

**Projet d'Intégration Africaine
pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton**

**Panorama de
la filière coton
en Afrique et au Brésil**





**Projet d'Intégration Africaine
pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton**

*Panorama de
la filière coton*
en Afrique et au Brésil



Fiche technique

AMBASSADEUR CARLOS ALBERTO FRANCO FRANÇA
Ministre d'État aux Affaires étrangères

AMBASSADEUR FERNANDO SIMAS MAGALHÃES
Secrétaire Général aux Affaires étrangères

AMBASSADEUR SARQUIS JOSÉ BUAINAIN SARQUIS
Secrétaire au Commerce extérieur et aux Affaires économiques du Ministère des Affaires étrangères

AMBASSADEUR RUY CARLOS PEREIRA
Directeur de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC) du Ministère des Affaires étrangères

NELCI PERES CAIXETA
Coordonnateur Général de Coopération technique
pour l'Afrique, l'Asie et l'Océanie (CGAA)

MELISSA POPOFF SCHEIDEMANTEL
Analyste en charge du projet

FERNANDO ALVES DA SILVA ANDRADE
Assistant de projets

JANAINA PLESSMANN E CLAUDIA CAÇADOR
Cellule de Communication

**LUCAS CUREAU ANTUNES, MARGUERITE L. MARQUE,
MOHAMMED HADJAB E PAULO EDUARDO PRESTES COHEN**
Traducteurs / Français

DANIEL ALVES E ALINE LORENA TOLOSA
Traducteurs / Anglais

JANAINA PLESSMANN E CLAUDIA CAÇADOR
Révision / Portugais

MARCOS GAMBINI
Révision / Anglais

MOHAMMED HADJAB
Révision / Français

GRAPHISME ET MISE EN PAGE
Sense Design & Comunicação

INSTITUTIONS COOPÉRANTES DANS LES PAYS PARTENAIRES:

Bénin
Emmanuel Sekloka - Directeur
CRA-CF/INRAB
Institut National des Recherches
Agricoles du Bénin (INRAB)

Brésil
Association de Producteurs de Coton
du Minas Gerais (AMIPA)
Association Brésilienne de
Producteurs de Coton (ABRAPA)
Entreprise d'Assistance Technique et
d'Encadrement rural du Minas Gerais
(EMATER-MG)
Entreprise Brésilienne de Recherche
Agricole (EMBRAPA)
Entreprise de Recherche Agropastorale
du Minas Gerais (EPAMIG)

Burkina Faso
Bazoumana Koulibaly - Chef de la
Station régionale de Bobo-Dioulasso /
INERA
Institut de l'Environnement et de
Recherches Agricoles (INERA)

Burundi
Nibasumba Anaclet - Chercheur
Institut des Sciences Agronomiques
du Burundi (ISABU)

Cameroun
Sadou Simplice - Délégué régional à
l'Agriculture et au Développement Rural
de l'Extrême-Nord
Délégation Régionale de l'Agriculture
et du Développement Rural de
l'Extrême-Nord (MINADER)

Côte d'Ivoire
Dr. Mel Eg. Emmanuel S. - Représentant
chargé des Politiques des Ressources
Animales et Halieutiques et de la
Sécurité Alimentaire
Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural

Éthiopie
Dr. Taye Tadesse - Directeur de
Recherche Variétale
Institut Éthiopien de Recherche
Agricole (EIAR)

Kenya
Teresa Okiyo - Chercheuse
Organisation kényane de recherche
sur l'agriculture et l'élevage (KALRO*)

Malawi
Ketulo Jackson Salipira - Directeur-
adjoint Senior (TD)
Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation
et du Développement de l'Eau –
Département des Recherches Agricoles

Mali (Cotton Sols)
Moro DIAKITE - Formateur Senior/
Chef du Service de Formation et des
Innovations Techniques
Compagnie Malienne pour le
Développement des Textiles (CMDT)

Mali (Cotton-4)
Fagaye Sissoko - Institut d'Économie
Rurale du Mali - IER
Chef de la Station Régionale de
Sikasso /IER

Mozambique
Yolanda Milena Mangore Gonçalves
- Directrice générale de l'Institut du
Coton et des Oléagineux
Institut du Coton et des Oléagineux
du Mozambique (IAOM)

Sénégal
Dr. Djibril BANDIANE - Entomologiste
et Directeur du Centre de Recherches
Agricoles de Tambacounda
Institut de Recherches Agricoles
(ISRA)

Tanzanie
Everina Lukonge - Chercheuse
Institut de Recherche Agricole de
Tanzanie (TARI)

Tchad
Reoungal DJINODJI - Chef de la Station
Régionale de Bébédjia/ITRAD
Institut Tchadien de Recherche
Agronomique pour le
Développement (ITRAD)

Togo
Akantetou Pikassalé - Chef du CRA-SH/
ITRA à Parakou
Institut Togolais de Recherche
Agronomique (ITRA)

Zimbabwe
Washington Mubvekeri - Directeur de
l'Institut de Recherches sur le Coton

Table des matières

PRÉFACE	4
LE COTON, UNE CULTURE STRATÉGIQUE	6
EN AFRIQUE, UNE RÉALITÉ EN TRANSFORMATION	8
À PROPOS DU PROJET D'INTÉGRATION AFRICAINE POUR L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DURABLE DU COTON	9
LE PROJET EN CHIFFRES	11
LES INSTITUTIONS COOPÉRANTES DANS LES 16 PAYS PARTICIPANTS	12
À PROPOS DES PUBLICATIONS	14
FEUILLES DE ROUTE PAR PAYS	15
Bénin	16
Brésil	19
Burkina Faso	24
Burundi	35
Cameroun	38
Côte d'Ivoire	42
Éthiopie	46
Kenya	56
Malawi	60
Mali	67
Mozambique	73
Sénégal	87
Tanzanie	92
Tchad	104
Togo	116
Zimbabwe	123

Préface

Les deux publications qui sont mises à votre disposition contiennent des données sur la filière coton et les variétés de coton présentes dans 15 pays africains et au Brésil et sont le résultat des activités menées dans le cadre du projet de coopération technique « Intégration africaine pour l'amélioration génétique durable du coton », signé le 26 janvier 2021. Ce projet intègre le Programme brésilien de Coopération Technique Sud-Sud pour la Filière Coton en Afrique, entamé en 2009 autour de l'initiative intitulée « Appui au développement du secteur cotonnier des pays du C-4 », au profit du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad et du Mali.

S'appuyant sur un renforcement des capacités liées au matériel génétique – qui est à la base de la production de coton –, ce projet d'intégration régionale africaine entend venir en complément aux autres projets bilatéraux et régionaux du Programme brésilien de soutien au coton, contribuant à terme à une productivité accrue de cette culture sur le continent africain. Partant, les interactions entre le Brésil et les pays africains permettront aux chercheurs brésiliens d'accéder à des connaissances techniques portant sur la dynamique des attaques de ravageurs et des maladies du coton en Afrique; le pays sera ainsi mieux préparé aux éventuels nouveaux défis qui pourraient se présenter dans la culture cotonnière.

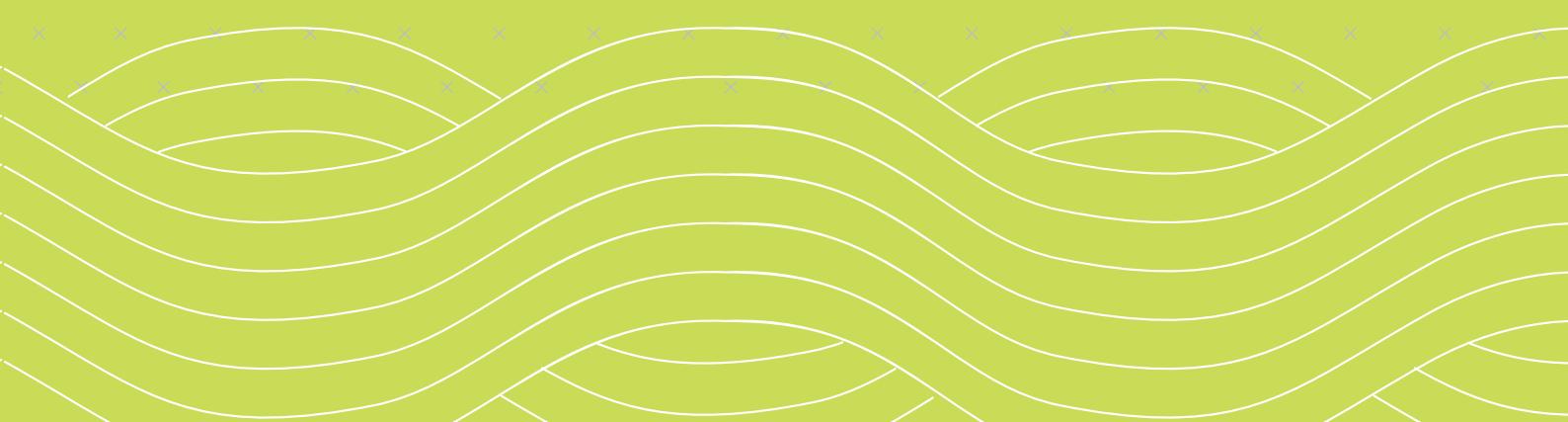
Les informations mises à disposition visent au renforcement des capacités de recherche dans la filière coton et peuvent servir de base aux chercheurs africains et brésiliens en

charge des programmes d'amélioration génétique consacrés au cotonnier dans leurs pays respectifs, notamment pour décider quels sont les traits du matériel génétique les mieux adaptés et, par conséquent, à retenir dans la recherche en question. Par ailleurs, le Brésil pourra tirer parti de cette compilation de données détaillées sur les technologies et la biodiversité présentes dans les secteurs cotonniers africains, contribuant ainsi aux futures recherches en la matière, ici même au Brésil, avec une intégration du matériel génétique africain favorable aux intérêts brésiliens.

L'ABC est fière du travail mené aux côtés des pays africains partenaires, qui revêt une grande importance pour l'avenir de la cotoniculture internationale, contribuant ainsi au progrès social et économique des populations de ces pays. De son côté, le Brésil pourra tirer parti de ces échanges de connaissances avec les pays africains, en débouchant éventuellement sur des solutions technologiques et d'innovation susceptibles de bénéficier à l'ensemble du secteur cotonnier brésilien.

AMBASSADEUR RUY CARLOS PEREIRA

Directeur de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC)



Le coton, une culture stratégique

Le cotonnier est une plante à usages multiples: des vêtements à la production d'huiles, de la fabrication de papier aux industries chimiques, pour ne citer que quelques domaines où l'homme a traditionnellement fait appel à cet intrant fondamental, comme le montre l'infographie ci-dessous.



Le coton = plante à multiples usages

Commercialisée sur les marchés mondiaux comme matériaux fibreux (fibre et linter) ou oléagineux (sixième source d'huile la plus importante pour l'humanité);

*C'est aussi une **source de protéines** à haute valeur biologique.*



*En 2021, la consommation mondiale de coton s'est élevée à **26,6 millions de tonnes**.*

*La production mondiale est montée à **25,73 millions de tonnes** au cours de la période 2021-2022, ce qui souligne l'importance de la culture du coton pour l'économie mondiale.*

Source: Comité Consultatif International du Coton (ICAC)



*Le Brésil a exporté **166,4 milliers de tonnes** en novembre 2021, ce qui représente un revenu total de **290 millions de dollars** américains en exportations.*



*Ces dernières années, le Brésil n'a cessé de figurer parmi les **cinq plus grands producteurs au monde**, aux côtés de pays comme la Chine, l'Inde, les États-Unis et le Pakistan. S'agissant de la productivité en agriculture pluviale, **le pays occupe le premier rang**.*



*Le Brésil compte également parmi les **plus grands exportateurs au monde**. Le contexte national s'avère prometteur, puisque le pays est l'un des **plus grands consommateurs mondiaux** de coton fibre.*

Source: ABRAPA

Journée consacrée à la récolte du coton au Mozambique



Dans ce contexte de marché, l'agro-industrie du coton est l'une des plus importantes au monde du point de vue social et économique, avec un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards de dollars par an. Exploitée dans plus de 70 pays, avec plus de 30 millions d'hectares emblavés, la culture du coton est l'une des cultures qui emploient le plus de main-d'œuvre dans le secteur agricole, en procurant des revenus aux travailleurs agricoles et à leurs familles. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la culture du coton concerne environ 90 millions de familles dans le monde.

Dans les régions à faible diversification de production, la culture du coton constitue une alternative pour générer des revenus au sein des communautés agricoles familiales.

Par conséquent, il s'avère particulièrement pertinent de concentrer des efforts sur l'expansion et la consolidation de la culture du coton en tant qu'activité économique durable et compétitive, notamment dans le cadre de l'agriculture familiale. Pour y arriver, des modifications techniques et une organisation de la production s'avèrent nécessaires. Cela implique l'adoption de nouveaux systèmes de production, notamment le recours à des semences de haute qualité, à des variétés annuelles précoces et à des changements consistants au niveau des pratiques de gestion culturale, y compris la lutte intégrée contre les ravageurs et les maladies, outre une plus grande attention à la qualité des produits après la récolte.

En Afrique, une réalité en transformation

En dépit du rôle de producteurs et d'exportateurs de coton fibre dévolu aux pays africains, force est de constater que jusqu'à récemment les filières coton y étaient peu organisées et fortement contrôlées par des sociétés étrangères ou publiques. Depuis les années 1990, cette réalité a beaucoup évolué, le secteur subissant un important processus de réorganisation et de modernisation technologique. Or, malgré ces avancées, il est encore possible d'œuvrer au renforcement de la filière coton, en faisant appel à des technologies adaptées aux différentes réalités des pays producteurs. Aussi la coopération technique peut-elle contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et personnelles des équipes techniques.

Les organisations internationales pour le développement et les gouvernements de certains pays africains ont ainsi envisagé des changements institutionnels visant à une plus grande compétitivité au sein de la filière coton, et ce, grâce à un effort commun pour augmenter la productivité et les revenus des petits agriculteurs.

Avec l'évolution de la coopération technique brésilienne dans ces pays, il appert également que le partage d'informations sur la cotoniculture africaine et sur les variétés que l'on y trouve revêt une importance majeure, ce qui constitue précisément le champ d'application du présent

projet d'Intégration africaine pour l'amélioration génétique durable du coton. La mise à disposition d'un matériel génétique varié et mieux adaptable aux conditions climatiques et environnementales des pays africains, avec des espèces en provenance tant du Brésil que des 15 pays partenaires, assurera aux programmes nationaux d'amélioration génétique – tant brésiliens qu'africains – un large accès aux matériaux génétiques à des fins de recherche. Ces échanges ont été rendus possibles grâce à un vaste programme de coopération internationale, mené sous la houlette du Brésil, dont les résultats sont rassemblés dans la présente publication.



La campagne du coton en Afrique 2017-2018 **1.847.000 tonnes**

Source: Rapport annuel de gestion de l'Association Brésilienne des Producteurs de Coton – ABRAPA

À propos du projet

Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton

Le Projet d'Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton fait partie du programme brésilien de soutien au renforcement de la cotoniculture dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative brésilienne vient en réponse aux demandes de coopération émanant des pays concernés, qui cherchent à perfectionner et à adopter des technologies visant à la reprise ou à la dynamisation de la culture cotonnière dans ces régions.

Le programme a débuté en 2009 avec le **Projet Cotton-4**, qui rassemble le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali; il est mis en œuvre sous la coordination de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC) du Ministère des Affaires étrangères (MRE). L'exécution

technique est assurée par des institutions publiques nationales dont l'excellence est reconnue en matière de coton, dans le respect des principes de la coopération technique tant bilatérale que trilatérale Sud-Sud auprès d'organisations internationales.

Journée de formation dans un champ de coton en Tanzanie



2007		<i>Signature de l'Accord de coopération technique entre la République fédérative du Brésil et l'Union africaine</i>
2008		<i>Entrée en vigueur de l'Accord de coopération technique</i>
2009		<i>Début du Programme Brésilien du Coton avec le projet Cotton-4</i>
2010-2018		<i>Programme élargi à 15 pays</i>
2018		<i>Sous la coordination de l'ABC, une réunion de chercheurs au Mali sert de point de départ au Projet d'Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton.</i>
2021		<i>Lancement du Projet régional d'Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton.</i>
2022		<i>Séminaire en ligne avec des représentants de l'ABC et des institutions coopérantes brésiliennes des secteurs public et privé, ainsi que des 15 pays africains partenaires de la coopération technique brésilienne et des acteurs qui intègrent la filière coton au Brésil et à l'étranger.</i>

Au vu de ce contexte, en octobre 2018, l'ABC a animé une réunion dans le Centre Régional de Recherche Agronomique de Sotuba, à Bamako (Mali), en présence de chercheurs maliens et d'experts liés aux projets Cotton Victoria et Shire-Zambèze, qui sont mis en œuvre dans le cadre du programme brésilien pour le coton. L'enjeu de cette réunion était d'échanger sur des thématiques ayant trait à la production de coton, telles que l'échange de matériel génétique végétal ou de protocoles et rapports de recherche, ou encore, la mise en place d'un espace destiné au partage de propositions de recherches, de protocoles et/ou de résultats d'études obtenus individuellement ou collectivement.

Ainsi, pour assurer un espace d'interaction et d'échange entre les pays intégrant le programme brésilien de soutien à la culture du coton en Afrique, le **Projet régional d'Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable du Coton** a été signé en janvier 2021. Cette initiative établit un partenariat entre le Brésil et 15 pays africains, qui ont bénéficié au préalable de projets cotonniers bilatéraux ou régionaux dans le cadre de la coopération technique brésilienne: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo et Zimbabwe.

Le projet a pour objectif majeur de favoriser la coopération entre les pays participants dans le domaine de l'amélioration génétique du coton et de contribuer ainsi à une compétitivité et une efficacité accrues de la filière coton en Afrique, avec pour élément central la consolidation des relations en matière d'échange d'informations, de connaissances et de matériel génétique entre les pays partenaires.

Le projet en chiffres



Investissement total
1.204.322,00 USD



18 mois prolongeables
à compter de janvier 2021



17 institutions partenaires



+20 chercheurs mobilisés



+40 variétés de coton compilées dans la publication

ACTIVITÉS PRÉVUES

2

publications sur les variétés de semences

2

séminaires de coordination entre les pays participants

5

visites techniques:
Brésil, Bénin et Mali

2

ateliers pour le partage des connaissances et un échange de bonnes pratiques



Installation de 15 Unités de Démonstration (UTD)



Cycle de formations au Brésil et dans les pays partenaires



Mise sur pied d'une plateforme de partage des informations



Échange de matériel génétique entre les pays africains et le Brésil

PARTENAIRES

DIRECTS:

- ✓ Institutions nationales qui se consacrent à la recherche sur le matériel génétique du coton dans le domaine de la cotoniculture et aux actions d'assistance technique et de diffusion de technologies;
- ✓ Chercheurs et agents d'inspection des services dédiés aux semences;
- ✓ Associations d'agriculteurs;
- ✓ Fonctionnaires des ministères de l'Agriculture;
- ✓ Producteurs de coton.

INDIRECTS:

- ✓ Familles impliquées dans la production et le commerce du coton;
- ✓ Sociétés de commercialisation de coton;
- ✓ Industries textiles.

Les institutions coopérantes

dans les 16 pays participants



Bénin

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)

Brésil

Institution de coordination:

Agence Brésilienne de Coopération - ABC, du Ministère des Affaires étrangères - MRE

Burkina Faso

Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)

Burundi

Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)

Cameroun

Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Extrême-Nord (MINADER)

Côte d'Ivoire

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Éthiopie

Institut Éthiopien de Recherche Agricole (EIAR)

Kenya

Organisation kényane de recherche sur l'agriculture et l'élevage (KALRO)

Malawi

Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et du Développement de l'Eau - Département des Recherches Agricoles

Mali (Cotton Sols)

Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT)

Mali (Cotton-4)

Institut d'Économie Rurale du Mali (IER)

Mozambique

Institut du Coton et des Oléagineux du Mozambique (IAOM)

Sénégal

Institut de Recherches Agricoles (ISRA)

Tanzanie

Institut de Recherche Agricole de Tanzanie (TARI)

Tchad

Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)

Togo

Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)

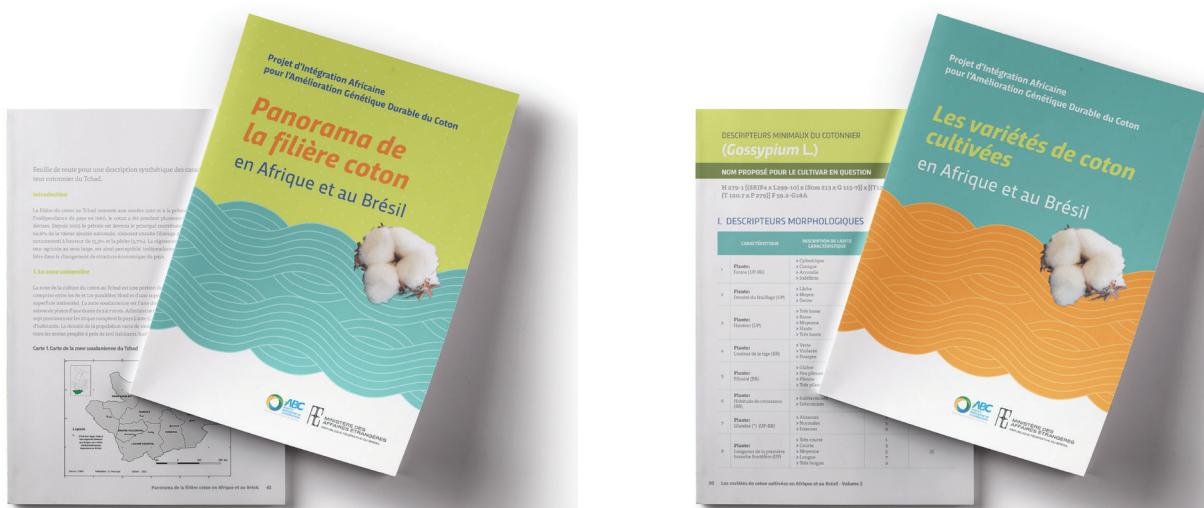
Zimbabwe

Institut de Recherches sur le Coton

À propos des publications

Les ouvrages **Panorama de la filière coton en Afrique et au Brésil** et **Les variétés de coton cultivées en Afrique et au Brésil** sont le fruit des efforts collectifs des 15 pays africains partenaires et du Brésil, sous la coordination de l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC).

Ce premier volume présente en détail le contexte de la filière dans chaque pays participant, en compilant des récits préparés par les institutions coopérantes. Le deuxième volume contient les fiches techniques qui décrivent les caractéristiques des variétés de coton disponibles dans l'ensemble des pays participants.





Feuilles de route par pays

Bénin	16
Brésil	19
Burkina Faso	24
Burundi	35
Cameroun	38
Côte d'Ivoire	42
Éthiopie	46
Kenya	56
Malawi	60
Mali	67
Mozambique	73
Sénégal	87
Tanzanie	92
Tchad	104
Togo	116
Zimbabwe	123



Bénin

La production de semences a un double objectif: maintenir la variété à l'identique dans toutes ses caractéristiques par la sélection conservatrice et diffuser la variété auprès des producteurs qui souhaitent la cultiver par la multiplication de semences. De manière générale, les semences à elles seules contribuent pour 40% à l'amélioration de la production cotonnière.

Parmi les intrants les plus importants qui justifient la bonne performance de la filière coton au Bénin, les semences occupent une place primordiale. Les récentes réformes au sein de la filière coton béninoise ont consacré la création de l'Institut de Recherche sur le coton (IRC) comme instrument technique de l'association Interprofessionnelle du Coton (AIC), chargé des activités de recherche, d'innovation et de développement au profit de la filière. A ce titre, l'IRC est le bras opérationnel de l'AIC dans l'organisation de la production et de la mise en place des semences coton au Bénin.

Chaîne semencière et catégories de semence coton

Dans le dispositif de production de semences mis en œuvre ces dernières années, trois (03) chaînes semencières ont été mises en place, chaque chaîne semencière conduisant à la production des semences de l'une des trois variétés vulgarisées (ANG 956, OKP 768 et KET 782).

Chaque chaîne comprend différentes étapes de production regroupées essentiellement en cinq différentes catégories de semences: semences de départ (G0), semence de prébase appelée semence zone 000 et zone 00 (G1 à G2), semence de base appelée semence Zone 0 (G3), semence certifiée de 1ère génération

appelée semence Zone 1 (R1) et semence certifiée de 2ème génération appelée semence Zone 2 (R2).

L'Institut de Recherche sur le Coton (IRC) est chargé de créer les variétés et d'en assurer la production des semences de prébase qui sont ensuite fournies aux producteurs multiplicateurs de la zone 0 pour assurer la production de semence de base. L'IRC et l'AIC, en collaboration avec diverses autres structures, ont la responsabilité de la production des autres catégories de semence.

Organisation de la production des différentes catégories de semences coton

La production des semences de départ (G0) et des semences de prébase (G1 et G2) relève de la responsabilité de l'IRC. La production des semences des autres catégories (G3, R1 et R2) est confiée aux producteurs réunis au sein de Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC) sous la responsabilité de l'IRC et sous le contrôle de la structure publique en charge du contrôle et de la certification des semences végétales qu'est la Direction de la Production Végétale (DPV).

Pour chaque variété, la semence de prébase est produite par l'IRC sur des superficies comprises entre 0,25 ha (G1) et 4ha (G2). La semence de base

(G3) est produite sur environ 60 à 350 ha selon la variété, par des producteurs multiplicateurs de semences. Elle est ensuite livrée à d'autres multiplicateurs de semences soigneusement choisis dans des villages de la zone de culture de la variété pour la production de la première génération de semences certifiées « R 1 ». Cette étape est produite sur une superficie allant de 1 500 à 8 000 ha selon la variété. En fonction des besoins en semences pour la campagne d'après, les semences « R 1 » sont multipliées dans une commune de la zone de culture de la variété par des producteurs multiplicateurs soigneusement choisis. Cette dernière étape constitue la deuxième génération de semence certifiée « R 2 » qui couvre assez souvent tout le besoin en semence de la zone de culture de la variété.

Rôles de l'IRC dans le dispositif

Dans ce dispositif de production de semences, l'IRC a eu pour rôle principal de contribuer à assurer une production qualitative et quantitative des semences des trois (3) variétés. De façon spécifique, l'IRC:

- ✓ Produit chaque année les catégories G1 et G2 des variétés en cours de vulgarisation (ANG 956, OKP 768 et KET 782), des semences de prébase fournies à des producteurs individuels appelés de ce fait paysans multiplicateurs;
- ✓ Assure le suivi de la mise en place des semences G2, G3 et R1 dans leurs zones respectives de multiplication. A cet effet, les zones de multiplication de ces semences ont été bien délimitées de façon participative avec les responsables de l'Association interprofessionnelles du Coton (AIC), les égreneurs du coton graine et les producteurs pour éviter tout mélange variétal;
- ✓ Participe, aux côtés de la DPV, aux trois opérations d'inspection des champs semenciers pendant le cycle cultural du cotonnier pour identifier les parcelles des zones semencières dont la production peut être retenue comme coton graine semencier;
- ✓ Assure la pureté variétale, l'égrenage des semences de prébase. Pour cela il utilise une micro usine 20 scies sise sur l'une de ses antennes de recherche (Parakou);
- ✓ Assure le suivis de l'égrenage des semences de base réalisé dans les usines industrielles;
- ✓ Apprécie la qualité des semences en provenance des usines d'égrenage de semence par la mise en place d'un dispositif d'auto-contrôle de la qualité des semences. Un test de germination est réalisé sur les échantillons de lots de semences produites;
- ✓ Organise la mise en place des semences au niveau des producteurs.



Brésil

Le coton fait aujourd’hui partie des cultures à fibres les plus importantes au monde. Tous les ans, 35 millions d’hectares de coton sont plantés, en moyenne, à travers la planète¹.

Depuis les années 50, la demande mondiale a progressivement augmenté à une croissance moyenne de 2% par an. Le commerce mondial du coton tourne autour de 12 milliards de dollars américains par an et sa production implique plus de 350 millions de personnes, depuis les exploitations agricoles jusqu’à la chaîne logistique, l’égrenage, la transformation et le conditionnement compris. Plus de 60 pays sont actuellement producteurs de coton sur les cinq continents².

Dans ce contexte, le Brésil se distingue comme un important producteur et exportateur de ce produit agricole (*commodity*). Parmi les grandes cultures de l’agriculture brésilienne, le coton arrive quatrième après le soja, la canne à sucre et le maïs³. L’année dernière, **la valeur brute de production agricole nationale (VBP) a été de 34,95 milliards de BRL**, ce qui représente **9,10% de la VBP des cultures**. Au cours des trois dernières années, la culture de coton a eu un rendement spectaculaire, **en croissance de 131%**. Actuellement, la production de coton -fibre se concentre dans l’État de **Mato Grosso, au Brésil, celle-ci représentant 64% de la**

VBP, ajoutée aux 25% de la région Ouest de Bahia, soit au total près de 90% du montant reçu par les producteurs. Ces 10 dernières années, le rendement moyen a augmenté **de 20% environ pour atteindre le plateau de 1 700 kg/ha** aux deux dernières récoltes⁴.

En 2019, la production et l’exportation du coton brésilien ont généré des revenus de **2,6 milliards de dollars américains**, dépassant l’année précédente de près d’un milliard de dollars. Cet exploit est le résultat de la qualité du coton brésilien: 85% de toute la production est certifiée par le programme Responsible Brazilian Cotton (Coton brésilien responsable ou Algodão Brasileiro Responsável - ABR); ceci est également du au climat favorable qui contribue à des rendements élevés, sans compter l’utilisation de variétés végétales adéquates et l’approvisionnement régulier en matière première, des facteurs qui apportent de la crédibilité à l’industrie textile⁵.

Il convient également de noter que le Brésil a produit 2,9 millions de tonnes de **fibre** de coton lors de la dernière récolte 2019-2020 (CONAB, 2020). Au cours des 44 dernières années, la

¹ *Algodão no Mundo [Le coton dans le monde]*, ABRAPA, 2021, <https://www.abrapa.com.br/Paginas/dados/algodao-no-mundo.aspx>

² *Algodão no Mundo [Le coton dans le monde]*, ABRAPA, 2021, <https://www.abrapa.com.br/Paginas/dados/algodao-no-mundo.aspx>

³ *Aumento da Produção de Algodão no Brasil Traz Novos Desafios para a Pesquisa [L’augmentation de la production de coton au Brésil pose de nouveaux défis pour la recherche]*, EMBRAPA, 2019, <https://www.embrapa.br/busca-de-noticias/-/noticia/43931817/aumento-da-producao-de-algodao-no-brasil-traz-novos-desafios-para-a-pesquisa-aponta-documento-da-embrapa>

⁴ *Aumento da Produção de Algodão no Brasil Traz Novos Desafios para a Pesquisa [L’augmentation de la production de coton au Brésil pose de nouveaux défis pour la recherche]*, EMBRAPA, 2019, <https://www.embrapa.br/busca-de-noticias/-/noticia/43931817/aumento-da-producao-de-algodao-no-brasil-traz-novos-desafios-para-a-pesquisa-aponta-documento-da-embrapa>

⁵ *Como está o Mercado de Produção de Algodão do Brasil [État des lieux du marché de la production de coton au Brésil]*, FEBRATEX GROUP, 2020, <https://fcem.com.br/noticias/mercado-de-producao-de-algodao-no-brasil/>

productivité du coton **fibre** a été multipliée par 12 tandis que le rendement de **la fibre** est passé de 33% à 40% (CONAB 2020). Cette augmentation de la productivité et du rendement de **la fibre**, est, en grande partie, due à l'amélioration génétique des **cultivars**⁶. Actuellement, les exportations brésiliennes correspondent à **134 010,39 tonnes**⁷, de sorte que le Brésil arrive cinquième en termes de superficie de cultures, avec un total en 2021 de **140 428,10 (ha x 1 000)**⁸.

Grâce à cette productivité accrue, la production de coton au Brésil a battu tous les records en 2019-2020. La récolte de 2019-2020 s'est achevée en septembre sur l'ensemble du territoire brésilien. En ce qui concerne la ventilation par État, les deux plus gros producteurs nationaux sont l'État de **Mato Grosso et l'État de Bahia**, avec une production de **2,1 MMT** et **615 000 MT**, respectivement⁹. Selon la Compagnie nationale d'approvisionnement du Brésil (Conab), en 2019, la superficie cultivée en coton a augmenté de 37,8%, ce qui a résulté en une production de **1,61 million de tonnes**, soit une augmentation de **36%** par rapport à la récolte précédente¹⁰.

En ce qui concerne les plantations de coton par État, il convient de souligner:

Superficie de cultures et production estimée par État en 2019-2020

	SUPERFIE DE CULTURES (1000 HA)	POURCENTAGE TOTAL DE LA SUPERFIE DE CULTURE	PRODUCTION (T)	POURCENTAGE DE PRODUCTION TOTALE
Total	1 665	-	3 020	-
État de Mato Grosso	1 140	68%	2 100	70%
État de Bahia	320	19%	615	20%
État de Goias	42	3%	65	2%
État de Mato Grosso do Sul	40	2%	60	2%
État de Minas Gerais	45	3%	65	2%
État de Maranhão	28	2%	45	1%
État du Piauí	20	1%	30	1%
Autres États	30	2%	40	1%

SOURCE: Prévisions FAS Brasilia

⁶ Importância do Desenvolvimento de Cultivares de Algodão [L'importance du développement des cultivars de coton], BASF, 2020, <https://blogagro.bASF.com.br/importancia-do-desenvolvimento-de-cultivares-de-algodao-1037/n>

⁷ Algodão no Mundo [Le coton dans le monde], ABRAPA, 2021, <https://www.abrapa.com.br/Paginas/dados/algodao-no-mundo.aspx>

⁸ Algodão no Mundo [Le coton dans le monde], ABRAPA, 2021, <https://www.abrapa.com.br/Paginas/dados/ranking.aspx>

⁹ Cotton Products Update [Mise à jour sur les produits du coton], USDA, 2020, [Cotton%20and%20Products%20Update_Brasilia_Brazil_11-30-2020\(2\).pdf](https://www.usda.gov/cotton-products-update_Brasilia_Brazil_11-30-2020(2).pdf)

¹⁰ Como está o Mercado de Produção de Algodão do Brasil [État des lieux du marché de la production de coton au Brésil], FEBRATEX GROUP, 2020, <https://fcem.com.br/noticias/mercado-de-producao-de-algodao-no-brasil/>

Il est à noter qu'actuellement, environ 80% des semis de la culture dans la région du Centre-Ouest ont lieu pendant la 2ème campagne, presque simultanément avec la récolte du soja. Le semis tardif présente plusieurs avantages: une moindre incidence de pourriture des capsules au niveau de la partie tierce inférieure des plants et une réduction de son cycle, ce qui permet de réduire l'utilisation de pesticides de sorte que le coton devient plus rentable que les autres cultures et une alternative pour la deuxième campagne. En revanche, il présente également des inconvénients: il a été observé une baisse de la qualité de la fibre du coton, dans certaines régions, à partir de la deuxième récolte, ainsi qu'un rendement potentiel plus faible en comparaison avec les semis de la première récolte¹¹.

Quant à la production cotonnière totale, la région Centre-Ouest se distingue avec environ 7 089 939 tonnes (soit 73,38% de toute la production nationale)¹². Il convient de souligner que ces résultats ont été obtenus grâce à la structuration de l'ensemble de la chaîne de production, avec des zones de culture extensives et l'utilisation de haute technologie¹³. Cependant, dans la plupart des cas, ces résultats n'ont été possibles qu'en utilisant une quantité importante d'intrants engendrant une augmentation des coûts de production¹⁴.

Quelques données importantes sur la filière coton au Brésil¹⁵:

- ✓ Ces dernières années, le Brésil a conservé sa place au ranking des cinq plus gros producteurs du monde, aux côtés de pays comme la Chine, l'Inde, les États-Unis et le Pakistan;
- ✓ Le Brésil arrive au premier rang en termes de productivité en terres arides;
- ✓ Le Brésil fait partie des plus gros exportateurs mondiaux;
- ✓ Ce scénario national est prometteur car le pays fait partie des plus gros consommateurs mondiaux de coton fibre.

Superficie, production et productivité du coton au Brésil

ANNÉE DE RÉCOLTE	SUPERFICIE	PRODUCTION DE FIBRE	RENDEMENT EN FIBRE
2006-2007	1 096,80	1 524,00	1 389,50
2007-2008	1 077,40	1 602,20	1 487,10
2008-2009	843,20	1 213,70	1 439,40
2009-2010	835,70	1 194,10	1 428,86

11 A Cultura do Algodão [La culture du coton],2020, Daniel Ferreira, EMBRAPA.

12 A Cultura do Algodão [La culture du coton],2020, Daniel Ferreira, EMBRAPA

13 A Cultura do Algodão [La culture du coton],2020, Daniel Ferreira, EMBRAPA

14 A Cultura do Algodão [La culture du coton],2020, Daniel Ferreira, EMBRAPA

15 Algodão no Brasil [Le coton au Brésil], ABRAPA, 2021, <https://www.abrapa.com.br/Paginas/dados/algodao-no-brasil.aspx>

2010-2011	1 400,30	1 959,80	1 399,56
2011-2012	1 393,40	1 877,30	1 347,28
2012-2013	894,30	1 310,30	1 465,17
2013-2014	1 121,60	1 734,00	1 546,01
2014-2015	976,20	1 562,80	1 600,90
2015-2016	954,70	1 288,80	1 349,95
2016-2017	939,10	1 529,50	1 628,69
2017-2018	1 174,70	2 005,80	1 707,50
2018-2019	1 618,20	2 725,90	1 684,53
2019-2020	1 665,60	3 001,60	1 802,11
2020-2021	1 378,50	2 441,90	1 771,42

Source: CONAB 104 [sic]/06/2021

Principaux défis de la production brésilienne

Malgré les excellentes performances du coton brésilien sur le marché international, la production de ce produit agricole (*commodity*) fait toujours face à une série de défis, parmi lesquels il convient de mentionner¹⁶:

- ✓ la concurrence avec le marché des fibres synthétiques, telles que le polyester, dans le secteur textile;
- ✓ des coûts de production élevés sur le terrain liés à l'utilisation de pesticides, de machinerie lourde et au transport vers les ports;
- ✓ le marché interne qui reçoit de nombreux vêtements produits à l'étranger.

Il convient également de noter que, dans toutes les régions du Brésil, tous les systèmes de production sont confrontés à des défis supplémentaires, tels que: le développement de cultivars plus productifs, résistants aux facteurs biotiques et abiotiques, avec un rendement de fibre plus élevé et des caractéristiques technologiques supérieures; des systèmes de production plus durables et efficents en ce qui concerne l'utilisation des intrants, la main-d'œuvre et l'intégration du coton avec d'autres cultures utilisant des plantes de couvert propices à réduire l'impact de l'activité agricole sur l'environnement¹⁷.

¹⁶ *Como está o Mercado de Produção de Algodão do Brasil [État des lieux du marché de la production de coton au Brésil]*, FEBRATEX GROUP, 2020, <https://fcem.com.br/noticias/mercado-de-producao-de-algodao-no-brasil/>

¹⁷ *A Cultura do Algodão [La culture du coton]*, 2020, Daniel Ferreira, EMBRAPA.



Burkina Faso

1. Politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière

Le coton communément appelé « or blanc » est le premier produit agricole d'exportation du Burkina Faso et le deuxième produit exporté après l'or. Il contribue pour plus de 5% au PIB et fait vivre directement 4 millions de personnes. A cet effet, il est inscrit dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) comme un levier de développement du Pays.

La filière cotonnière du Burkina Faso est l'une des mieux organisées dans la sous-région avec plusieurs acteurs qui travaillent en étroite collaboration. Les principaux acteurs de cette filière sont constitués par les producteurs (Union Nationale des sociétés coopératives des producteurs de coton du Burkina Faso), les sociétés cotonnières au nombre de trois (SFITEX, SOCOMA et FASO COTON), la recherche cotonnière (INERA/Programme Coton), les banques et les autres privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, huiliers, filateurs, artisans, etc.).

L'État joue un rôle transversal dans le secteur du coton et intervient surtout dans la mise en place d'un cadre légal et règlementaire adapté au développement du secteur ainsi qu'à la création d'infrastructures. L'État participe au développement du secteur coton par le biais (i) du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA) qui abrite le Secrétariat Permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP/SFCL), (ii) le Ministère en charge de l'Agriculture en sa qualité de maître d'ouvrage de la plupart des programmes et projets de dé-

veloppement du secteur coton, et (iii) l'INERA assure le volet recherche dans la filière.

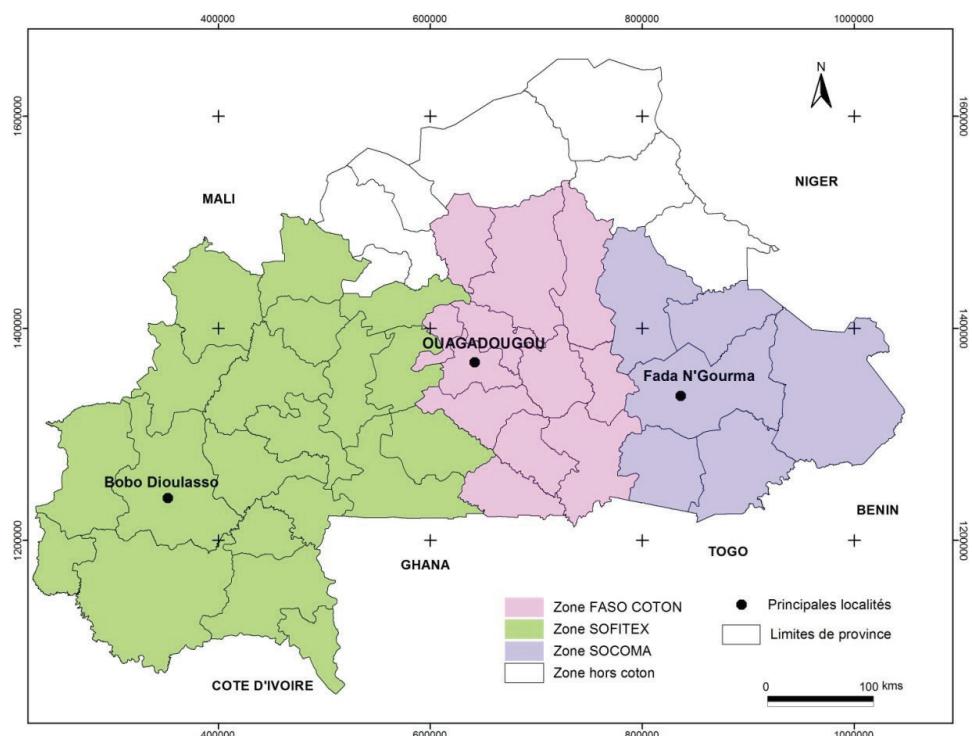
La gestion de la filière cotonnière burkinabé était régie jusqu'en fin 2005 par un accord interprofessionnel signé en 1998 entre l'État, la SOFITEX et l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina et mis en œuvre par un comité de gestion composé des représentants des producteurs, de l'État et de la SOFITEX.

Dans le cadre de la libéralisation, ce Comité de gestion de la filière a fait place à l'Association interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) regroupant la famille professionnelle des producteurs (UNPC-B) et celle des sociétés cotonnières (APROCOB). Les missions de l'AICB sont: (i) la gestion de l'Accord interprofessionnel en veillant à l'application des mécanismes qui y sont contenus, notamment, la fixation du prix d'achat du coton graine, la définition des standards du coton graine, la gestion du fonds de lissage, ainsi que des instruments et mécanismes financiers dont l'Association se serait dotée; (ii) la négociation avec l'État de la rétrocession des ressources allouées au Fonds de lissage à la filière; (iii) la détermination des conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs; et, (iv) la gestion des fonctions communes dont, la recherche cotonnière, la production et la distribution de semences, l'agrément de nouvelles variétés de semences, l'élaboration de cahiers de charges communs portant sur les caractéristiques techniques des intrants dans le cadre des appels pour les approvisionnement en intrants, la formation et l'encadrement des producteurs, la définition des standards coton, le classement de la fibre et l'entretien des pistes des zones de production.

2. Caractéristiques de la filière coton du Burkina Faso

Suite à la libéralisation de la filière cotonnière intervenue en septembre 2004, la production cotonnière nationale est dorénavant assurée par trois sociétés: SOFITEX qui est dans la zone Ouest couvrant environ 80% du territoire, ensuite FASO COTON dans la zone Centre avec environ 7% et enfin la zone SOCOMA dans la zone Est du pays et couvre son tour environ 13% du territoire (Figure 1).

Figure 1: Les zones cotonnières du Burkina Faso.



La culture du coton s'effectue sur 500 000 à 600 000 hectares au Burkina Faso. Elle est pratiquée par plus de 250 000 exploitations agricoles, regroupant plus de 350 000 producteurs de coton. Ce sont des exploitations agricoles en général, de petites tailles et de type familial. A titre d'exemple, dans l'Ouest du pays, les principales caractéristiques des exploitations sont les suivantes:

- ✓ Population: 11,9 personnes en moyenne;
- ✓ Nombre d'actifs agricoles: 8 actifs en moyenne;
- ✓ Alphabétisation: en moyenne 2,6 personnes alphabétisées par exploitation;
- ✓ Superficie totale mise en culture: en moyenne 8,41 hectares avec des extrêmes de 2,94 et 62,83 hectares (toutes spéculations confondues).

La culture du coton est donc pratiquée par de petits producteurs (2 tonnes de coton graine par producteur) qui consacrent une partie de leurs surfaces à la culture du coton et l'autre à la culture céréalière, des légumineuses et tubercules, etc. Les assolements pratiqués sont en moyenne dans une exploitation cotonnière de:

- ✓ 45% pour le coton;
- ✓ 46% pour les céréales (maïs principalement);
- ✓ et de 9% pour les autres spéculations.

Le niveau d'équipement des exploitations en matériel agricole est en général faible et la quasi-totalité des travaux ne sont pas encore mécanisés. La mécanisation si elle existe est généralement limitée à la préparation des sols et souvent aux travaux d'entretien des cultures. La situation est la suivante:

- ✓ 35% des exploitations cotonnières sont non équipées et pratiquent toujours la culture manuelle;
- ✓ 40% en cours d'équipement et disposant d'au moins un attelage, c'est à dire une charrue et une paire de bœufs ou un âne;
- ✓ Un peu plus de 24% d'entre elles disposent d'un équipement complet (charrue, sarcleur et/ou butteur, charrette, etc.);
- ✓ Seulement moins de 1% possèdent, en plus d'un équipement complet en culture attelée, un tracteur et un équipement de labour.

À peine 1% du coton fibre fait l'objet de transformation locale par des filateurs tradition-

nels, semi-artisanal. Au niveau industriel, l'unique filature la FILSAH, a une capacité d'environ 5 000 tonnes de fibre par an dont 60% sont transformés par l'artisanat textile local. La quasi-totalité du reste de la production de coton fibre est donc exportée sans aucune transformation substantielle, limitant ainsi sa contribution à l'économie nationale.

Peu structurés, les acteurs de l'artisanat textile opèrent surtout dans le secteur informel. Ils ont de faibles capacités techniques, organisationnelles et entrepreneuriales. FASOTEX aussi a été créé en 2005. Société anonyme au capital de 100 millions de FCFA détenu par des investisseurs privés nationaux, elle emploie 75 personnes. Il faut rappeler que c'est l'ancien FASO FANI qui est devenu FASOTEX. Depuis sa reprise, l'usine ne transforme plus de fibre locale et seul l'atelier d'impression/teinture est fonctionnel et utilise les fils de FILSAH. Par ailleurs, l'usine importe de la cretonne pour le pagne imprimé. Sa production est essentiellement destinée au marché national. Aujourd'hui, FASOTEX vise le marché local avec une production orientée vers la confection de tissu pour vêtements de travail, d'uniformes etc. Toutefois, la société est fortement handicapée par la vétusté du matériel existant qui a un impact négatif sur l'environnement en termes de rejets de déchets et d'incapacité de respect des normes environnementales dans le processus de production.

Le secteur de l'artisanat comprend plus de 110 métiers, classifiés en neuf corporations de métiers (métier du textile et de l'habillement). Regroupés au sein de la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF), ces acteurs sont organisés autour d'associations, de regroupements et de coopératives. Les femmes

ou leurs organisations prédominent dans cet ensemble. Au Burkina Faso, on dénombre environ 49 900 tisserands (29 400 hommes et 20 500 femmes) et 2 700 teinturiers (2 200 hommes et 500 femmes) avec en moyenne 3 à 5 apprentis. Quant à la couture, elle est très développée dans les centres urbains et semi urbains et une ville comme Ouagadougou compte plus de 10 000 couturiers. Avec ces données, le secteur informel représente plus de 80% du secteur de la transformation du coton.

Si en matière de transformation, les techniques du tissage, de la teinture, de la coupe – couture sont maîtrisées donnant lieu à la reconnaissance d'un savoir – faire incontestable sur le plan professionnel, des efforts restent à faire au profit de cette catégorie d'acteurs, afin qu'ils aient des connaissances scientifiques sur l'histoire du tissage, de la production textile traditionnelle, de la couture dans la perspective de mieux contribuer à la promotion du Faso Dan Fani (FDF). En effet, beaucoup d'initiatives intéressantes sont développées pour promouvoir les tissus fabriqués et transformés au Burkina Faso par des acteurs burkinabè sur le plan national et international, mais sans aucun support substantiel, objectif et fiable. Ainsi, dans une dynamique de déconstruction des préjugés hérités de la colonisation en ce qui concerne « la capacité des Africains à se vêtir » ou « à bien rentrer dans l'histoire », il est important de savoir qu'à l'instar de travail du fer et l'écriture, le tissu représente un indicateur de présence de civilisation au sein d'une communauté donnée.

3. Les institutions de recherche intervenant dans la filière coton

L'approche « Filière intégrée » de la production cotonnière au Burkina Faso engage les Socié-

tés Cotonnières à soutenir, entre autres, la recherche /développement et le financement de la recherche cotonnière. La filière cotonnière a toujours bénéficié d'un accompagnement de la recherche agricole. Cet appui est assuré par le Programme Coton du Département Productions végétales de l'Institut de l'Environnement et de Recherches agricoles (INERA) relevant du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Les thématiques de recherche sont définies en concertation avec les acteurs de la filière coton et sont traduites en activités de recherche qui sont validées sur le plan scientifique par la Commission de Programme. En rappel, le plan stratégique du CNRST 2015-2024, dans ses dix (10) axes stratégiques a pris en compte les défis du moment, notamment la dégradation des ressources naturelles, la recrudescence des ravageurs, la faible compétitivité des filières et les changements climatiques. La filière coton à travers l'association interprofessionnel du coton (AICB) assure le financement des activités de recherche retenues lors des concertations avec le Programme Coton de l'INERA.

4. Les principaux domaines de la recherche

Le Programme Coton et fibres textiles, est l'un des 6 programmes du Département Productions Végétales (DPV) de l'INERA. Pour accomplir sa mission, le Programme Coton et fibres textiles est organisé actuellement en 04 sections thématiques. Il s'agit de:

- ✓ La section génétique et amélioration du cotonnier qui a en charge la création de nouvelles variétés de cotonnier et l'appui à la production de semences pour les sociétés cotonnières;

- ✓ La section Agronomie et Techniques Culturales qui s'occupe de la gestion de la fertilité des sols en cultures de cotonniers et de céréales et des itinéraires techniques;
- ✓ La section Défense du Cotonnier qui prend en charge la lutte contre les principaux ravageurs du cotonnier;
- ✓ La section Agro-Socio-Economie qui s'occupe du développement de technologies, de l'évaluation du niveau d'adoption des technologies, des aspects organisationnels et de l'analyse de la cohésion.

5. Le nombre de chercheurs impliqués

Le personnel du Programme Coton est d'un effectif de 78 agents composés de 14 chercheurs et de 64 techniciens et personnel de soutien.

6. Les principaux acteurs de la filière coton

Les principaux acteurs de cette filière sont constitués par les producteurs, les sociétés cotonnières au nombre de trois, la recherche cotonnière, les banques et les autres privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, huiliers, filateurs, artisans, etc.).

L'AICB, qui représente maintenant l'organe suprême de gestion de la filière, s'est fixé les missions suivantes:

- ✓ La gestion de l'Accord interprofessionnel en veillant à l'application des mécanismes qui y sont contenus, notamment, la fixa-

tion du prix d'achat du coton graine, la définition des standards du coton graine, la gestion du fonds de lissage, ainsi que des instruments et mécanismes financiers dont l'Association se serait dotée;

- ✓ La négociation avec l'État de la rétrocession des ressources allouées au Fonds de lissage à la filière;
- ✓ La détermination des conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs;
- ✓ La gestion des fonctions communes dont, la recherche cotonnière, la production et la distribution de semences, l'agrément de nouvelles variétés de semences, l'élaboration de cahiers de charges communs portant sur les caractéristiques techniques des intrants dans le cadre des appels pour les approvisionnements en intrants, la formation et l'encadrement des producteurs, la définition des standards coton, le classement de la fibre et l'entretien des pistes des zones de production.

L'AICB regroupe les sociétés cotonnières (APROCOB) et les producteurs (UNPCB).

Les autres acteurs sont: la recherche (INERA), le secrétariat permanent de la filière coton libéralisée (SP-FCL), les Banques. Les banques locales et étrangères interviennent au i) au financement du crédit de campagne (achat du coton graine, acquisition des intrants, crédit équipement aux producteurs) et ii) financement des investissements industriels (construction d'usines, achat de camions pour le transport de coton graine).

7. Des descriptions des systèmes de commercialisation

L'approvisionnement en intrants des producteurs comprend deux volets, l'acquisition et la mise en place des intrants et du crédit.

Acquisition des intrants: elle est assurée par les Sociétés cotonnières qui, sur la base des besoins exprimés par les producteurs, procède par appel d'offre international pour la fourniture des différents intrants destinés à la culture du coton (engrais, pesticides). Pour ce faire, elles mobilisent le financement en faisant recours au pool bancaire local et/ou aux banques étrangères.

Mise en place des intrants et du crédit: la mise en place physique des intrants est faite par les sociétés cotonnières, ceux-ci étant cédés aux producteurs à crédit par les Banques agricoles notamment la BACB et le Réseau des Caisses Populaires qui prennent le relais du financement. Le dénouement de ces crédits se fait par récupération directe sur les recettes cotonnières lors de la campagne de commercialisation du coton graine. Il faut ajouter que depuis quelques années, l'UNPC-B et d'autres acteurs privés sont impliqués dans le volet approvisionnement de certains intrants spécifiques (engrais, herbicides céréales, etc.)

L'activité de collecte du coton graine est assurée par les Groupements de Producteurs de Coton (GPC) et leurs unions à travers les marchés autogérés, qui sont rémunérés par les sociétés cotonnières à travers le reversement de commissions d'achats coton graine (4 250 F CFA par tonne de coton graine). Le transport du coton graine est assuré à en grande partie

par des prestataires privés. Il est à signaler que l'évacuation de la totalité de la fibre vers les ports d'embarquement et des graines vers les huileries locales est assuré par les privés.

La fibre produite est à 99% exportée à destination des pays asiatiques et européens. Seulement 1% de cette production est transformée localement pour la production de files principalement réexportés dans la sous région. Les coproduits notamment la graine, sont vendus aux huileries locales pour l'extraction d'huile et la fabrication de savon et d'aliments bétail.

8. L'organisation des agriculteurs

Afin de gérer au mieux leurs activités de production, les producteurs se sont regroupés en associations appelées groupements de producteurs de coton (GPC). Ces GPC mis en place à partir de 1996, sont des organisations professionnelles ayant centré leur vocation autour de la culture du coton avec comme fonctions principales:

- ✓ La distribution des intrants;
- ✓ La gestion des crédits court et moyen terme (octroi et récupération);
- ✓ L'organisation de la collecte et la commercialisation du coton graine de leurs membres (pesées coton et paiement, etc.);
- ✓ Et les autres activités connexes telles que la gestion des cotisations des membres et les activités à caractère socio-économique, etc.

De nos jours, on dénombre 9247 SCoopS-PC fonctionnels au Burkina Faso qui se sont fédérés depuis 1998 pour constituer des unions de producteurs de coton.

Ainsi, il a été mis en place au niveau des départements, 170 unions; au niveau provincial, 28 unions provinciales; puis au niveau national, la structure faîtière, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB).

La mise en place de la faîtière des organisations de producteurs de coton a changé considérablement le paysage institutionnel de la filière coton au Burkina Faso avec la prise de parts sociales dans les sociétés cotonnières.

Les cotonculteurs qui sont désormais administrateurs au sein des sociétés détiennent des parts dans les capitaux (30% SOFITEX, 20% SOCOMA et 10% FASO COTON) et de ce fait se sont positionnés comme étant des interlocuteurs et des partenaires privilégiés et incontournables dans la gestion de la filière coton à tous les niveaux.

9. Le nombre d'usines d'égrenage

Pour l'égrenage du coton graine, la filière dispose au total de 18 usines d'égrenage avec l'entrée en jeu des deux nouvelles usines de Léo et Bondokuy dans la zone Sofitex portant la capacité d'égrenage journalière totale à 6 300 tonnes et de deux usines de délintage et traitement de semences de coton.

10. Le nombre d'unités de trituration d'huile de coton

Les principales huileries sont constituées de la SN-CITEC, de la SOFIB-Huilerie, Huilerie Bâ Mariam. Les autres triturateurs sont regroupés au sein de trois associations que sont: le Groupement des Transformateurs des Produits Oléagineux du Burkina Faso (GTPOB), le Groupement des Huiliers du Houet (GHH)

et la Coopérative des Producteurs de Produits Oléagineux et Divers (CPPOD).

La production d'huile de coton a observé une tendance haussière entre 2003 et 2006 due à l'entrée de nouvelles huileries dans le secteur au cours de cette période. Entre 2007 et 2011 la production s'est presque stabilisée avant de connaître un accroissement annuel exceptionnel de 62,17% en passant de 48 062,22 tonnes en 2011 à 77 940,22 tonnes en 2012 (CCIB, 2014). Le volume des chiffres d'affaires des huileries est constitué essentiellement des ventes d'huile alimentaire et de tourteau et aliments à bétail. Pour des huileries ayant des capacités de production comprises entre 1 500 000 et 2 000 000 litres/an, le chiffre d'affaires moyen a connu une hausse de 34,55% entre de 2011 à 2012. Sur la période 2010-2012, la part contributive moyenne de l'huile à la formation du chiffre d'affaires a été estimée à environ 42%. Ce qui montre que le tourteau participe à l'équilibrage des comptes des huileries, les recettes de ce produit faisant en moyenne 58% du chiffre d'affaires (CCIB, 2014). Cependant, les résultats des analyses des rapports du forum national des huileries à base de graine de coton (MCIA, 2018) ont présenté une situation peu appréciable de l'État de fonctionnalité des huileries au Burkina Faso. Sur un total de 96 unités de transformations, seulement 65,6 restent fonctionnelles. Près 34,4% sont non fonctionnelles ou fermées liées aux problèmes récurrents du secteur des huileries. Ces difficultés sont l'indisponibilité des graines de coton sur la période de production des huileries, le tarissement de financement des unités par les établissements bancaires, la concurrence déloyale des huiles importées et la mévente des productions locales des huiles alimentaires.

L'analyse de la consommation nationale montre que la consommation d'huile alimentaire est estimée en moyenne à 6 litres d'huile par an et par personne (SPAAA, 2013). Le rapport de la production sur les besoins de consommation montre que le Burkina Faso doit obligatoirement importer pour satisfaire les besoins en consommation de la population. L'huile de palme, un parfait substitut de l'huile de coton, est importée pour combler ce besoin. Entre 2008 et 2012 la production locale d'huile de coton représentait en moyenne 69,83% du besoin national.

11. Les aspects socioéconomiques de la filière coton

La production du coton génère un certain nombre d'externalités positives, notamment l'augmentation de la production céréalière (l'exploitation du maïs bénéficie des intrants initialement destinés au coton), l'appui conseil aux producteurs, le développement de la micro finance en milieu rural, l'accès aux crédits pour les intrants vivriers, développement de mouvements de professionnalisation et de structuration des acteurs agricoles ruraux, la participation active du Burkina aux débats d'intérêt économique d'envergure internationale (la question coton à l'OMC). Le coton entraîne dans son sillage le développement des infrastructures routières (notamment les pistes rurales) et donc contribue au désenclavement du monde rural.

La quasi-totalité des travaux empiriques sur le lien entre la production du coton et la réduction de la pauvreté a abouti à des résultats assez mitigés. L'analyse des données relatives strictement aux cotonculteurs montre une baisse de la proportion de pauvres (62,1% en 1994, 58,2% en 1998 et 47,2% en 2003). Cependant, l'analyse

selon les zones de production ne traduit pas une baisse nette de la proportion de pauvres dans les zones cotonnières. La baisse de l'incidence entre 2003-2007 est également perceptible chez les producteurs de coton lorsque l'analyse est faite selon l'approche monétaire, mais mitigée selon l'approche subjective, c'est-à-dire selon la précarité alimentaire. L'analyse par l'approche simulation de chocs révèle qu'une augmentation de 25% du prix du coton aurait pour conséquence une diminution du taux de pauvreté des cotonculteurs de l'ordre de 9% à court terme et de 12,6% à long terme. Au niveau national, l'effet est moindre: 1,5% à court terme et de 2,1% à long terme.

12. Les sociétés cotonnières

Trois sociétés cotonnières existent au Burkina Faso (Sofitex, SOCOMA et FASOCOTON) depuis septembre 2004 et jouent un rôle de promotion de la culture du coton, chacune dans sa zone définie par le Protocole d'Accord portant Cahier des Charges et comme indique les données du tableau en annexe et dont 20 provinces pour la Sofitex dans l'Ouest du pays, 12 provinces pour Fasocoton dans le Centre et 6 provinces pour SOCOMA dans l'Est: Les différentes fonctions assumées par les sociétés cotonnières sont:

- ✓ L'approvisionnement des intrants aux producteurs;
- ✓ L'appui conseil des producteurs;
- ✓ L'Achat, la collecte du coton graine;
- ✓ L'égrenage du coton graine;
- ✓ La valorisation des produits finis (fibre) et des coproduits (graine, déchets de fibre).

13. Les programmes et projets de coopération internationale.

Le Programme Coton a un partenariat assez diversifié. Le Programme collabore avec les trois Sociétés cotonnières, l'UNPCB, la SAPHYTO, le BUNASOLS, la CIPAM, AGRODIA, le PR-PI-CA, les Universités et Écoles de formation. Il a collaboré aussi avec le Projet USAID-WACIP qui a couvert le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe «Amélioration de la production cotonnière » du Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), formulé suite aux nombreuses initiatives entreprises avec l'appui de la communauté internationale dont celles de la Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) et de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) relatives à l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile, pour faire face aux difficultés rencontrées par les filières cotonnières africaines. D'une durée de 5 ans, le projet concernait les zones cotonnières de ces quatre pays avec un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'objectif global du projet était de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et son objectif spécifique était de contribuer à la sécurisation et à l'accroissement des revenus des acteurs de la filière par l'amélioration de la productivité du sous-secteur coton de manière durable. Le projet avait quatre composantes: (i) Amélioration de la production et de la productivité; (ii) Appui à la commercialisation et à la transformation artisanale; (iii) Renforcement des capacités; et (iv) Coordina-

tion et gestion du Projet. Le Programme Coton a collaboré avec le Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile (PAFICOT), un projet multinational dans les quatre pays de l'Initiative Sectorielle sur le Coton (ISC). Le Programme Coton a ainsi contribué dans le cadre de ce projet à la formation des producteurs pour contribuer à accroître le revenu des cotonculteurs dans les zones cotonnières ainsi que la valeur ajoutée au coton par les artisans et les égreneurs. Le projet qui a démarré en décembre 2006 a été mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Engrais (IFDC).

14. Les points forts et les points faibles de la filière coton

Points forts:

Du point de vue de la contribution du coton aux revenus des ménages, on peut dire que la production du coton génère un certain nombre d'externalités positives, notamment l'augmentation de la production céréalière, l'appui conseil aux producteurs, le développement de la micro finance en milieu rural, l'accès aux crédits pour les intrants vivriers, développement de mouvements de professionnalisation et de structuration des acteurs agricoles ruraux, la participation active du Burkina aux débats d'intérêt économique d'envergure internationale (la question coton à l'OMC). Le coton entraîne dans son sillage le développement des infrastructures routières (notamment les pistes rurales) et donc contribue au désenclavement du monde rural.

Points faibles:

Pour la troisième année consécutive, la production de coton a baissé pour s'établir en 2018/2019

à 436 000 tonnes de coton graine soit une baisse d'environ 30% par rapport à la campagne écoulée alors que les producteurs tablaient sur une récolte de 800 000 tonnes, ce qui place désormais le Burkina Faso au quatrième rang des producteurs d'or blanc africain.

Défis actuels:

Les principaux défis actuels de la filière cotonnière sont:

- ✓ La variabilité et le changement climatiques;
- ✓ La dégradation des terres et la faible fertilité des sols;
- ✓ Le faible rendement des variétés actuelles;
- ✓ La faible rentabilité de la filière;
- ✓ Les caractéristiques de la fibre ne répondant pas aux besoins du marché;
- ✓ Les fluctuations des prix des intrants et du coton sur les marchés;
- ✓ Le financement durable de la recherche;
- ✓ La valorisation des résultats de recherche.

15. Les politiques d'encadrement et d'appui technique des producteurs

Suite à la mise en œuvre du processus de désengagement de l'Etat des différents secteurs de production dont celui du coton, l'appui conseil spécialisé aux producteurs de coton est essentiellement assuré par les sociétés cotonnières qui mettent en place un dispositif d'appui-conseil. Ce dispositif permet de former régulièrement les producteurs en fonction des innovations techniques et des recommandations de la recherche.



Burundi

1. Historique de la culture du coton au Burundi

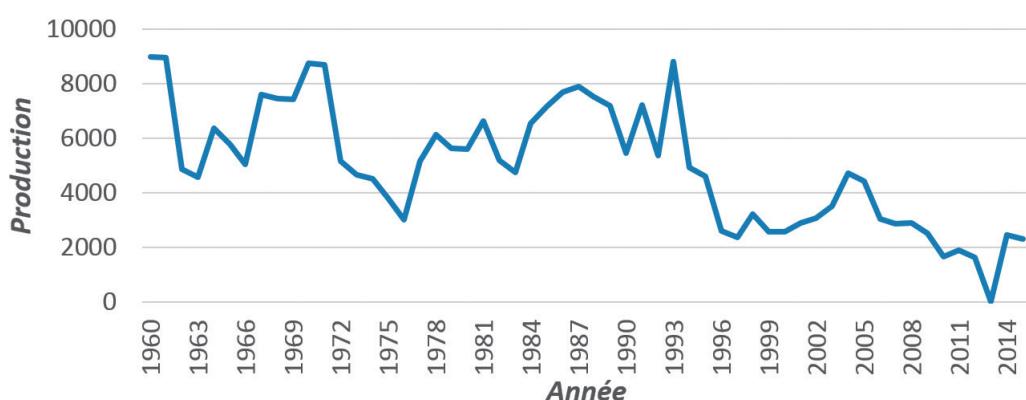
La culture du coton a été introduite au Burundi en 1920 dans la plaine de l'Imbo à l'ouest du pays. La production était assurée par des petits producteurs cultivant entre 40 et 20 ares. Dans les années 1980, la culture du coton a été étendue dans la région de Moso à l'est du Burundi. L'extension du coton a été réalisée dans la zone moins apte à la culture dans le cadre d'une politique d'augmenter la production nationale du Coton.

En 1984, la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO) a été créée avec comme missions:

- ✓ La promotion de la culture du coton;
- ✓ L'encadrement des producteurs de coton;
- ✓ La transformation du coton-graine en coton fibre;
- ✓ Le marketing de la fibre de coton et ses sous-produits.

2. Evolution de la culture du coton

Jusqu'en 1992, la production de coton oscillait entre 5000 tonnes et 9000 tonnes. Mais, dès 1993, la production a descendu en dessous de 3000 tonnes. De même, la superficie occupée par le coton a passé de 11,500ha en 1961 à 4000 ha en 2014 (figure ci-dessous).



Pour faire face à cette réduction de la production nationale de coton, le Gouvernement du Burundi a mis en place une stratégie nationale de relance du coton qui intègre le partenariat public-privé et la renforcement de la recherche.

3. Les variétés actuellement cultivées

Le nombre de variétés utilisées est très limité. Actuellement, deux variétés à savoir Stam et GIZA sont cultivées. La variété GIZA couvre presque la totalité des plantations de coton. En plus de ces deux variétés, 5 variétés introduites du Mali sont en cours d'évaluation ces variétés

sont NTA 93, NTA MS-334, NTA 88, NTA 90 et NTA L 100. Ces dernières variétés sont à la deuxième année d'évaluation.

Le nombre limité de variétés montre l'intérêt du Burundi de diversifier le patrimoine génétique par l'introduction d'autres variétés pour mettre en place un programme de sélection du coton.





Cameroon

Feuille de route pour une description synthétique des caractéristiques du secteur cotonnier du CAMEROUN

Comment remplir ce document:

- ✓ Cette feuille de route a pour objectif de permettre de décrire les caractéristiques principales du secteur cotonnier de chaque pays partenaire du Projet. Il convient de noter que les aspects et éléments énumérés ci-dessous ne sont que des guides pour orienter les réponses, les descriptions. Il revient à chaque partenaire d'y rajouter ou d'y inclure d'autres aspects, d'autres éléments jugés pertinents, et ce, pour permettre finalement une représentation la plus complète de la filière coton de son pays;
- ✓ Les questions peuvent être répondues par le biais d'un texte descriptif mentionnant l'ensemble des éléments ou des aspects suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière.

Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière sont définies par l'Etat à travers le ministère de l'agriculture et du développement durable et le ministère du commerce.

2. Les caractéristiques géographiques des surfaces cultivées; le nombre d'agriculteurs impliqués dans cette filière; les chiffres liés à la production de coton; la productivité par hectare;

la production de fibre et celle de coton graine; entre autres.

- ✓ Les caractéristiques géographiques des surfaces cultivées sont pour la plupart des sols sableux-argileux ou ferrugineux;
- ✓ Le nombre d'agriculteur est d'environ 175 000 producteurs;
- ✓ Les chiffres liés à la production sont:
 - ✓ Productivité par hectare: 1500 kilogrammes/hectare;
 - ✓ Production de fibre d'environ 145 000 tonnes;
 - ✓ Production coton graine d'environ 350 000 tonnes.

3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière.

Les institutions intervenant dans la filière sont:

- ✓ L'IRAD: Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Cameroun);
- ✓ Le CIRAD (Centre International de Coopération à la Recherche Agronomique pour le Développement basé à Montpellier en France).

4. Les principaux domaines de la recherche.

- ✓ La génétique;

- ✓ L'entomologie;
- ✓ L'agronomie;
- ✓ La mécanisation.

5. Le nombre de chercheurs impliqués.

Douze (12) chercheurs sont impliqués.

6. Les partenariats internationaux en cours dans le domaine de la recherche.

Le CIRAD et le PR-PICA.

7. Les principaux acteurs de la filière coton.

La SODECOTON et la CNPCC (Confédération Nationale des Producteurs du Coton au Cameroun).

8. Des descriptions précises de l'ensemble des systèmes de commercialisation.

Les systèmes de commercialisation sont des systèmes intégrés par la SODECOTON.

9. Les partenariats public-privé existant dans le cadre de la production des sous-produits du coton.

RAS.

10. Où en est de l'organisation des agriculteurs.

Les agriculteurs sont organisés au niveau de la Confédération Nationale.

11. Les associations d'agriculteurs qui existent dans le pays.

Il y a les groupements, les cercles de caution.

12. Le nombre d'usines d'égrenage.

Les usines d'égrenage sont au nombre de neuf (09).

13. Le nombre d'industries de l'huile de coton.

Deux huileries (02) existent.

14. Où en est de la mécanisation agricole.

En cours d'expérimentation.

15. Les aspects socioéconomiques de la filière coton.

- ✓ La construction des cases de santé par les groupements de producteurs;
- ✓ Le recrutement et le paiement des maîtres de parents;
- ✓ L'aménagement des points d'eaux;
- ✓ La formation et l'accompagnement des producteurs dans la mise sur pied des activités génératrices de revenus (AGR).

16. Les sociétés cotonnières.

Une seule: la SODECOTON.

17. Les programmes et projets de coopération internationale.

Pour le moment c'est la coopération en cours avec l'ABC.

18. Les points forts et les points faibles de cette filière chez vous, et les menaces auxquelles elle est confrontée.

a - Les points forts de la filière sont:

- ✓ Le niveau de production en termes de volume et de rendement en champ (1500kg/ha), rendement le plus élevé en Afrique de l'Ouest et Centrale;
- ✓ La seule filière qui accompagne en crédit pour le coton et les vivriers à tous les producteurs avec un taux de remboursement d'environ 99.99‰;
- ✓ Un partenariat parfait entre les producteurs et la société cotonnière;
- ✓ L'émergence des gros producteurs à eux seuls font 30% de la production totale;
- ✓ La recherche cotonnière à travers l'IRAD et les itinéraires techniques à point.

b - Les points faibles de la filière sont:

- ✓ La capacité réduite de transformation du coton graine (soit 280.000 tonnes en 06 mois pour une production de 350.000 tonnes) qui cause un manque à gagner pour la filière. Le gap de 70.000 tonnes est transformé en saison de pluie et les qualités de la fibre et de la graine sont détériorées;
- ✓ L'insuffisance des équipements et des moyens d'aménagements des pistes de collecte. Le réseau est dense et la SODECOTON ne peut entretenir que 8000 kilomètres par an.

c - Les menaces à la filière:

La principale menace après la fermeture des frontières avec le Nigéria où était écoulé de façon clandestine les productions de coton, reste les changements climatiques. Les variations climatiques traduites par un début tardif et parfois un arrêt précoce ont pour conséquence un dysfonctionnement total du calendrier agricole et de ce fait un manque à gagner pour la filière.

19. Les politiques d'encadrement mises en œuvre: où on en est-on de l'assistance technique et de la vulgarisation.

Dans le cadre de l'assistance technique, la filière bénéficie d'un accompagnement conséquent tant de l'Etat (MINADER, MINEPAT, IRAD) et des Directions techniques de la SODECOTON et de la CNPCC déployé sur le terrain par plus de 250 personnels.

Le volet vulgarisation est très actif à travers certaines presses à l'instar de la voix du paysan, CNPCC-INFO et des agents de vulgarisation déployés dans toutes les zones de production du coton. Ces acteurs traitent de la vulgarisation de toutes les avancées dans le domaine de la filière (opportunités, itinéraires techniques, renforcement des capacités, distribution des intrants....). Ils traitent tout aussi de l'organisation et la structuration de bases intermédiaire.



Côte d'Ivoire

Communément appelé « l'or blanc », le coton est cultivé dans les zones nord et centre de la Côte d'Ivoire par environ 117 700 agriculteurs entre 2019-2020. Il est le 4ème produit agricole d'exportation après le cacao, la noix de cajou et l'hévéa.



Avec une production de coton graine de 490.442 tonnes en 2019-2020, la Côte d'Ivoire occupe le 3ème rang des pays producteurs de coton au niveau africain, après le Bénin (712 000 tonnes). Le Mali (700.000 tonnes) et avant le Burkina Faso (464.000 tonnes).

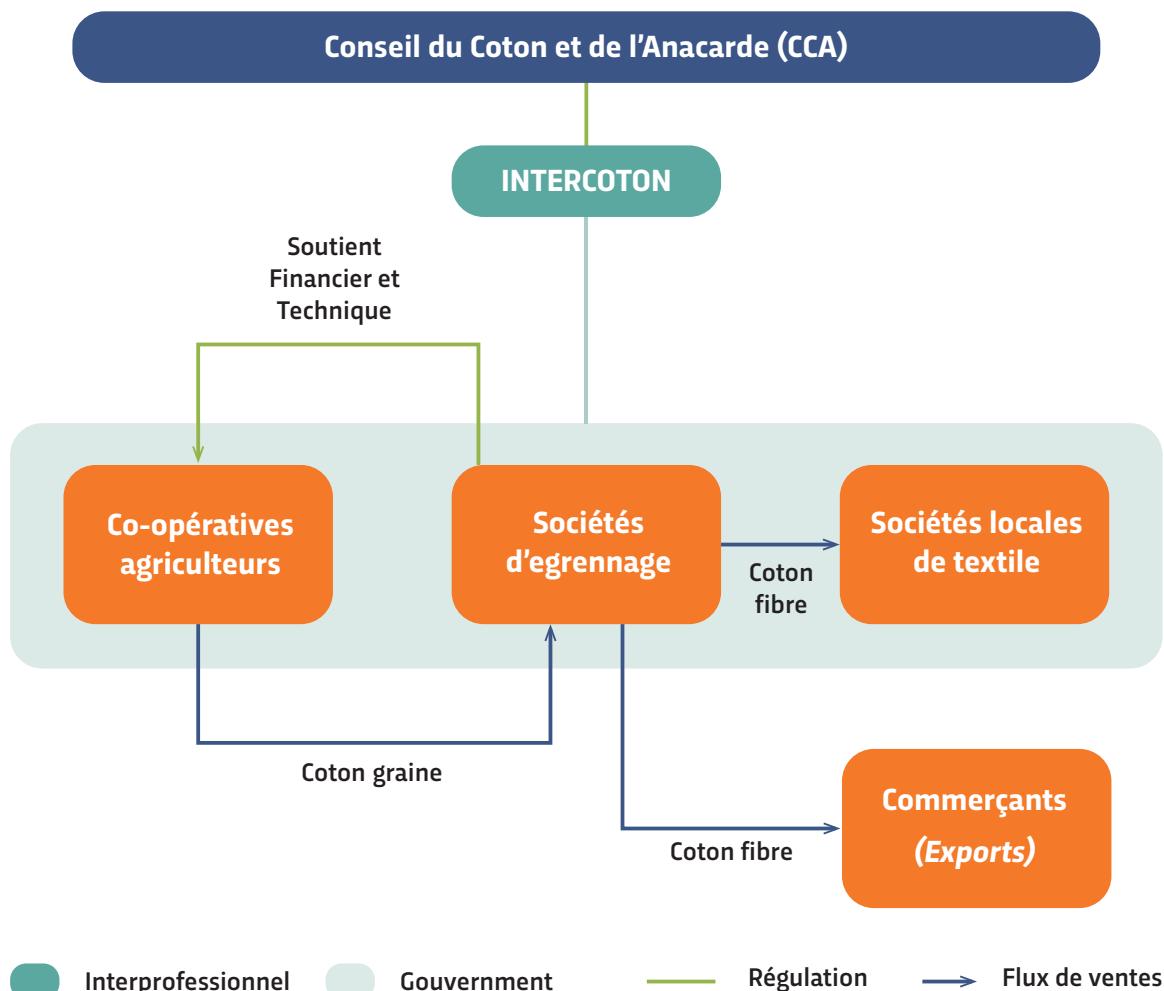
Le coton en Côte d'Ivoire est produit par de petits planteurs, près de 100.000 producteurs agricoles sont concernés par cette culture. Ils opèrent sur des exploitations d'environ deux hectares en moyenne (dont 70% en mode de culture attelée), superficies partagées avec les cultures vivrières (50 à 60%) qui bénéficient des intrants du coton. Ces exploitations familiales sont reparties dans plus de 4000 villages et campements de 23 départements du pays.

La culture du coton a contribué à la modernisation des exploitations par la mécanisation et l'intensification de la production. Elle a permis également d'améliorer les conditions de vie de la population et a entraîné un début d'industrialisation de ces régions avec:

Le pays dispose d'un tissu industriel composé de 15 usines d'engrenage d'une capacité de 630.000 tonnes de coton graine. L'industrie locale a consommé en 2019, environ 15% de la graine produite contre moins de 1% pour la fibre.

Organisation du Secteur Coton en Côte d'Ivoire

Graph 1: Organisation du secteur coton



Le Rôle du CCA Dans le Secteur du Coton

Au sein de la filière coton, le Conseil du Coton et de l'Anacarde joue le rôle d'interface entre les professionnels de la filière et l'Etat. Il définit et en met en œuvre le cadre réglementaire du secteur. Il est notamment chargé de :

- ✓ Agréer les acteurs aux différents niveaux de la chaîne de valeurs;
- ✓ Assurer la traçabilité et le contrôle de la qualité des produits (coton graine et fibre);
- ✓ Suivre et contrôler l'exportation de tout produit du coton;
- ✓ Contribuer à la recherche de financement et au développement de projets d'intérêts pour la filière;

- ✓ Représenter l'Etat dans les instances internationales du secteur coton;
- ✓ Approuver et rendre applicables les accords interprofessionnels conclus entre les acteurs.

Principaux défis posés par la filière:

- ✓ Améliorer la variétale du cotonnier et l'accroissement des rendements au champ du coton graine dans un contexte du changement climatique;
- ✓ Améliorer, par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, la connaissance et le;
- ✓ Promouvoir une relance durable de l'industrie de deuxième transformation (filature-tissage et trituration);
- ✓ Appuyer à la mutualisation du processus de production et de distribution de semences de base;
- ✓ Appuyer à la transformation locale de la fibre et de la graine de coton;
- ✓ Améliorer la gestion des ravageurs;
- ✓ Promouvoir le renforcement du mouvement coopératif.



Éthiopie

D'un point de vue historique, la recherche sur le coton commence en 1964 au Centre de recherche agricole Werer (WARC), Division de recherche du Ministère de l'Agriculture du gouvernement éthiopien de l'époque, et enfin grâce à l'aide de L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et L'agriculture (FAO). En 1989, la récolte de coton est jugée suffisamment importante pour la porter au niveau des commodities ou produits de base des entreprises de recherche.

De nos jours, la structure des organisations de recherche sur le coton est centrée sur une approche multidisciplinaire pour les produits de base; sous la coordination d'une équipe du Centre de recherche ouest-africain (CROA ou WARC - West African Research Center) celles-ci se penchent plus spécifiquement sur la sélection, la protection, l'agronomie, l'irrigation, la salinité, la vulgarisation agricole et [l'analyse] socio-économique. En 2016, la direction de l'Institut éthiopien de recherche agricole (EIAR) décide de lancer une étude nationale sur le coton pluvial (non-irrigué) sous la coordination du Centre de recherche agricole Assosa (AsARC) et du Centre de recherche agricole de Pawe (PARC); cependant, cette recherche n'est toujours pas indépendante en termes de recherche sur le coton. De plus, d'autres centres de recherche régionaux, à savoir, le Centre de recherche agricole de Humera et le Centre de recherche agricole de Gonder, mènent déjà des recherches sur l'adaptation de lignées à partir de génotypes du centre WARC. Les chercheurs à plein temps du CROA (WARC), au nombre de huit (cinq sélectionneurs spécialistes en amélioration génétique du coton et trois spécialistes en protection phytosanitaire du cotonnier), sont les seuls à se dévouer à ce genre de recherches hormis l'Institut éthiopien de recherche agricole (EIAR). D'autre part, il n'existe pas de sous-centres pour ce produit de base impor-

tant, ni de centres de collaboration solide dans les différentes zones agroécologiques s'étendant sur les plaines des basses terres du pays dans les différents États régionaux (de fait, six grandes zones agroécologiques conviennent à la culture du coton en Éthiopie).

L'importance du coton pour l'agriculture éthiopienne se révèle par les vastes zones agro-écologiques appropriées à la culture et disponibles dans les plaines des basses terres du pays. En Éthiopie, le coton est cultivé dans divers sols et climats, au moyen de pratiques agricoles variées en fonction des cultures irriguées et des cultures pluviales appartenant à de gros exploitants agricoles du secteur privé et de petits agriculteurs. Environ 40% du coton éthiopien est produit sur des terres irriguées, les 60% restants étant des cultures pluviales. Traditionnellement en Éthiopie, le coton est cultivé à des altitudes comprises entre 300 et 1 800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le coton commercial est cultivé par des exploitants agricoles du secteur privé dans différentes zones agroécologiques entre 300 à 1 200 mètres d'altitude.

Autrefois, les principales zones de culture du coton en Éthiopie étaient la vallée de l'Aouache, qui est arrivée à représenter plus de 64,4% de la production totale de coton du pays dans un passé récent. Malgré la situation favorable de la

vallée de l'Aouache, en termes de production et de productivité, les plantations de coton de cette région ont été en grande partie remplacées par des plantations de canne à sucre, les producteurs de coton se trouvant désormais au Sud de l'État. Les autres aires de culture du coton en Éthiopie se trouvent à Arbaminch, Weyto et Omorate, dans le Sud; Gambela et Beles, à l'Ouest; Metema et Humera, dans le Nord et le Nord-Ouest, et Gode dans la partie orientale de l'Éthiopie. Des zones à fort potentiel de production existent également pour le coton dans la partie Ouest, Nord, Sud et Est du pays. La plupart de ces régions sont composées de petites exploitations de cultures pluviales et irriguées gérées par de petits agriculteurs dont les plantations se trouvent dans des zones agro-écologiques comprises entre 500 et 1 500 mètres. La culture traditionnelle du coton est également largement pratiquée à des altitudes moyennes allant de 1 000 à 1 800 mètres, le système de culture étant généralement bisannuel ou pérenne.

L'Éthiopie est, en outre, dotée d'une base de ressources importantes et appropriées à la culture du coton (caractéristiques agroécologiques, ressources en terres et en eau, main-d'œuvre disponible, emplacement stratégique, à proximité du marché potentiel (Moyen-Orient et pays de l'UE), culture traditionnelle et transformation du coton de longue date, transport aérien fiable et toujours disponible à destination du marché potentiel des produits du coton, etc.); tout ceci bénéficie à la production et à la valeur ajoutée des produits et sous-produits du coton. Un rapport de 2010, du Ministère de l'Agriculture de l'époque (MoA) et de l'État régional des peuples des nations et nationalités du Sud (SNNPRS), indique que 3 000 810 hectares de terres approximative-

ment sont potentiellement propices à la production de coton dans le pays. Toutefois, l'aire de culture de coton en Éthiopie est actuellement estimée à seulement 100 000 hectares approximativement (60 000 ha de cultures commerciales irriguées et 40 000 ha de petite parcelles (composées de 70% de cultures pluviales et de 30% de cultures irriguées); la production totale annuelle de 2016 s'élevait à environ 90 000 tonnes de coton brut et de 33 447 t (37,16% du GoT) de coton fibre. De cette production totale, la part des gros producteurs commerciaux de coton est d'environ 60%, les 40% restants représentant la part des petits exploitants. La production de coton fibre du pays est passée d'un maigre total de 6 200 t en 1961-62 à une production record de 30 000 t en 1980-82, le record de tous les temps, de 38 850 tonnes, ayant été enregistré en 2012-13. En comparaison, la production mondiale de coton avait été estimée, en 2014/15, à 25,96 millions de tonnes (152,7 millions de balles de 170 kg/balle) pour une aire de cultures de 34,14 millions d'hectares. Malheureusement, cette estimation n'a pas été atteinte; or, la demande n'a cessé d'augmenter en raison de l'expansion rapide des industries du textile et de la confection, ce qui inquiète la filière coton en Éthiopie.

Les centres d'implantation et d'organisation de la filière coton sont sous l'égide du Ministère de l'Agriculture (recherche et vulgarisation agricole) et du Ministère de l'Industrie (Institut éthiopien de l'industrie textile-ETIDI). Cependant, aucune relation n'a été formellement établie entre la recherche (EIAR), le système de vulgarisation agricole (Ministère de l'Agriculture) et le Ministère de l'Industrie (ETIDI) malgré leur objectif commun d'améliorer la production et la productivité



de la filière coton en Éthiopie par le biais de fonds publics. Le mandat de ces institutions est clair: profiter mutuellement de leur savoir et atouts respectifs sans intégration verticale ou horizontale formelle, comme aucun autre partenariat international de soutien de la recherche sur le coton.

L'Éthiopie est l'un des pays africains producteur et exportateur de coton. D'autres sources indiquent une longue tradition de la culture du coton, l'aire de culture, estimée à 2,6 millions d'hectares, convenant aux produits cotonniers. De cette aire de culture potentielle, 65% se trouvent dans 38 zones cotonnières à fort potentiel et les 35% équivalant aux

0,9 millions d'hectares restants se trouvent dans 75 districts d'un potentiel de production moyen. Sur le total des terres de cultures de coton, 33% appartiennent à de petits exploitants, 45% à des exploitations privées et 22% sont des plantations de l'État. L'État, en effet, cultivait jusqu'à récemment seulement 3% du total des terres aptes à la production de coton. L'Éthiopie a produit en moyenne 33 842,11 tonnes entre 2000 et 2018. En revanche, depuis 2012, ce rendement est entré peu à peu dans une phase de déclin. La production de coton dans le pays est confrontée à des contraintes naturelles et technologiques. L'Ethiopie détient une part du marché exportateur également, et a gagné en moyenne

14 336 667 de dollars, surtout au cours de la dernière décennie. Actuellement, le pays exporte [le coton] au prix moyen de 1,45 dollars. Cependant, le marché du coton fait face à des contraintes: les prix et le manque d'informations sur le marché sont facteurs de dissuasion. En dépit de son manque d'efficacité, la filière coton continue à avoir un rôle économique propre et vital dans l'industrie textile et la création d'emplois: elle emploie environ 52 754 petits exploitants agricoles.

Les canaux de marché et les relations entre les parties prenantes répertoriées au niveau de la cartographie de la chaîne de valeur des quatre canaux de marché se sont développés et sont énumérés ci-dessous:

1. Fournisseurs d'intrants - petits agriculteurs - usines textiles;
2. Fournisseurs d'intrants - Petits agriculteurs - Unions de coopératives - Entreprise éthiopienne de fourniture d'intrants - Usines textiles (unités d'égrenage);
3. Fournisseurs d'intrants - Exploitations agricoles commerçantes de taille moyenne - Entreprise éthiopienne de fourniture d'intrants - Usines textiles (unités d'égrenage);
4. Fournisseurs d'intrants - Gros exploitants agricoles de commerce à grande échelle - usines textiles (marché d'exportation).

On compte, actuellement, 21 usines d'égrenage en activité dans le pays. Toutefois, deux (2) de celles-ci ne sont pas opérationnelles. Quant aux usines d'égrenage, neuf (9) ont leur propre plantation de coton et les autres sont des prestataires de services. Toutes les

usines sont des sociétés à responsabilité limitée. Actuellement, la capacité d'égrenage est estimée à 133 067 Mt de coton brut. Malheureusement, ces usines d'égrenage fonctionnent actuellement en dessous de leurs capacités, du fait du faible rendement du coton dans tout le pays. Ces cinq dernières années, la production totale de coton brut de l'Ethiopie s'est limitée à environ 79 452 tonnes grand maximum, la capacité de transformation des usines d'égrenage ayant demeuré à environ 133 067 tonnes. L'utilisation des usines d'égrenage est donc en deçà de leurs capacités. La capacité excédentaire des usines d'égrenage actuellement au ralenti pourrait absorber le double de la production de coton brut du pays. Or, la production actuelle peut être doublée en doublant l'aire de culture du coton ou en intensifiant l'utilisation de pratiques culturales au moyen de technologies agricoles améliorées qui permettraient de multiplier par deux le rendement à l'hectare de tous les producteurs de coton du pays. Les usines d'égrenage fournissent environ 5% des graines de coton aux agriculteurs commerciaux et 95% du coton graine aux huileries qui concassent les graines afin de produire de l'huile comestible et des tourteaux.

Les producteurs de coton vivant du commerce de leur culture affrontent depuis des décennies les défis engendrés par le sous-secteur de la filière coton qui n'est jamais vraiment parvenu à se mécaniser en Éthiopie. Le coût le plus élevé de la production de coton en Éthiopie est celui de la main-d'œuvre (pour le désherbage et la récolte) ainsi que celui lié à la lutte contre les insectes ravageurs. Le coût de la main-d'œuvre pour le désherbage et la récolte représente une part énorme du coût de production du coton. La plupart des opérations agricoles

et des traitements post-récolte sont manuels. Dans de mauvaises conditions de manipulation et d'emballage, les pertes quantitatives et qualitatives sont rapides. La modernisation du sous-secteur du coton par la mécanisation est, par conséquent, indispensable. Le thème de la mécanisation agricole fait d'ailleurs l'objet de recherches centrées sur le développement des outils agricoles utilisés dans les opérations agricoles et la manutention après récolte. Il met surtout l'accent sur une collaboration dans cette étude sur la mécanisation de la récolte pour la culture du coton en Éthiopie. D'autre part, il existe environ 37 fabriques d'huile dans les diverses régions du pays. L'Association éthiopienne de producteurs, d'égreneurs et d'exportateurs de coton (ECPGEA) est une organisation d'entreprises commerciales du secteur privé fournissant des informations (techniques) à ces dernières. Le Conseil est composé de 11 membres représentant les 6 principales régions productrices de coton où les unités d'égrenage et de délintage, les coopératives, les exploitations commerciales et les syndicats intermédiaires sont implantés; malheureusement, l'influence de ce conseil s'est révélée faible ces derniers temps.

Les données actuellement disponibles montrent que l'Éthiopie tire très peu de bénéfices de ses exportations de coton et des produits textiles, en partie à cause de la faible production des plantations. La superficie des terres allouées au coton, le rendement à l'hectare et l'accès au crédit sont des facteurs importants affectant l'offre de coton commercialisable au niveau des exploitations agricoles. Une étude indique que les interventions politiques nécessaires pour augmenter l'offre de coton ont été suggérées.

Les coûts de production du coton dans la région centre de l'Aouache sont estimés à 20 572,17 Birr/ha. En outre, les coûts d'une culture irriguée de coton à l'hectare sont de l'ordre de 34,88% (7 173,9 Birr) pour le coût des opérations manuelles (défrichage, plantation, désherbage, pulvérisation chimique, irrigation des champs, cueillette/récolte, pesage et emballage); 32,54% (6 695,6 Birr) pour le coût en matériel (semences, produits chimiques/pesticides et matériaux d'emballage); 17,51% (3 602 Birr) pour le coût de fonctionnement et de maintenance des machines (labour, disques et billonnage) et 15,07% (3 100,6 Birr). Le prix moyen du coton graine (12,53 Birr/kg) et la quantité par hectare de coton graine produit (2 463,4 kg/ha) avec un rendement sur fonds Birr investis de 1,49 Birr pour la production de coton signifie des gains d'un birr et quarante-neuf centimes pour chaque Birr investi dans la culture irriguée de coton pour une entreprise cotonnière avec les coûts de production d'une culture irriguée et la rentabilité du coton. D'autre part, l'analyse du seuil de rentabilité de la production de coton en conditions irriguées indique un coût total de production de 16,42 qt/ha pour que l'agriculteur atteigne le seuil de rentabilité et ne subisse ni gain ni perte au niveau de la quantité de coton graine.

En Éthiopie, les sociétés cotonnières sont au nombre de 73, entre les usines textiles de l'industrie du vêtement et les usines de textiles tissés à la main. La vulgarisation agricole et l'assistance technique auprès des agriculteurs est à la charge du Département de vulgarisation agricole du Ministère de l'agriculture sous lequel l'institut de recherche se concentre sur la pré-vulgarisation des nouvelles technologies et informations techniques.

Tableau 2: Forces et faiblesses de la recherche sur le coton

ÉLÉMENT D'ÉVALUATION	DIVISION INTERNE	FORCE	POTENTIEL	FAIBLESSE	MENACE
Ressources	Ressources humaines	La présence de quatre chercheurs titulaires d'un Master en Sciences (MSc) en recherche sur le coton	Peut être mentionné comme la seule force potentielle de l'équipe de recherche sur le coton en termes de capacités en ressources humaines actuellement disponibles au niveau national pour la recherche sur le coton	L'équipe de chercheurs sur le coton est vraiment sous-représentée attendu qu'elle ne dispose de chercheur senior dans aucune des disciplines. Certaines des disciplines fondamentales du coton n'ont pas de chercheur(s) à temps plein ou n'ont aucun chercheur. Une formation pratique insuffisante a été dispensée aux chercheurs existants, raison pour laquelle ceux-ci ont besoin d'une formation professionnelle pour revitaliser les ressources humaines du programme.	Roulement des chercheurs
	Ressources financières	Allocation régulière du budget d'investissement du gouvernement (pour les activités de recherche et les coûts de fonctionnement)	Le programme a permis de mener différentes recherches et de réaliser des travaux de pré-vulgarisation agricole malgré les problèmes financiers.	Le budget alloué à la recherche sur le coton est insuffisant.	
Intégrations, complémentarités et synergies entre les disciplines		Disponibilité de chercheurs expérimentés et d'installations de recherches et d'analyses équipées accessibles à l'équipe de recherche sur le coton dans les différents centres et programmes de l'EIAR et de l'ETIDI. Disponibilité d'installations pour le classement normalisé du coton par instruments à haute capacité (HVI ou CMI) permettant de classer le coton en fonction de sa qualité à l'ETIDI.	Même si l'intégration entre institutions / secteur est insuffisante, l'institut travaille tout de même avec ce dernier.	<ul style="list-style-type: none"> Absence de mécanisme formel liant et intégrant les institutions entre elles et le secteur d'où un manque de synergie, celui-ci reposant actuellement sur la bonne volonté des personnes. Absence d'une seule institution pour diriger le sous-secteur de la filière coton et prendre en compte les expériences d'autres pays semblables à l'Ethiopie comme Israël (Conseil du coton d'Israël), l'Inde (Corporation du coton d'Inde) et le Pakistan (Corporation du coton du Pakistan). 	

Les technologies	<p>Des recommandations agronomiques appropriées ont été établies sur le taux et la date de semis, la fréquence d'application d'engrais, les besoins en eau des cultures, la période de récolte appropriée pour les variétés libérées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un paquet complet [de technologies] sur la culture du coton, à l'adresse de l'utilisateur final, a été dispensé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune technologie n'a été spécifiquement développée pour certains des défis liés à l'environnement tels que le stress hydrique, la sécheresse, le givre, la salinité, les carences nutritionnelles des sols, les ravageurs et autres facteurs attribuables au changement climatique plus particulièrement. La méthode conventionnelle de développement des variétés prend tellement de temps qu'il faut 8 à 10 ans pour développer et enregistrer une variété. 	
Les technologies	<p>Les insectes ravageurs du cotonnier (le charançon du cotonnier ou le ver de la capsule, mais aussi les pucerons, les aleurodes, les thrips, les jassidés, les cochenilles, les vers gris, etc.), les maladies (brûlure bactérienne et flétrissement) et les mauvaises herbes (à feuilles larges et herbacées) ont été identifiés, documentés et des options de contrôle ont été étudiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un criblage chimique a été effectué pour les ravageurs d'un impact économique important. 	<ul style="list-style-type: none"> • En raison du changement climatique et de facteurs favorables pour les ravageurs, on voit apparaître de nouveaux ravageurs dévastateurs • L'approche novatrice de lutte contre les ravageurs utilisant la variété de coton Bt n'est plus pratiquée en Ethiopie. • Absence de lutte intégrée contre les ravageurs clés du cotonnier (insectes, maladies et mauvaises herbes) • Les études de protection du cotonnier se limitent à la vallée de l'Aouache, et principalement dans la partie centrale de la région • Études très limitées sur les germoplasmes de coton • Les études sur la gestion raisonnée de la résistance aux pesticides et la manipulation de ces derniers sont limitées 	<p>• Émergence d'un nouveau ravageur dans le pays</p>

Organisation et couverture géographique au niveau du centre	<p>L'établissement du centre WARC dans la zone géographique la plus appropriée pour la production de coton, ce qui rend les tests de technologies et la vulgarisation plus pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le centre a mené différentes études de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination limitée entre les principales parties prenantes (MoA, ETIDI et EIAR-WARC)
	<p>La présence de la Direction de la recherche sur les cultures pour faciliter et renforcer la coordination nationale à l'EIAR</p>		<ul style="list-style-type: none"> Allocation budgétaire moins favorable pour la coordination nationale de la recherche sur le coton
	<p>Le coton est considéré comme un produit de base stratégique pour la nation et une culture de substitution aux importations attendu qu'il est une matière première pour l'industrie textile. Tout cela fait du coton une culture de première importance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Même si les collaborations sont en fonction de bonnes volontés personnelles, une bonne entente s'est établie entre le Ministère de l'Agriculture et l'Industrie 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de retour d'informations et de rapports sur les résultats de la recherche collaborative du fait de l'absence de personnel mandaté pour la recherche sur le coton.
	<p>Le coton est considéré comme un produit de base stratégique pour la nation et une culture de substitution aux importations attendu qu'il est une matière première pour l'industrie textile. Tout cela fait du coton une culture de première importance.</p>		<ul style="list-style-type: none"> Soutien limité dans la pratique à tous les niveaux de la filière coton. Articulation limitée des principaux acteurs de la filière coton tant au niveau national et international, qui aurait pu être créée et renforcée avec le soutien du gouvernement. <p>Relations formelles faibles ou inexistantes entre les instituts/centres de recherche régionaux, l'ETIDI, la direction de la vulgarisation agricole du MoA et les fournisseurs d'intrants car, hormis la bonne volonté personnelle, il n'existe aucun mécanisme formel susceptible de lier les collaborations et les articulations.</p>

Résumé de la liste de vérification des points de description de la filière coton.

S/N	DESCRIPTION	ÉTAT ACTUEL DES CHOSES
1	Les politiques publiques de promotion de la culture du coton	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie a été développée à partir des différents secteurs, agricoles et industriels
2	Les caractéristiques de la zone géographique	<ul style="list-style-type: none"> Celle-ci est dotée de ressources adaptées à la culture de coton
3	Les institutions de recherche dans le secteur du coton	<ul style="list-style-type: none"> Les différents centres de recherche au niveau régional et fédéral sous l'égide de l'Institut éthiopien de recherche agricole
4	Les principaux domaines de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Sélection (amélioration génétique), agronomie, protection et système d'irrigation
5	Le nombre de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> Huit chercheurs à temps plein au centre WARC (cinq spécialisés dans l'amélioration génétique et 3 dans la protection phytosanitaire)
6	Partenariats internationaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe aucun partenariat pour soutenir le secteur de la recherche sur le coton
7	Principaux acteurs de la filière coton	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, usines d'égrenage, industrie textile et fabriques d'huile
8	Description des systèmes de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> Les approches les plus courantes en matière de marketing et de commercialisation sont les petits agriculteurs, les syndicats de coopératives, l'entreprise de fourniture d'intrants de l'industrie éthiopienne, les usines textiles/d'égrenage
9	Partenariats public-privé dans la fabrication de produits dérivés du coton	<ul style="list-style-type: none"> La plupart du temps, le coton est utilisé uniquement dans le secteur textile, les produits pouvant être dérivés du coton ne faisant pas l'objet d'un intérêt particulier, la preuve étant qu'il n'existe aucun partenariat public-privé pour un quelconque sous-produit en Éthiopie.
10	Les associations de producteurs de coton existantes dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> Aucune association d'agriculteurs
11	Le nombre d'usines d'égrenage	<ul style="list-style-type: none"> 21 usines d'égrenage
12	Nombre de fabriques d'huile	<ul style="list-style-type: none"> 37 fabriques d'huile
13	État des lieux de la mécanisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> L'avènement de la mécanisation n'a jamais vraiment eu lieu.
14	Les aspects socio-économiques de la filière coton	<ul style="list-style-type: none"> Impact important sur les moyens de subsistance des différents agriculteurs du pays.
15	Organisations d'agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur privé comme l'association éthiopienne des producteurs, égreneurs et exportateurs de coton (ECPGEA) apporte un soutien technique aux agriculteurs, bien que l'influence de l'organisation se soit affaibli ces dernières années.
16	Sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> L'Institut éthiopien de développement de l'industrie textile est l'entreprise la plus importante à œuvrer dans le développement de la filière coton.
17	Programmes de coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> Pas de coopération internationale pour la recherche
18	Les politiques de vulgarisation agricole et d'assistance technique aux agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère de l'Agriculture a [présenté] les approches de vulgarisation agricole et d'assistance technique aux agriculteurs.

Compilé par le Projet National de Recherche sur le Coton



Kenya

Comment remplir ce document:

- ✓ Cette feuille de route a pour objectif de permettre de décrire les caractéristiques principales du secteur cotonnier de chaque pays partenaire du projet « **Intégration africaine pour l'amélioration génétique durable du coton** ». Il convient de noter que les aspects et éléments énumérés ci-dessous ne sont que des guides pour orienter les réponses. Il revient à chaque partenaire d'y rajouter ou d'y inclure d'autres aspects, d'autres éléments jugés pertinents, et ce, pour permettre finalement une représentation la plus complète de la filière coton de son pays;
- ✓ Les questions peuvent être répondues par le biais d'un texte descriptif mentionnant l'ensemble des éléments ou des aspects suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière

2. Caractéristiques géographiques des surfaces cultivées / nombre d'agriculteurs impliqués dans la filière / production annuelle de coton / productivité par hectare / production de fibre et de coton graine

3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière coton

- a. KALRO Kibos, dans la partie ouest de la vallée du Rift;
- b. KALRO Mwea dans la partie est de la vallée du Rift.

4. Les principaux domaines de la recherche

- a. Amélioration de variétés;
- b. Pratiques agricoles (agronomie);
- c. Défense des cultures;
- d. Questions socioéconomiques liées à la production cotonnière;
- e. Gestion des sols et des eaux;
- f. Maintenance du germoplasme.

5. Le nombre de chercheurs impliqués

- a. Un à Kibos et deux à Mwea, soit un total de trois chercheurs.

6. Les partenariats internationaux en cours

- a. Un seul, le projet Cotton Victoria.

7. Les principaux acteurs de la filière coton

- a. Ministère de l'Agriculture (aux niveaux du gouvernement national et des comtés);
- b. Organisation kényane de recherche sur l'agriculture et l'élevage (KALRO);
- c. Autorité kényane pour l'agriculture et l'alimentation, Direction des cultures à fibres;
- d. Usines d'égrenage (à Salawa, Kitui, Meru et Makueni);
- e. Usine de transformation (Rivatex East Africa Limited);
- f. Producteurs;

- g. Fournisseurs d'intrants;
- h. Transporteurs.

8. Description des systèmes de commercialisation

a. Le marché est réglementé de la façon suivante: « Toute personne ayant l'intention d'acheter, vendre ou céder des fibres ou leurs produits dérivés dans les comtés, ou de les exporter et importer, est tenue de demander une licence d'agent de commercialisation de fibres auprès de la Direction des cultures à fibre ». De leur côté, les producteurs de coton vendent aux usines d'égrenage agréées ou à leurs intermédiaires, de façon individuelle ou groupée. Le prix minimum du coton graine est fixé par le gouvernement et périodiquement revu. Les agriculteurs vendent du coton graine. Ils transportent leur production jusqu'aux centres de collecte, installés d'habitude dans les locaux des associations. Dans ces centres, des agents procèdent à la réception et au pesage des produits, en assurant leur stockage jusqu'à ce que les acheteurs viennent les récupérer. Les agriculteurs sont payés via M-Pesa (système de transfert d'argent par téléphone mobile). Les associations prélèvent un peu d'argent sur les ventes pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Les agriculteurs non affiliés aux associations peuvent également y emmener leur production, mais le montant prélevé est légèrement supérieur.

9. Partenariats public-privé dans la production de sous-produits du coton

- a. Il n'existe aucun partenariat public-privé pour la production de sous-produits du coton. Or, il est à signaler que des particuliers et des entreprises produisent du tourteau de graine de coton (alimentation animale).

10. Associations de producteurs présentes dans le pays

- a. Associations cotonnières aux niveaux des arrondissements ou des groupements de villages;
- b. Syndicat du coton au niveau des comtés;
- c. Association des agriculteurs du Kenya au niveau national.

11. Nombre d'usines d'égrenage

- a. Quatre (à Salawa, Kitui, Meru et Makueni).

12. Nombre d'industries d'huilerie

- a. Elles sont nombreuses (Unilever, Bidco, Ufuta, Bahari, Elianto, etc.), mais aucune ne produit de l'huile de coton.

13. Où en est-on de la mécanisation agricole?

- a. Uniquement pendant la préparation des sols, une très faible part des agriculteurs (0,1%) utilisent des tracteurs, tandis que la majorité d'entre eux utilisent des charrues à bœufs et quelques-uns des houes. Toutes les autres opérations sont réalisées manuellement, semis, désherbage, épandage de pesticides, récolte et tri.

14. Aspects socioéconomiques de la filière coton

- a. La plupart des producteurs de coton manquent de ressources et n'ont pas les moyens d'acheter des intrants tels que des engrains et des insecticides, ni de procéder au

désherbage autant de fois que nécessaire. Cet État de choses entraîne des faibles rendements et une qualité réduite, ce qui perpétue la pauvreté chez les producteurs de coton. **Des crédits sont accessibles à bon nombre de ces agriculteurs.** La propriété des exploitations revient aux hommes et la plupart des opérations culturales sont réalisées par la main-d'œuvre familiale. La majorité des agriculteurs ont un faible niveau d'instruction.

15. Où en est-on de l'organisation des producteurs ?

a. Les organisations sont enregistrées auprès du Département des coopératives. Leurs représentants sont élus. Il y a une association pour chaque groupement de villages et un groupe d'associations forme un syndicat. On dénombre un syndicat par comté. La plupart des organisations sont mal gérées et n'attirent pas les producteurs, la majorité d'entre eux ne s'y affiliant pas.

16. Sociétés cotonnières

Une seule (Rivatex East Africa Limited).

17. Programmes de coopération internationale

Cotton Victoria, financé par l'Agence brésilienne de coopération.

18. Forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquels la filière est confrontée

a. Le climat est favorable, les terres sont disponibles et les ressources humaines sont là pour assurer la main-d'œuvre.

b. Aucun système formel de semences n'est en place et les agriculteurs utilisent des semences recyclées. Les prix sont bas et les agriculteurs manquent de pouvoir de négociation pour les faire monter au-delà du prix minimum. Aucun fonds n'est alloué à la recherche et au développement. L'inondation du marché kényan des tissus et des textiles par les vêtements de seconde main occidentaux a fait chuter la croissance de la filière coton. Une absence de crédits est à déployer et les nuisibles constituent un problème alarmant. Pour nombre d'agriculteurs, les coûts de production s'avèrent élevés.

c. Le potentiel est énorme en termes de productivité (tonnes) et de superficie (hectares). Pendant la belle époque du coton au Kenya, on dénombrait 24 usines d'égrenage, contre 4 à l'heure actuelle (à la suite de l'ajustement structurel des années 1990). Les usines d'égrenage et les usines de transformation effondrées peuvent être relancées.

19. Politiques d'encadrement agricole et d'assistance technique aux producteurs

a. L'encadrement agricole incombe aux comtés, tandis que le gouvernement national établit les orientations en matière de politiques et les réglementations. Néanmoins, avec l'ajustement structurel des années 1990, le gouvernement a délaissé l'emploi. Les nouvelles embauches étant très rares ou inexistantes au sein de certaines équipes, le ratio personnel/agriculteurs est anormalement faible et certains arrondissements ne disposent d'aucun agent.



Malawi

Instructions concernant le remplissage du document:

- ✓ Cette liste de contrôle suggérée est destinée à aider à fournir une description des principales caractéristiques de la filière coton dans les pays participant à l'initiative «**Intégration Africaine pour l'Amélioration Génétique Durable de la Culture du Coton**». Il convient de noter que les questions énumérées ici ne sont que des lignes directrices servant de base aux réponses. Chaque pays peut inclure les éléments de base liés à la filière coton qu'il juge pertinents pour une présentation plus complète de leur industrie du coton;
- ✓ Il est possible de répondre aux questions en écrivant un texte descriptif qui mentionne les éléments suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Politiques publiques de promotion de la culture du coton

Stratégie de Croissance et de Développement du Malawi (MGDS III) - Il s'agit de la stratégie de développement globale du Malawi, dans laquelle l'agriculture est le premier domaine d'intervention. L'objectif de la composante agriculture de la MGDS III est de parvenir à une transformation durable de l'agriculture et à la mise en valeur de l'eau au Malawi. Le coton est une culture appropriée qui contribue à la vision de la MGDS III car il offre une diversification agricole et a des liens avec des activités à valeur ajoutée, telles que la fabrication de textiles et de vêtements.

- ✓ Politique Agricole Nationale (2016) - La politique agricole nationale (PAN) fournit des orientations pour mener à bien la transformation du secteur agricole au Malawi.

Plus précisément, la politique fournit des orientations harmonisées pour accroître la production, la productivité et les revenus agricoles réels dans le secteur agricole. Le coton étant l'une des cultures commerciales stratégiques de la nation, a le potentiel de contribuer de manière significative aux aspirations du PAN. La stratégie est cohérente avec le PAN dans la mesure où elle vise également à accroître la production et la productivité au niveau de la filière coton;

- ✓ Plan National d'Investissement Agricole (2018) - Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) fournit un cadre harmonisé pour opérationnaliser la politique agricole nationale (PAN) en orientant les investissements vers le secteur pour accélérer la transformation de l'agriculture, la croissance économique et réduire la pauvreté;
- ✓ Loi sur le coton (2013) - La loi sur le coton regroupe toutes les lois et réglementations relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation du coton et des questions connexes;
- ✓ Stratégie du Textile et de l'Habillement (2017) - La stratégie a fourni une feuille de route pour relancer l'industrie du textile et du vêtement au Malawi, notamment en définissant des approches claires pour améliorer la compétitivité tout en recommandant des interventions critiques pour stimuler une croissance inclusive au sein de l'industrie. Le MCDS se rapporte à la stratégie de la chaîne de valeur du textile et de l'habillement en se basant essentiellement sur une feuille de route pour augmenter l'offre de matières premières pour les industries de la fabrication textile;

- ✓ Politique Nationale des Semences (2018) - La politique semencière a été élaborée pour assurer la réglementation et le contrôle de tous les questions liées aux semences, la protection des consommateurs et des revendeurs et également la promotion d'une industrie des semences responsable et productive au Malawi. Le coton est une culture qui bénéficiera de la politique nationale des semences dans les domaines de l'application des normes et de la qualité des semences;
- ✓ Politique Nationale d'Irrigation (2016) - La politique Nationale d'Irrigation fournit une orientation et une feuille de route à toutes les parties prenantes au Malawi pour la mise en œuvre et la fourniture de biens, travaux et services liés à l'irrigation au Malawi. Il s'agit là de la volonté du MCDS d'intensifier la production cotonnière par l'irrigation;
- ✓ Stratégie Nationale d'Exportation (2012) - la stratégie nationale d'exportation (SNE) fournit un cadre et une feuille de route sur la manière dont le Malawi peut renforcer sa capacité de production et diversifier son économie en s'éloignant des produits de base (commodity) traditionnels;
- ✓ Stratégie Nationale d'Agriculture Contractuelle (2016) - Fournit un cadre pour s'assurer que tous les contrats respectent les normes minimales stipulées et fournissent un soutien pour le règlement des différends et favorisent la commercialisation de l'agriculture de petite échelle. La stratégie nationale d'agriculture contractuelle fournit des lignes directrices utiles pour la gestion des contrats de production et de commercialisation du coton;
- ✓ Version Préliminaire du Projet de Stratégie Nationale pour l'Agrobusiness - La stratégie nationale pour l'Industrie agroalimentaire (SNA) a été formulée pour guider tous les acteurs du secteur sur les activités clés qu'ils devraient mettre en œuvre pour développer le secteur agroalimentaire au Malawi au cours des cinq prochaines années (2019-2024). Le SNA sert donc de cadre politique global pour l'agroalimentaire pour fournir des orientations politiques, techniques et consultatives sur la mise en œuvre des initiatives de développement de l'industrie agroalimentaire au Malawi;
- ✓ Politique Commerciale (2016) - La politique commerciale a succédé à la politique commerciale et industrielle intégrée (1998) et est étroitement liée à la stratégie nationale d'exportation (SEN) et à la politique industrielle nationale (PIN) en termes de priorités et de structures de mise en œuvre. La politique commerciale a été élaborée pour résoudre les problèmes structurels liés à la concentration de la base d'exportation, qui a créé une volatilité des recettes d'exportation du Malawi.

2. Caractéristiques de la zone géographique/nombre de producteurs de coton/production annuelle de coton/productivité à l'hectare/production de fibres de coton et de graines de coton

Les caractéristiques

Vallée du Shire: en dessous de 100m au-dessus du niveau de la mer, température moyenne maximale 32,4, température moyenne min 20,6, précipitations: 500-800 mm, humidité

relative: 47,5%

Nombre de producteurs de coton

Se reporter au tableau ci-dessous

Production annuelle de coton

Se reporter au tableau ci-dessous

Produtividade por hectare

700 – 900 kg à l'hectare

Le coton est une culture commerciale importante pour plus de 200.000 familles agricoles du pays. L'agriculture familiale est le principal système utilisé dans la production cotonnière qui cultive du coton sur une superficie d'environ 30 000 hectares chaque année, sur des terres de 0,4 à 0,7 hectare. Les principales zones de culture du coton sont la basse vallée du Shire située à une altitude de 100 m au-dessus du niveau de la mer (Chikwawa et Nsanje), les zones riveraines situées entre 500 et 700 m au-dessus du niveau de la mer (Mangochi, Salima, Nkhota-kota et Karonga); et les zones d'altitude moyenne situées entre 800 et 1000 m au-dessus du niveau de la mer (Machinga, Phalombe, Blantyre, Mwanza, Neno, vallée de Henga/Kasito dans le district de Rumphi. Et récemment, il a été signalé la culture du coton dans certaines parties de Kasungu, Mzimba et Mchinji sont également culture du coton Dans certaines de ces régions, le coton est la seule culture commerciale fiable.

La production annuelle est d'environ 30.000 tonnes de coton fibre et est concentrée dans la vallée du Shire. Cette région a les conditions climatiques adéquates pour la culture du coton, à 1.200 m au-dessus du niveau de la mer avec des précipitations annuelles de plus de 1.100 mm.

SAISON	NO. DE PRODUCTEURS	SURFACE PLANTÉE	RENDEMENT (KG/HA)	PRODUCTION (MT)
2009/10	102,761	30,785	947	29,165
2010/11	147,500	59,000	1000	52,000
2011/12	418,000	252,130	400	100,000
2012/13	362,000	187,000	225	42,000
2013/14	341,926	149,259	308	46,000
2014/15	389,003	123,019	406	50,000

3. Institutions de recherche liées à la filière coton

- ✓ Station de recherche agricole de Makoka;

- ✓ Université d'agriculture et des ressources naturelles de Lilongwe.

4. Principaux domaines de recherche

- ✓ Sélection du Coton;
- ✓ Pathologie du coton;
- ✓ Entomologie du coton;
- ✓ Agronomie du coton;
- ✓ Transfert de technologie du coton;
- ✓ Économie agricole (coton);
- ✓ Ingénierie des sols;
- ✓ Technologie des semences.

5. Nombre de chercheurs

- ✓ 7 Chercheurs spécialisés dans L'étude du Coton.

6. Partenariats internationaux en cours

- ✓ Projet coton Shire-Zambèze;
- ✓ Coopération indienne.

7. Principaux acteurs de la filière coton

- ✓ Conseil du Coton du Malawi;
- ✓ Station de recherche de Makoka;
- ✓ Compagnie de Semences Quton;
- ✓ AICC - L'Institut africain pour la citoyenneté d'entreprise;

- ✓ Département de Vulgarisation Agricole;
- ✓ Département des Cultures;
- ✓ Association des Producteurs de Coton;
- ✓ Association des Egreneurs de Coton;
- ✓ ADMARC.

8. Description des systèmes de commercialisation

- ✓ Marketing libéralisé.

9. Partenariats public-privé pour la production de sous-produits du coton

- ✓ Compagnie de Textile Malawi - Chine;
- ✓ Mapeto David Whitehead;
- ✓ Compagnie d'huile CORI.

10. Associations de producteurs de coton existantes dans le pays

- ✓ Une seule la COFA;
- ✓ Il existe également plusieurs petites coopératives agricoles impliquées dans le coton.

11. Nombre d'usines d'égrenage

EGRENEUR	USINE D'ÉGRENAGE
Mapeto	1
Malawi China Cotton	2
Agri. Value Chain Ltd (AVC)	1
ADMARC	3
Afrisian	1
	8

- ✓ Il existe également de petites mini-égrenneuses installées pour les coopératives d'agriculteurs par l'OVOP à travers le pays.

12. Nombre d'industries d'extraction d'huile

Seulement deux:

- ✓ Cooking Oil and Refining Industries (CORI);
- ✓ Malawi Cotton Company.

13. Situation de la mécanisation agricole

- ✓ Très faible mécanisation.

14. Aspects socio-économiques de la filière coton

15. Organisations de producteurs

- ✓ Cotton FA.

16. Sociétés cotonnières

- ✓ Malawi Cotton Company;
- ✓ China – Africa Cotton;
- ✓ ADMARC;
- ✓ Afrisian;
- ✓ AVC;
- ✓ Mapeto.

17. Programmes de Coopération Internationale

- ✓ Projet Coton Shire – Zambèze;

- ✓ Appui technique du coton pour l'Afrique - Gouvernement indien.

18. Forces, faiblesses, potentiels et menaces auxquelles le secteur industriel est confronté

Faiblesses

- ✓ Faible niveau technologique des systèmes de production utilisés;
- ✓ Manque de ressources humaines qualifiées et de moyens pour mener à bien les activités d'assistance technique et de transfert de technologie;
- ✓ Capacité limitée à dispenser une formation et à développer des technologies (laboratoires, installations, etc);
- ✓ Approvisionnement insuffisant en semences certifiées et autres intrants;
- ✓ Système de communication inefficace pour le transfert de technologie;
- ✓ Prix bas offerts par les acheteurs de coton;
- ✓ Accès limité aux crédits agricoles;
- ✓ Soutien d'information inadéquat (services de vulgarisation);
- ✓ Faible organisation des agriculteurs.

Potentiel

Le coton a, parmi les cultures commerciales, un fort potentiel d'expansion, en particulier dans le sous-secteur des petits exploitants.

La récolte a le potentiel immédiat d'avoir un impact sur la croissance globale du Malawi pour plusieurs raisons, notamment la création d'emplois supplémentaires si la chaîne intégrée des textiles et des vêtements en coton est réorganisée. Deuxièmement, le pays a la capacité de produire plus de 200.000 tonnes de coton graine par plus de 400.000 agriculteurs si l'environnement de production et de commercialisation est favorable. Cela a déjà été démontré à deux reprises grâce à l'effort gouvernemental au titre de la subvention des intrants de coton pendant la saison 2007/8 et au financement spécial du programme coton de la saison de croissance 2011/12 où la production est passée de 30.000 tonnes en 2001/02 à 97.000 tonnes en 2007/08 et 100.000 tonnes en 2011/12.

Forces

- ✓ Il y a une volonté politique;
- ✓ Politiques publiques favorables;
- ✓ Climat propice à la production de coton;
- ✓ Variétés de coton à haut rendement disponibles;
- ✓ Équipe de recherche cotonnière disponible;
- ✓ Des systèmes d'extension sont disponibles.

19. Politiques de vulgarisation rurale et d'assistance technique aux agriculteurs

- ✓ Se reporter au point 1.



Mali



1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière

Le développement du secteur coton au Mali est confié à la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (C.M.D.T.). Société anonyme d'économie mixte créée en 1974, la C.M.D.T. est un maillon essentiel de la filière de production cotonnière du Mali. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres, dont 08 pour l'Etat du Mali, 02 pour les producteurs de coton et 01 pour GEOCOTON (Société Française).

Les missions essentielles de la CMDT sont:

- ✓ Le conseil agricole auprès des producteurs de coton;
- ✓ La commercialisation primaire du coton graine;
- ✓ Le transport et l'égrenage du coton graine;
- ✓ La vente de la graine de coton aux industries locales de trituration;
- ✓ La vente de fibre de coton à l'exportation et aux industries textiles malien.

Pour le renforcement de la culture cotonnière à travers tout ou partie des ses missions, mais également celles de ses partenaires, depuis 2013, la CMDT élabore des programmes de Développement Stratégique de la Filière Coton (P.D.S-FC). Après l'arrivée à terme du premier qui s'est étalé de 2013 à 2018, un second a été élaboré pour la période 2020 - 2025.

2. Les caractéristiques géographiques des surfaces cultivées; le nombre d'agriculteurs impliqués dans cette filière; les chiffres liés à la production de coton; la productivité par hectare; la production de fibre et celle de coton graine; entre autres.

Au Mali, le coton est cultivé en conditions pluviométriques strictes, dans les parties sud et ouest du pays avec des hauteurs moyennes annuelles variant de 650 à 1200-1300 mm. La zone de production du coton compte plus de 4 millions d'habitants, soit le quart de la population du pays et cette culture est pratiquée directement par plus de 200 mille exploitations.

La production de coton graine et de fibre évolue d'une année à une autre, au gré des événements sociopolitiques du pays, mais également au regard des prix des intrants et de la fibre de coton à l'échelle mondiale. S'agissant de ce dernier élément, il faut savoir que le prix d'achat du kilogramme de coton graine au producteur est indexé sur le prix de vente de la fibre à l'international.

Le rendement national étant relativement faible, le bon rang que le Mali tient, en termes de production de coton graine sur l'échiquier africain, découle plus des superficies emblavées. Ainsi, en 2019-2020, les superficies emblavées en coton étaient de 738 193 ha contre 698 158 ha en 2018-2019.

En 2020-2021, suite au boycott de la culture du coton pour un prix d'achat du coton graine jugé insuffisant par les producteurs, consécutif à la pandémie de la COVID-19, sur une prévision de 810 000 ha, il n'a été mis en place que 174 666 ha dont 164 833 ha productifs.

S'agissant de la productivité, le moyen national de coton graine a varié pendant les mêmes années comme suit: 940 kg/ha en 2018/2019, 963 kg/ha en 2019/2020 et une prévision comptage de 893 kg/ha en 2020/2021.

3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière

Toutes les recherches relatives au développement de la filière coton sont menées par l'Institut d'Economie Rurale (IER) à travers ses départements spécialisés dont en particulier le programme coton pour les recherches thématiques; l'ESPG-RN et l'ECOFIL pour les aspects socioéconomiques.

4. Les principaux domaines de la recherche

Les recherches thématiques conduites par le programme coton sont essentiellement faites dans les domaines suivants, à savoir:

- ✓ *l'amélioration variétale* par la création de variétés plus productives, ayant un haut rendement de fibre à l'égrenage et d'excellentes qualités de fibre et à fortes potentialités des graines;
- ✓ *la fertilisation et les systèmes de culture* pour la conservation, voire l'amélioration de la fertilité des sols,
- ✓ *et la protection phytosanitaire du cotonnier* afin de réduire les dues aux nuisibles.

L'objectif final recherché par toutes ses activités étant la maximisation des rendements et des profits.

5. Le nombre de chercheurs impliqués

Au 31 décembre 2020, les chercheurs du programme coton étaient de nombre de quatre (05) dont 02 Directeurs de Recherche et 03 Attachés de Recherche. Ceux-ci sont appuyés par 06 cadres A dont 04 sont détenteurs d'un Master. Ils ne sont cependant pas hiérarchisés.

En plus de ces cadres, le programme bénéficie de l'appui de trois (03) Techniciens Supérieurs d'Agriculture, de (06) Agents Techniques, de cinq (05) agents contractuels permanents, de cinq (05) chauffeurs et d'une dizaine d'observateurs pendant la campagne agricole.

6. Les partenariats internationaux en cours dans le domaine de la recherche.

Dans le cadre des recherches menées par le programme coton, plusieurs collaborations sont en cours avec des institutions internationales dont le CIRAD (France); Research Institut of Organic Agriculture FiBL (Suisse); la Fondation Suisse, l'IFDC; des firmes agro pharmaceutiques, etc. Pendant plus d'une décennie (2009 à 2017), le programme coton a eu une coopération fructueuse avec EMBRAPA (Brésil).

7. Les principaux acteurs de la filière coton

Outre l'Etat malien et son partenaire français, parmi les acteurs majeurs de la filière coton, il y a lieu de citer au tout premier les producteurs; la CMDT et l'OHVN; le pool bancaire (BDM, BNDA, Kafo Jiginew); les fournisseurs d'intrants (engrais, herbicides, pesticides) et les transporteurs. Les triturateurs sont également des partenaires importants de la filière coton.

8. Des descriptions précises de l'ensemble des systèmes de commercialisation

Après la récolte, la CMDT organise la commercialisation primaire du coton graine dans les coopératives. Le coton graine collecté, classé et pesé est évacué vers les usines d'égrenage suivant un planning consensuel arrêté avec les Fédérations Régionales des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton (FR-SCPC).

Après égrenage, la graine du coton est vendue exclusivement vendue aux huileries nationales.

La fibre est exportée à 98%, environ 2% sont transformés pour les industries nationales.

9. Les partenariats public-privé existant dans le cadre de la production des sous-produits du coton

La CMDT vend aux industries privées du pays la graine de coton et la fibre courte. En retour, la CMDT achète les emballages en cretonne avec les sociétés privées pour ses balles.

Le transport des balles vers les ports d'Abidjan, de San Pedro et de Dakar est assuré exclusivement par les camions privés.

Aussi, environ 50% du coton graine produit est transporté par les camions privés des coopératives vers les usines d'égrenage de la CMDT.

10. Où en est-on de l'organisation des agriculteurs

Depuis juillet 2001, la restructuration des organisations paysannes a commencé en zones cotonnières. Les sociétés coopératives de pro-

ducteurs de coton (SCPC) ont été mises en place (plus de 7 000 actuellement).

L'encadrement de la CMDT travaille avec les SCPC.

11. Les associations d'agriculteurs qui existent dans le pays

- ✓ Association des Organisations professionnelles paysannes – AOPP;
- ✓ Coordination Nationale des Organisations paysannes – CNOP.
- ✓ Confédération des Sociétés Coopératives des Productions de Coton - C-SCPC

12. Le nombre d'usines d'égrenage

Les usines d'égrenage de la CMDT sont au nombre de 18, dont celle de Kadiolo a été inaugurée en 2018.

13. Le nombre d'industries de l'huile de coton

Les usines de trituration des graines de coton sont, pour l'essentiel, de petites à moyennes unités industrielles au nombre d'une centaine environ dont plus de la moitié est située dans la ville de Koutiala mais aussi à Ségou. Les produits de ces unités sont de l'huile rarement raffinée, du savon et de l'aliment du bétail.

14. Où en est-on avec la mécanisation agricole ?

En zone CMDT, 204 662 exploitations produisent le coton. Le niveau d'équipement est le suivant:

- ✓ Nombre d'exploitations possédant au moins un tracteur: 2 357;
- ✓ Nombre d'exploitations possédant au moins d'une unité d'attelage à traction animale: 183 780;
- ✓ Nombre d'exploitations possédant une unité d'attelage incomplète: 15 208;
- ✓ Nombre d'exploitations manuelles: 3 317.

Les tracteurs pour le moment sont destinés au transport de la fumure organique et de la récolte. Seul le labour est effectué par les tracteurs. Les autres opérations culturales (semis, sarclo-binage, buttage) sont effectuées avec des équipements à traction animale ou à la main.

15. Les aspects socioéconomiques de la filière coton

La filière coton est très stratégique pour le développement socio-économique et culturel du pays. Elle assure (i) la création et la redistribution de revenus sûrs et importants aux producteurs de coton, (ii) la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, (iii) le financement des infrastructures sociales de base dans les zones d'intervention de la CMDT/OHVN, (iv) la dynamisation de multiples branches de l'économie notamment le transport, la fourniture d'intrants agricoles et industriels, des produits pétroliers, la contribution aux recettes fiscales et douanières ainsi qu'aux bilans des banques, la stimulation de l'activité hôtelière, celle du petit commerce ambulant et la création d'emplois (4 058 permanents et 11 158 saisonniers au niveau de la CMDT et dans les huileries).

La filière coton contribue à hauteur de 15 % à la formation du PIB et occupe la seconde place après l'or au plan des recettes d'exportations.

16. Les sociétés cotonnières

La Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) est la société chargée de la promotion de la filière coton au Mali.

17. Les programmes et projets de coopération internationale

La filière coton du Mali bénéficie de l'appui de deux projets:

- ✓ Le projet de Coopération Sud-Sud avec l'Agence Brésilienne de Coopération intitulé « Maintien du potentiel productif des sols en zones cotonnières du Mali – Cotton Sols ». Ce projet démarré en juillet 2019 connaît presque un arrêt depuis l'avènement de la pandémie de al COVID-19. Les contacts sont en cours pour la reprise des activités.
- ✓ Le projet d'Appui à la Transition Agro-écologique dans les zones cotonnières du Mali financé par l'Agence Française de Développement. La mise en œuvre de ce projet a commencé en juin 2020.

18. Les points forts et les points faibles de cette filière chez vous, et les menaces auxquelles elle est confrontée

Forces

- ✓ La disponibilité des terres de culture;
- ✓ Les structures d'encadrement et de recherche appropriées;

- ✓ L'expérience de la culture du coton acquise par un grand nombre de producteurs;
- ✓ Le bon niveau d'équipement des producteurs;
- ✓ L'organisation des producteurs en Coopératives;
- ✓ L'existence de mécanisme d'approvisionnement des producteurs en intrants;
- ✓ L'existence de mécanisme de détermination du prix aux producteurs et d'un fonds de soutien.

Faiblesses

- ✓ La dégradation de la fertilité des terres de culture;
- ✓ Le faible niveau du rendement de coton graine;
- ✓ La non maîtrise des piqueurs-suceurs (ravageurs);
- ✓ La forte dégradation des pistes agricoles en zone cotonnière.

Opportunités

- ✓ L'existence d'un fonds national de développement agricole;
- ✓ La subvention des engrains minéraux et organiques du système coton par l'Etat;
- ✓ L'existence d'un potentiel de superficies pour la culture de coton irrigué;

- ✓ Le développement des filières des cultures de diversification.

Menaces

- ✓ La forte dépendance de la production aux aléas climatiques;
- ✓ La prolifération des sites d'orpaillage traditionnel dans les zones de production agricole;
- ✓ La non maîtrise des cours mondiaux de la fibre de coton;
- ✓ La prolifération des ravageurs tels que les piqueurs-suceurs.

19. Les politiques d'encadrement mises en œuvre: où en est-on avec l'assistance technique et la vulgarisation ?

La structure d'encadrement de la CMDT assure le conseil agricole auprès des producteurs de coton.

Les messages de vulgarisation sont basés sur les résultats de recherche produits par le Programme Coton de l'Institut d'Economie Rurale (IER).



Mozambique

Comment remplir ce document:

- ✓ Cette feuille de route a pour objectif de permettre de décrire les caractéristiques principales du secteur cotonnier de chaque pays partenaire du projet « **Intégration africaine pour l'amélioration génétique durable du coton** ». Il convient de noter que les aspects et éléments énumérés ci-dessous ne sont que des guides pour orienter les réponses. Il revient à chaque partenaire d'y rajouter ou d'y inclure d'autres aspects, d'autres éléments jugés pertinents, et ce, pour permettre finalement une représentation la plus complète de la filière coton de son pays;
- ✓ Les questions peuvent être répondues par le biais d'un texte descriptif mentionnant l'ensemble des éléments ou des aspects suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière

Afin de dynamiser l'agriculture, le gouvernement mozambicain mise sur des politiques destinées à en favoriser l'essor. En 2020, il a lancé la Politique « SUSTENTA », qui vise à intégrer l'agriculture familiale dans les filières productives, le but étant d'améliorer la qualité de vie des ménages ruraux via la promotion d'une agriculture durable (d'un point de vue social, économique et environnemental).

Cette politique s'inscrit dans le Programme quinquennal du gouvernement (PQG 2020-2024) et, plus précisément, dans la priorité consistant à stimuler la croissance économique, la productivité et la création d'emplois.

D'autres instruments ont précédé ce programme, notamment le Plan stratégique pour le développement du secteur agricole (PEDSA 2011-2020) et le Plan opérationnel pour le développement agricole (PODA 2015-2019).

La Politique « SUSTENTA » est en conformité avec le Plan stratégique pour le développement du secteur agricole (PEDSA 2011-2020), dont l'action se divise en 07 composantes, à savoir: 1) Transfert de technologies, 2) Financement de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation; 3) Création de relations de marché et appui; 4) Planification et aménagement de la production; 5) Interventions au niveau des infrastructures (voies d'accès, irrigation, transformation agricole et stockage); 6) Sauvegardes environnementales et sociales; et 7) Subventions aux producteurs.

De façon globale, la politique « SUSTENTA » cherche à créer grâce à ces interventions des impacts positifs sur divers aspects, notamment l'amélioration des revenus des ménages ruraux, qui devraient passer de 36.600Mt/an à 73.500Mt/an. Outre un impact positif sur la disponibilité d'emplois agricoles, qui devrait passer des 240 125 postes actuels à environ 1,6 million d'emplois.

Une initiative dédiée au coton a été créée au sein de la politique « SUSTENTA », dans le but d'intensifier la production d'oléagineux (soja et tournesol) grâce au système de promotion du coton mis en place depuis des décennies au Mozambique, selon un modèle où les sociétés agricoles intègrent les petits producteurs familiaux dans leur système de production.

En matière de promotion du coton au Mozambique, 7 sociétés opèrent sous contrat à

l'heure actuelle, bénéficiant d'un site concédé par l'État et se caractérisant par des investissements dans des usines d'égrenage, des installations de stockage, des bureaux, des moyens de transport et des équipements agricoles, outre un réseau d'appui et d'assistance technique aux producteurs.

2. Caractéristiques géographiques des surfaces cultivées / nombre d'agriculteurs impliqués dans la filière / production annuelle de coton / productivité par hectare / production de fibre et de coton graine

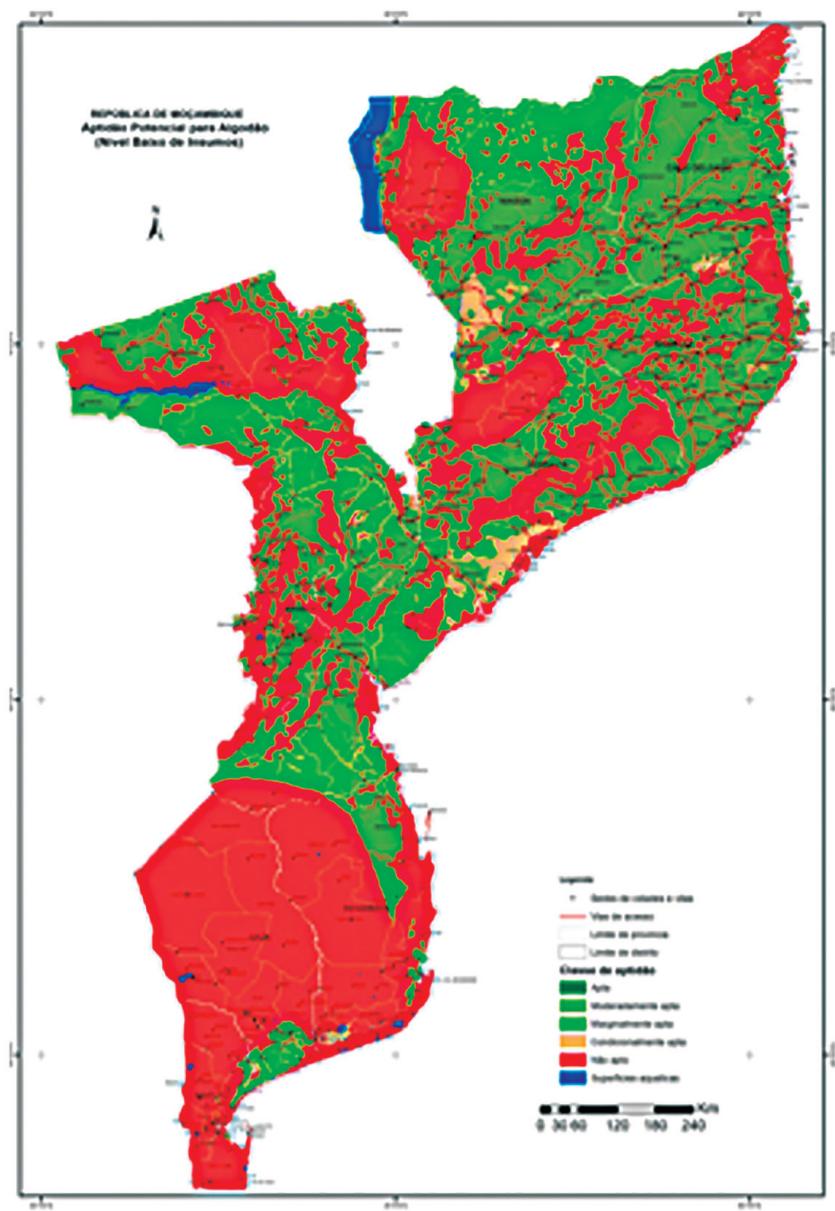
Au Mozambique, la production de coton obéit à un modèle de concessions, celles-ci étant attribuées aux sociétés concessionnaires sur la base d'une exclusivité d'achat et de vente du coton graine; environ 250 000 petits producteurs sont impliqués et bénéficient de crédits en vue des facteurs de production (semences, pesticides et sacs); de services d'assistance

technique et de crédits destinés aux opérations agricoles sensibles (semis, démarlage, sarclage, épandage et récolte), lesquels sont déduits par les promoteurs au moment de la commercialisation du coton graine, en respectant le prix d'achat minimum validé par l'État.

Environ 180 000 ha sont emblavés en coton, avec un rendement moyen actuel de 550 kg de coton graine par hectare. Le semis est réalisé entre novembre et janvier, tandis la récolte s'effectue tous les ans entre les mois d'avril et mai.

Au Mozambique, le coton figure parmi les principaux produits agricoles d'exportation; les conditions agro-climatologiques y sont favorables, surtout dans les régions Nord et Centre (Figure 1), où la culture est principalement pluviale, et permettent à celle-ci de se classer au quatrième rang des produits agricoles d'exportation et au septième dans l'ensemble, ce qui contribue positivement à l'équilibre de la balance des paiements du pays.

Figure 1 – Zones favorables à la production de coton au Mozambique



3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière coton

Au Mozambique, le réseau de recherches agronomiques est géré par l'intermédiaire de l'Institut de recherche agronomique du Mozambique (IIAM). Le siège central de l'IIAM met en œuvre son programme de recherche en mobilisant quatre centres de recherche régionaux, spécifiques à chaque zone. Aussi ces centres de recherche régionaux sont-ils installés à: NIASSA, Manica, Gaza et Nampula, ce qui permet de couvrir plusieurs zones agroécologiques et une grande surface géographique. Chaque centre régional dispose d'un réseau d'unités de recherche agronomique (27), dédiées à des produits spécifiques (notamment le riz, l'anacarde, le maïs, le coton, les fruits tropicaux et l'élevage) ou aux besoins particuliers des zones agricoles concernées.

Cette plateforme de recherche est pilotée par l'IIAM et inclut parmi ses représentants des CGIAR (Groupes de consultation en recherche agricole internationale), des encadreurs, des représentants du secteur des matières premières et des représentants des agriculteurs (Union Nationale des Petits Producteurs - UNAC). Au niveau des centres régionaux, une structure de plateforme de recherche est également en place, le but étant d'élaborer un programme axé sur les besoins des recherches locales. Les directeurs des centres régionaux transmettent leur programme de recherche spécifique à l'instance centrale de planification; ils sont membres de la plateforme de recherche centrale.

L'IIAM est en train de mettre en place des centres d'excellence dédiés, dans l'optique de répondre aux besoins de recherche spécifiques aux matières premières (coton, anacarde, fruits, riz, maraîchage, etc.), ce qui produit une flexibilité dans la réalisation d'études tournées vers le marché, et d'établir des partenariats avec des instituts internationaux.

Outre ces systèmes liés à la recherche, les connaissances agricoles sont également produites par nombre d'institutions universitaires, dont environ dix instituts d'études supérieures, surtout des universités (licence et master), et dix instituts agronomiques de niveau secondaire (certificat – à destination des encadreurs, surtout). Les institutions de la recherche coordonnent et s'associent aux institutions universitaires afin de les y impliquer et de superviser les recherches menées par les étudiants. Ainsi, les centres de recherche proposent un suivi des travaux de terrain et un appui, tout en assurant aux étudiants une immersion dans plusieurs programmes de recherche. Dans un travail conjoint, l'IIAM associe les universités au système de recherche agricole non seulement aux fins de la recherche, mais

aussi en vue de la préparation et de la révision des programmes d'enseignement.

Les centres de recherche interagissent avec les usagers finaux grâce à un système de vulgarisation et de recherche adaptive. La direction en charge du transfert de technologies au sein de l'IIAM travaille en lien étroit avec le département d'encadrement agricole du Ministère de l'Agriculture et du développement rural (MADER). L'IIAM travaille directement avec les agriculteurs, également, au moyen de parcelles de démonstration, d'essais à la ferme et de programmes participatifs d'amélioration génétique.

Tout agent d'encadrement se trouve rattaché à un centre de recherche dans sa région. Les connaissances agricoles sont ainsi diffusées grâce à la formation des agents d'encadrement rattachés aux centres, qui peuvent ensuite former les agriculteurs.

Au Mozambique, le système d'innovation cotonnière s'organise en un réseau systématique et bien coordonné, principalement géré par l'Institut du coton et des oléagineux du Mozambique (IAOM). Le principal acteur de ce système est le Centre de recherche et de multiplication des semences de coton de Namialo (CIMSAN), qui se charge des recherches en matière de chaîne de valeur du coton. Le Centre est situé dans la province de Nampula, district de Meconta, sous-district de Namialo; d'un point de vue administratif, il est rattaché au centre la région Nord-est et se consacre principalement au programme coton de l'IIAM. À l'heure actuelle, le CIMSAN est donc une unité de recherche dont les activités sont financées par le centre de recherche régional. Le CIMSAN met en œuvre son plan de travail grâce aux unités expérimentales de l'IIAM réparties dans tout le pays, en fournissant son programme de recherche

et du financement aux différentes unités. Par ailleurs, le Centre travaille en coordination avec les agents de l'IAOM pour mener des expériences spécifiques aux régions (évaluation de l'adaptabilité et de la stabilité des variétés).

La recherche agricole et la coordination entre les parties prenantes sont principalement assurées par l'IAOM. L'efficacité du centre de recherche au moment de proposer des solutions viables aux besoins exprimés par les parties prenantes reste très limitée. L'essentiel du problème tient: (i) au manque de capacités du CIMSAN (chercheurs et installations); (ii) au manque de financement, le but étant de se concentrer sur des programmes faisables afin de répondre aux contraintes de la chaîne de valeur; (iii) au manque de partenariats à l'international, auprès de systèmes de recherche régionaux et internationaux. En outre, le modèle élargi de gouvernance de l'IIAM limite sa capacité à négocier, de façon spécifique, des partenariats utiles auprès du secteur privé ou à demander des financements en toute indépendance pour mettre en œuvre son programme de recherche cotonnière.

À ce jour, le CIMSAN opère en-dessous de son potentiel à cause du manque de ressources, que ce soit en matière de financements, de moyens, d'équipements ou de personnel, raison pour laquelle il est nécessaire d'assurer un renforcement institutionnel du CIMSAN et d'améliorer la recherche cotonnière au Mozambique. Les ressources existantes en matière de personnel et d'installations sont embryonnaires et il manque des laboratoires, des serres et des systèmes d'irrigation pour mener à bien la recherche et la vulgarisation, en adéquation avec la demande actuelle de la filière. Le CIMSAN dispose d'environ 300 ha pour ses recherches. Aucune terre irriguée n'est disponible. Les équipements et les machines sont nettement

insuffisants pour répondre et satisfaire aux besoins de recherche du secteur.

4. Les principaux domaines de la recherche

Le centre de recherche cotonnière de Namialo (CIMSAN) a pour principales fonctions d'assurer la recherche et de multiplier des semences, outre des études sur les pratiques culturales de gestion cotonnière, lesquelles sont transférées aux agriculteurs grâce aux réseaux d'encadrement.

5. Le nombre de chercheurs impliqués

Le CIMSAN est géré par le coordinateur du programme coton, qui se charge à la fois des activités de gestion culturelle et du pilotage du programme coton (coordinateur de terrain et coordinateur de programme).

Le personnel du programme inclut: 1 chercheur niveau Master, spécialisé en amélioration génétique (coordinateur du programme et directeur du centre de recherche); 4 chercheurs niveau Licence en Sciences agronomiques. Des experts supplémentaires sont nécessaires en entomologie, pathologie végétale et semences, ainsi qu'une équipe de laboratoire niveau Master et Doctorat.

6. Les partenariats internationaux en cours

Deux partenariats internationaux sont en cours auprès de:

1^a – Agence brésilienne de coopération (ABC), dans le cadre de la mise sur pied de deux initiatives, à savoir, la Promotion du travail décent dans la chaîne de valeur du coton et le projet «Beyond Cotton», qui cherchent à promouvoir le travail décent auprès des

producteurs tout en contribuant à l'augmentation du revenu des ménages et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, respectivement.

2^a – La FAO (assistance technique) – projet d'assistance technique qui a permis la réalisation de 4 études. La première porte sur la compétitivité du coton mozambicain à l'échelle mondiale; la deuxième concerne le sisal et relève les rôles à remplir aux niveaux du gouvernement et du sous-secteur; ensuite, un modèle économétrique de production cotonnière a été mis sur pied; et enfin, une étude sur la filière oléagineuse est en cours de réalisation.

7. Les principaux acteurs de la filière coton

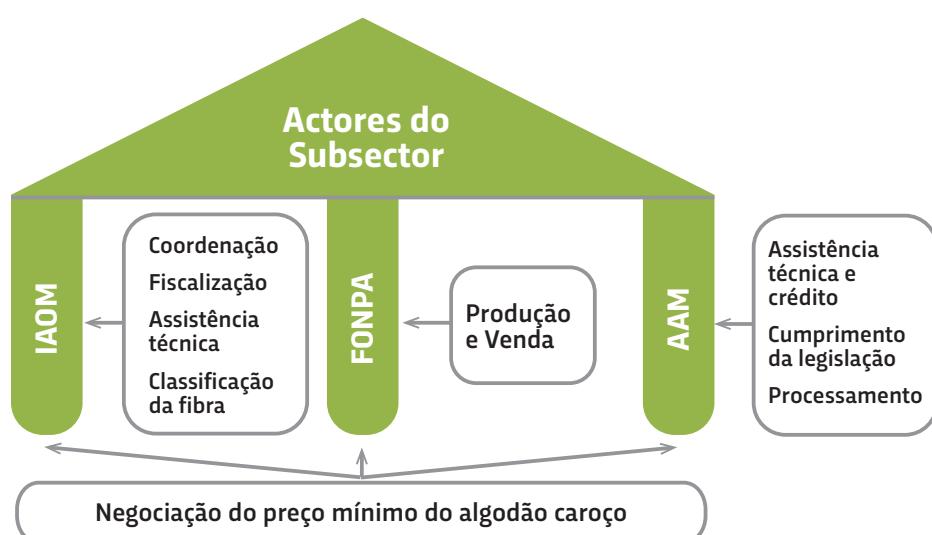
Trois acteurs principaux interviennent dans la filière coton, à savoir, l'IAOM, institution publique qui a été créée par le Décret n° 49/2020 du 1er juillet; le Forum national des producteurs de coton (FONPA); et l'Association Cotonnière du Mozambique (AAM), tous deux relevant du secteur privé.

Subordonné au MADER, l'IAOM représente l'État et son rôle consiste à stimuler, renforcer, réglementer, inspecter et promouvoir la filière coton et ses sous-produits.

Le FONPA est une entité ayant pour mission de répondre aux demandes des producteurs et de servir d'interlocuteur entre les différents acteurs sociaux impliqués dans la production de coton. Il rassemble des associations et des coopératives de producteurs, mais surtout des producteurs familiaux, soit environ 250 000 familles (à peu près un million de personnes).

L'Association cotonnière du Mozambique (AAM) représente les intérêts des sociétés cotonnières présentes dans le pays, qui possèdent des usines de transformation et bénéficient de concessions pour la production de coton grâce au modèle de promotion, cette action étant sous-traitée par l'État au moyen de contrats de promotion et d'encadrement rural.

Figura 2 – Les acteurs de la filière coton



8. Description des systèmes de commercialisation

La campagne de commercialisation débute après la période de récolte du coton (avril – mai) et termine le 30 septembre. La commercialisation est réglementée et supervisée par l'IAOM.

L'achat de la production (coton graine) est assuré par les sociétés: au moment de la commercialisation, sans jamais oublier de vérifier le prix minimum qui a été fixé au préalable par les principaux acteurs (Gouvernement, FON-PA et AAM) pour chaque catégorie – 1^{ère} et 2^{ème} qualités –, elles déduisent du montant versé aux producteurs les sommes afférentes aux intrants qui leur ont été fournis à crédit lors du semis. Ces sociétés se chargent aussi de la logistique liée au coton graine.

La campagne de commercialisation est précédée par l'installation de foires, lesquelles doivent être situées à moins de 5km du lieu de résidence des producteurs ou de l'entrepôt. Toutes les foires disposent d'une brigade de techniciens (01 classeur, 01 chargé de pesage, 01 payeur et 01 commis-greffier). Afin qu'ils assurent un suivi du processus de commercialisation, l'IAOM désigne un inspecteur et les producteurs désignent un représentant. Il est à souligner que les procédures d'achat et de vente doivent se dérouler à la lumière du jour.

En ce qui concerne la commercialisation de la fibre, il importe de préciser que les textes réglementaires régissant la commercialisation et l'exportation des fibres assurent au coton fibre mozambicain un prix de vente non inférieur à l'Indice A, indicateur de référence internationale. Ce dernier représente la moyenne des

cinq cotations les plus basses sur les 18 bourses mondiales où le coton est coté.

Environ 6% du coton fibre est consommé en interne par une société de filature et le reste est exporté, principalement vers les pays asiatiques, après classement dans les laboratoires de l'IAOM. Il est à noter que seuls les opérateurs inscrits auprès de l'IAOM peuvent le commercialiser.

9. Parcerias público-privada para produzir subprodutos do algodão

En matière de production de sous-produits du coton, deux partenariats public-privé sont en cours, à savoir:

1^a - Auprès de SNV, l'Organisation néerlandaise de développement. Les activités de ce partenariat ont débuté en 2020 dans la province de Cabo Delgado, district de Motepuez, et prendront fin en 2022. Il s'agit de développer la valeur ajoutée du coton en transformant les textiles artisanaux qui sont fabriqués à partir du coton produit localement, au profit des producteurs locaux.

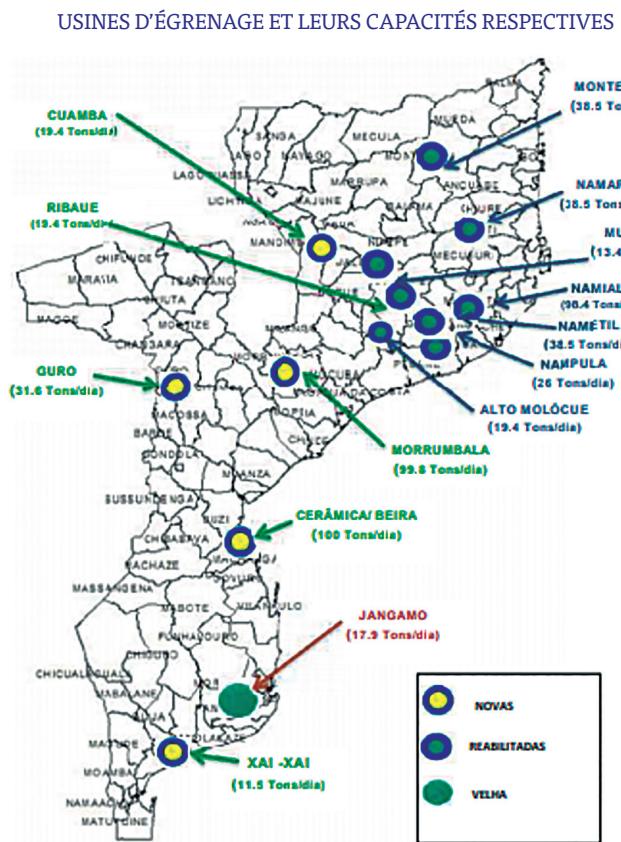
2^a - Auprès de la SAN/JFS, une société cotonnière située dans la province de Niassa, au nord du Mozambique, qui œuvre en partenariat avec l'IAOM à développer la production de textiles artisanaux au sein de sa concession cotonnière, afférente à la filature et au tissage de fibres de coton.

10. Associations de producteurs présentes dans le pays

Dans la filière coton, il existe à l'heure actuelle 67 associations de producteurs de coton, dans les districts prioritaires pour la production de coton.

11. Nombre d'usines d'égrenage

Le pays dénombre 14 usines d'égrenage, comme l'illustre la carte ci-dessous.



12. Nombre d'industries d'huilerie

À ce jour, le Mozambique dispose de 24 usines de production et raffinage d'huiles et graisses végétales, aux matières premières variées: soja, tournesol, coton, palme et coco. Il est à noter que la plupart de ces entreprises se consacrent au raffinage d'huile brute importée.

En ce qui concerne la transformation de la graine de coton en huile, on dénombre à ce jour quatre usines de transformation, dont celle de la Société cotonnière de Namialo SARL (SANAM), installée à Monapo en 2004. Bien que cette usine possède les capacités d'extraction requises pour transformer la graine de coton en huile, elle ne se consacre à l'heure actuelle qu'au raffinage d'huiles brutes importées produites à partir d'oléagineux, l'approvisionnement en graines étant insuffisant pour permettre une pleine mise à profit des capacités installées.

L'usine de Plexus, à Montepuez, présente une capacité de transformation de 16 500 litres/jour d'huile brute. L'usine du Groupe João Ferreira dos Santos, dans la ville de Cuamba, dont la capacité de production s'élève à 10 000 litres/jour – à partir de graines de coton, tournesol et soja – et l'usine de l'OLAM, à Beira, toutes deux récemment installées, ne sont pas encore en fonctionnement.

13. Où en est-on de la mécanisation agricole?

Le Mozambique dispose de 22 Centres de services agricoles (CSA), des entités publiques-privées qui fournissent des intrants et des services (préparation des sols, semis, irrigation, récolte et post-récolte) aux agriculteurs familiaux répartis dans les différentes provinces.

Or, ce nombre est insuffisant pour permettre à l'ensemble des producteurs d'en bénéficier. Notamment lors de la préparation des sols (labourage), les techniques culturales sont manuelles et la main-d'œuvre est intensive, faisant appel à des outils manuels, ce qui rend difficile d'augmenter les superficies emblavées.

Ces réalités sont communes à l'ensemble de la filière coton, au sein de laquelle nombre de producteurs font appel à la traction animale comme alternative à leur manque de moyens financiers pour acheter des machines. Cette méthode est courante dans quelques provinces du pays, ce qui atteste d'une certaine capacité technique en vue de transferts de technologie vers d'autres régions.

14. Aspects socioéconomiques de la filière coton

Au Mozambique, la filière coton est organisée selon un système de concessions, aux termes duquel 9 sociétés d'égrenage bénéficient d'une exclusivité d'achat auprès des cotonculteurs de la zone de concession qui leur a été attribuée.

Ce système de concession inclut des partenariats publics-privés (PPP), les sociétés d'égrenage se consacrant ainsi à l'encadrement agricole et à la mise en œuvre d'activités qui relèvent du gouver-

nement. Ces sociétés jouent un rôle central dans le système mozambicain de concessions cotonnières et opèrent à la fois comme des fournisseurs d'intrants, des agents d'encadrement, des facilitateurs de recherche, des bailleurs de crédit, des transformateurs et des exportateurs.

C'est un système fonctionnel, avec des devoirs et des obligations de part et d'autre. Les sociétés d'égrenage sont tenues de fournir des intrants et des services d'encadrement aux petits producteurs de leur zone de concession, puis d'en récupérer le coût lorsqu'elles achètent le coton graine auprès des agriculteurs. Vu leur implication à travers l'ensemble de la filière, les concessionnaires (sociétés d'égrenage) restent confrontées à de nombreux risques, ce qui entraîne de nombreuses entrées et sorties d'entreprises dans le marché du coton. En l'absence de systèmes solides pour l'approvisionnement en intrants et de marchés de production, ce système de concessions a permis un développement progressif de la filière.

Ce dernier permet au gouvernement de sous-traiter les services d'encadrement; aux concessionnaires, de contrôler la qualité du coton produit et d'accéder à un approvisionnement régulier en coton à égérer; et vient en aide aux agriculteurs, en leur assurant des intrants, un marché, des services d'encadrement et une production, au sein de milieux agricoles relativement sous-développés.

Au Mozambique, l'égrenage du coton est réalisé par les 9 sociétés autorisées à acheter du coton dans la zone de concession qui leur a été attribuée, en échange d'un approvisionnement en intrants et de services d'encadrement aux petits exploitants de leur zone. Ces sociétés d'égrenage sont composés d'entrepreneurs nationaux et internationaux.

Le coton est acheté auprès des agriculteurs sous contrat avec les sociétés d'égrenage, dans les points de ventes / foires désignées; il est classé par l'IAOM et exporté par des commerçants internationaux. Le prix est fixé à la suite d'un processus collaboratif en deux étapes, qui tient surtout compte des prix internationaux du coton, actuels et à venir; du rendement à l'égrenage; d'ajustements du taux de change; du prix des semences de coton; et des frais de transport.

La sous-filière d'égrenage mozambicaine se caractérise actuellement par une capacité sous-utilisée et une faible productivité. Avec un taux de remplacement de plus de 70% en raison des faibles rendements à la production, les coûts fixes s'avèrent disproportionnés. Le rendement à l'égrenage (GOT), c'est-à-dire, le pourcentage de fibre obtenu pour un échantillon donné de coton graine, a connu une augmentation considérable, passant de 33% à 38%, suite à l'adoption de variétés plus productives issues des programmes d'amélioration.

Le Mozambique exporte la quasi-totalité de son coton sous forme de fibre, en raison des insuffisances de son industrie textile. Dans les principales villes du pays, il ne reste que 4 usines de filature ou tissage, ainsi qu'environ 10 usines de confection datant d'avant l'Indépendance, sachant que nombre de ces usines sont hors-service depuis plusieurs années. Le secteur s'est effondré après 16 ans de guerre civile et n'a pas réussi à vraiment se redresser en raison des insuffisances en fonds de roulement et en pièces de rechange, d'une législation du travail contraignante et d'une mauvaise gestion locale. Les exportations de textiles sont ainsi passées de 6,7 millions USD en 2005 à 0,77 million USD en 2011.

Les conséquences en sont que la filière coton mozambicaine se montre très vulnérable aux fluctuations du cours international et que tous les produits en coton manufacturés doivent être importés, malgré la pénurie de devises fortes dans le pays. Le gouvernement entreprend un marketing agressif pour attirer des investisseurs de la CDAA et des pays spécialisés dans la production textile. Ces efforts ont permis de relancer certains projets dans le textile, qui fonctionnent néanmoins à très petite échelle. Citons parmi ces derniers Nova Texmoque, qui produit des tissus blancs, et Mozambique Cotton Manufacture (MCM), qui a commencé à produire du fil localement et prévoit à terme d'élargir ses opérations, assurant la teinture et la finition au Mozambique.

15. Où en est-on de l'organisation des producteurs?

Au Mozambique, la filière coton dispose d'un Forum national des producteurs de coton (FONPA), entité créée en 2005 et ayant pour mission de répondre aux demandes des producteurs et de servir d'interlocuteur entre les différents acteurs sociaux impliqués dans la production de coton. Il rassemble des associations et des coopératives de producteurs, mais surtout des producteurs familiaux, soit environ 250 000 familles (à peu près un million de personnes).

On estime que 91,6% du coton produit dans le pays provient de producteurs familiaux, 6,5% de producteurs associés, 1,8% de producteurs autonomes et 0,09% des sociétés concessionnaires.

16. Sociétés cotonnières

Le Mozambique dispose d'une seule association cotonnière, l'Association cotonnière du

Mozambique (AAM), laquelle rassemble à l'heure actuelle 7 sociétés membres opérant dans divers domaines de la production de coton. Certaines d'entre elles sont des entreprises internationales, tandis que d'autres sont des entreprises familiales locales.

17. Programmes de coopération internationale

L'ancien IAM (actuel IAOM) a développé des partenariats forts avec de nombreuses organisations internationales (multilatérales et bilatérales), dont la Banque africaine de développement, l'Institut africain du coton, la Banque mondiale, l'Institut des fibres de Brême, le CAB international, le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE, le Comité consultatif international du coton (ICAC) et l'Union européenne, entre autres.

L'institut coordonne, supervise et contribue à la réalisation de nombreuses études financées par différentes institutions de développement et agences expertes en coton, ainsi que par des organes de recherche bilatéraux. L'institut a récemment mis en œuvre les programmes suivants: (i) Renforcement du système national de classement du coton, avec le soutien du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et de l'OPEP; (ii) Projet régional de renforcement de la filière coton dans les bassins du Shire et du Bas-Zambèze, auprès de l'Agence brésilienne de coopération, incluant la production de semences; (iii) Projet d'amélioration du coton fibre grâce à des fonds de l'Union européenne; (iv) et renforcement de l'ancien IAM via une amélioration infrastructurelle de ses installations.

Sont actuellement en cours le projet « Coton avec Travail décent » / OIT – Mozambique et un projet sur les alternatives de production et d'écoulement des sous-produits du coton et des cultures associées au Mozambique – projet « Beyond Cotton ». Un projet est en cours d'élaboration pour la mise en œuvre du Centre d'innovation cotonnière du Mozambique (CIAM) – projet « Les chemins du coton », tous financés par le gouvernement brésilien via l'Agence brésilienne de coopération (ABC).

18. Forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquels la filière est confrontée

Forces

- ✓ Potentiel pour renforcer les filières coton et oléagineux (zones agro-écologiques favorables, disponibilité de terres arables)
- ✓ Tradition en matière de production cotonnière au sein des producteurs mozambicains;
- ✓ Une filière coton bien organisée, disposant d'infrastructures et capable de promouvoir le coton graine, l'acheter, le transformer et en commercialiser les fibres;
- ✓ Présence d'un centre de recherche axé sur la culture du coton (CIMSAN);
- ✓ Présence d'un institut de rattachement (IAOM) et centre de recherche;
- ✓ Présence d'un centre destiné aux transferts de technologies cotonnières (Guro), qui est en mesure d'intégrer les oléagineux.

Opportunités

- ✓ Opportunités de valorisation des graines de coton sur les marchés des huiles alimentaires et de l'alimentation animale (ruminants);
- ✓ Opportunité de mettre à profit les fibrilles dans la fabrication du coton médical;
- ✓ Un cadre juridique stable, c'est-à-dire, un système de concessions cotonnières, d'ailleurs l'IAOM est en train de lancer des appels d'offres internationaux pour attirer de nouveaux investisseurs dans des zones potentielles déjà cartographiées, mais non exploitées;
- ✓ Potentiel pour un développement important de la filière coton.

Faiblesses

- ✓ Faibles productivités au vu du potentiel de production;
- ✓ Utilisation insuffisante d'intrants, de technologies et de machines, sans irrigation;
- ✓ Volatilité de l'adhésion, en raison de l'usure des sols et de la dureté des travaux pendant la production et la récolte;
- ✓ Sur le marché international, le coton n'est directement vendu aux pays de destination, mais à des commerçants internationaux, ce qui affecte les marges bénéficiaires des concessionnaires;
- ✓ Faible niveau d'investissement (faible transformation des graines et des fibres de coton);

- ✓ Faute de matière-première, les usines d'égrangage fonctionnent à moins de 40% de leur capacité installée.

Menaces

- ✓ Changements climatiques;
- ✓ Instabilité social politique (Cabo Delgado);
- ✓ Volatilité des prix intérieurs de l'huile, en raison des importations non réglementées d'huile de palme;
- ✓ Volatilité des cours internationaux.

19. Politiques d'encadrement agricole et d'assistance technique aux producteurs

La politique nationale d'intégration de l'agriculture familiale dans les filières productives (« SUSTENTA ») adopte un modèle d'encadrement agricole axé sur l'agent de développement rural, qui privilégie les techniques démonstratives et vise au transfert de connaissances pluridisciplinaires aux bénéficiaires, tout en leur offrant une large gamme de services, dont notamment:

- i. Garantie de mise en œuvre des itinéraires techniques;
- ii. Démonstration des méthodes et des résultats dans des champs de production;
- iii Suivi de la production;
- iv. Mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et restauration de zones dégradées;

- v. Soutien à la commercialisation;
- vi. Éducation à la nutrition à destination des ménages.

Les encadreurs de la SUSTENTA sont embauchés sur une base temporaire, avec la possibilité formelle de devenir « entrepreneur d'intégration » (Petit exploitant commercial émergent – PACE, en portugais) dès qu'ils auront atteint, au cours de leurs deux premières années de service, les objectifs fixés pour leur zone de production. L'État peut leur assurer des terres (jusqu'à 50 ha) et des crédits à cet effet.

Au total, on dénombre environ 2 000 encadreurs, dont 500 embauchés par des ONG ou par le secteur privé. Ces agents ont du mal à couvrir les 600 000 familles d'agriculteurs, puisque plus de 70% de la population se consacre à des activités agricoles; la couverture de l'encadrement est extrêmement faible.

En ce qui concerne spécifiquement la filière coton, ce rôle d'encadrement a été sous-traité par l'IAM auprès des sociétés d'égrenage. Puisque ces sociétés sont tenues de transformer le coton produit par les agriculteurs de leur zone de concession, elles s'obligent aussi, aux termes de leur contrat, à fournir des services d'encadrement aux paysans. L'encadrement fourni

par les sociétés d'égrenage est dirigé par le Directeur de production, secondé d'abord par les superviseurs et, ultérieurement, par les assistants d'encadrement. Les capacités des sociétés en matière d'encadrement sont faibles et insuffisantes pour couvrir l'ensemble des agriculteurs de leur zone. En général, les sociétés d'égrenage font appel à des assistants d'encadrement, à savoir, des employés temporaires qui sont embauchés pour contribuer aux activités en lien avec la production et la logistique.

Le réseau d'encadrement des sociétés d'égrenage est extrêmement faible, à la fois en termes de capacité technique et de couverture, un agent de vulgarisation couvrant environ 700-1000 agriculteurs, dans la plupart des cas. Parmi les principaux enjeux de l'encadrement, citons: (i) le manque d'investissements dans l'encadrement, en raison du risque découlant des fluctuations des cours internationaux; (ii) les retours auprès des services d'encadrement sont rares, en raison du manque de semences de qualité; (iii) la capacité technique du personnel d'encadrement est faible et plusieurs Directeurs de production ne maîtrisent pas les connaissances agronomiques sur le coton; (iv) les sociétés d'égrenage se servent de leur personnel d'encadrement comme des commis-greffiers ou des agents se consacrant à l'achat du coton.



Sénégal

Comment remplir ce document:

- ✓ Cette feuille de route a pour objectif de permettre de décrire les caractéristiques principales du secteur cotonnier de chaque pays partenaire du Projet. Il convient de noter que les aspects et éléments énumérés ci-dessous ne sont que des guides pour orienter les réponses, les descriptions. Il revient à chaque partenaire d'y rajouter ou d'y inclure d'autres aspects, d'autres éléments jugés pertinents, et ce, pour permettre finalement une représentation la plus complète de la filière coton de son pays.
- ✓ Les questions peuvent être répondues par le biais d'un texte descriptif mentionnant l'ensemble des éléments ou des aspects suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière.

Le plan stratégique en cours était de porter la production cotonnière à 40 000 tonnes dès 2016 et à 60 000 tonnes à l'horizon 2020 avec un rendement agronomique moyen à l'hectare de 1,150 T; et également de renforcer la qualité de la fibre pour mieux la valoriser sur un marché international extrêmement concurrentiel.

Malgré la mise en œuvre de ce plan stratégique, la crise perdure et interpelle tous les acteurs principaux de la filière coton: la SODEFITEK, la FNPC et l'Etat du Sénégal doivent mutualiser leurs efforts et créer une synergie dans l'action dans le but de relancer vigoureusement et durablement la filière coton.

La Fédération Nationale des Producteurs de Coton, de la SODEFITEK et la recherche, établissent un diagnostic sans complaisance de la situation de la filière cotonnière sénégalaise et proposent des stratégies opérantes pour inverser définitivement la baisse tendancielle des superficies, rendements et productions est d'inscrire la filière coton dans une dynamique de relance et d'amélioration continue des performances.

2. Les caractéristiques géographiques des surfaces cultivées; le nombre d'agriculteurs impliqués dans cette filière; les chiffres liés à la production de coton; la productivité par hectare; la production de fibre et celle de coton graine; entre autres.

Sur les sept (7) dernières campagnes, de 2012 à 2018, les contreperformances de la filière coton au Sénégal sont alarmantes, la production en coton graine est passée de 32 250 tonnes à 15 121 tonnes, soit une baisse de 53%. Le nombre de cotonculteurs est passé de 41 084 à 25 510, soit une baisse de 38%. L'abandon du coton par certains producteurs a induit une diminution de 35% des superficies emblavées de coton qui sont passées de 33 694 ha à 21 735 ha. Les rendements agronomiques, principal déterminant des revenus des agriculteurs, se sont effondrés. Ils sont passés de 957 kg/ha à 696 kg/ha.

3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière.

Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).

4. Les principaux domaines de la recherche.

Amélioration de la productivité et de la production de coton graine.

5. Le nombre de chercheurs impliqués.

02 chercheurs ISRA impliqués.

6. Les partenariats internationaux en cours dans le domaine de la recherche.

6.1 Coopération brésilienne (ABC);

6.2 Coopération turque;

6.3 Coopération chinoise.

7. Les principaux acteurs de la filière coton.

7.1 FNPC;

7.2 SODEFITEX;

7.3 ISRA;

7.4 DRDR;

7.5 ANCAR.

8. Des descriptions précises de l'ensemble des systèmes de commercialisation.

C'est la SODEFITEX qui est le principal acheteur de la production cotonnière des producteurs.

9. Les partenariats public-privé existant dans le cadre de la production des sous-produits du coton.

9.1 Les éleveurs;

9.2 Les GIEs transformateurs;

9.3 Les transporteurs;

9.4 Les consommateurs.

10. Où on en est de l'organisation des agriculteurs.

Premiers partenaires stratégiques de la SODEFITEX, les producteurs de coton sont depuis 1998 organisés en fédération nationale. La Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC), membre du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), est née en juin 1998 au terme d'un long processus entamé consécutivement à la « grève du coton » de 1989/90.

Sa mise en place s'est faite à la suite de l'élection démocratique, à bulletin secret, des différents responsables de ses instances: Unions secteur des Groupements de Producteurs de Coton (US-GPC), Unions Régionales des GPC et Fédération Nationale des GPC. Cette dernière est divisée en 13 unions secteurs qui renferment près de 1 783 Groupements de Producteurs de Coton (GPC).

Elle a pour vocation le renforcement de la capacité des producteurs à améliorer leur production et à défendre leurs intérêts. Ses grou-

pements ont un statut de GIE (Groupement d'Intérêt Economique) ne réunissant que des producteurs de coton.

Elle a depuis 2002, la prise en charge directe du financement de la campagne de production cotonnière (crédit intrants et matériel agricole). Elle négocie directement avec la LBA pour un montant annuel de près de quatre milliards de FCFA le financement du crédit de campagne et du matériel agricole. Elle siège comme observateur au conseil d'administration de la SODEFITEX. La FNPC a recruté un cadre du développement rural comme directeur exécutif. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres dont une femme cooptée. Elle a déjà procédé à deux renouvellements de ses instances de façon démocratique par vote à bulletins secrets, en 2003 et en 2012. D'ailleurs cette tradition de choix démocratique des dirigeants constitue le caractère distinctif de la FNPC Ceci permet d'avoir des leaders légitimés du niveau du village jusqu'au Bureau Exécutif du Conseil d'Administration par un vote à bulletin secret.

Les 15 présidents d'union constituent le CA national qui élit en son sein le Bureau Exécutif National constitué par le Président National et les présidents des commissions.

Trois représentants de la FNPC participent aux travaux du comité de gestion du Fonds de Soutien qui regroupant les acteurs de la filière en interprofessions vise à assurer le paiement d'un prix plancher garantissant une rémunération minimale du producteur en cas de faiblesse des cours du coton, à concurrence de sa dotation et une distribution de ristourne en cas de résultats positifs de la filière.

11. Les associations d'agriculteurs qui existent dans le pays

La FNPC.

12. Le nombre d'usines d'égrenage

02 usines (01 à Tambacounda et 01 à Vélingara).

13. Le nombre d'industries de l'huile de coton

Néant.

14. Où on en est de la mécanisation agricole

Le sous équipement notoire des petites exploitations agricoles familiales, qui assurent la totalité de la production cotonnière, limite, en cas d'installation difficile de l'hivernage, leur capacité à réaliser le plan de campagne et, en cas de nombreuses pluies diurnes ou de faible densité des cotonniers, leur capacité à enrayer l'enherbement des parcelles.

15. Les aspects socioéconomiques de la filière coton

La Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX), en charge du développement de l'agro-industrie cotonnière au Sénégal, a adopté, compte tenu des exigences fortes de la culture cotonnière en entretien et en intrants, une approche filière consistant en une importante organisation de l'amont à l'aval de la culture du coton. Cette organisation est basée sur l'encadrement des cotonculteurs et comporte des activités de structuration, recherche-développement, production de se-

mences certifiées, fourniture d'intrants et de matériel agricole à crédit, conseil agricole et commercial, alphabétisation et formation, collecte du coton graine, sa transformation et la commercialisation des produits. Ces activités visent à créer les conditions adéquates d'adhésion des producteurs à la culture du coton en leur fournissant les moyens matériels et en les dotant de capacités techniques et organisationnelles devant leur garantir un intérêt réel et un accès facile et durable au crédit agricole. La SODEFITEX vise à améliorer sans cesse la productivité et la compétitivité du coton sénegalais et les revenus des producteurs.

16. Les sociétés cotonnières.

SODEFITEX.

17. Les programmes et projets de coopération internationale.

17.1 Coopération brésilienne (ABC);

17.2 Coopération turque;

17.3 Coopération chinoise.

18. Les points forts et les points faibles de cette filière chez vous, et les menaces auxquelles elle est confrontée.

Nous allons surtout soulevés les points faibles comme c'est les plus cruciaux:

- ✓ Changement d'état d'esprit des cotonculteurs et de leur rationalité socio-économique: la pénibilité des tâches agricoles devient de plus en plus rédhibitoire;

- ✓ Insuffisance de moyens pour assurer une bonne vie associative au sein des GPC et Unions;
- ✓ Déficit de main d'œuvre pour la récolte qui a un impact négatif sur la qualité et sur l'augmentation des superficies au sein des exploitations agricoles;
- ✓ Trafic des intrants et du matériel agricole;
- ✓ Insuffisance d'intrants pour les autres spéculations et difficultés d'accès;
- ✓ Absence d'une interprofession bien structurée et fonctionnelle;
- ✓ Difficultés de gestion des intrants et du crédit agricole;
- ✓ Forte pression foncière et difficultés d'accès à la terre.

19. Les politiques d'encadrement mises en oeuvre: où on en est de l'assistance technique et de la vulgarisation.

Une baisse notable du nombre de conseillers technico-commerciaux qui est passé de 111 en 2011/2012 à 71 en 2019/2020. A cela, s'ajoute le recrutement en 2017 par la fonction publique de 33 agents d'encadrement de la SODEFITEX. Ces départs ont fortement affecté le dispositif de conseil agricole.



Tanzanie

Politiques publiques de promotion de la culture du coton

Veuillez trouver ci-dessous les politiques en Tanzanie pour la promotion de la culture du coton.

(a) Plan Quinquennal National de Développement (PQND II) (2016/17-2020/21)

Le thème du PQND II «Encourager l'industrialisation pour la transformation économique et le développement humain» incorpore le thème principal des deux cadres, à savoir la croissance et la transformation (PQND I) et la réduction de la pauvreté (MKUKUTA II). Le PQND II décrit de nouvelles interventions pour permettre à la Tanzanie de s'industrialiser de manière à transformer son économie et sa société.

Il intègre également les interventions inachevées du Plan et de la Stratégie précédents, respectivement, jugées essentielles pour la réalisation des aspirations de PQND II. Plus important encore, et en tandem avec les deux cadres précédents, le PQND II met également en œuvre des aspects de la Vision de développement de la Tanzanie (VDT) 2025 qui aspire à faire de la Tanzanie un pays à revenu intermédiaire et semi-industrialisé d'ici 2025, caractérisé par l'année 2025:

- (i) Moyens de subsistance durables et de haute qualité;
- (j) Paix, stabilité et unité;
- (k) Bonne gouvernance et État de droit; (iv)
- (l) Société éduquée et apprenante;
- (m) Une économie forte et compétitive.

(b) La Vision du Développement de la Tanzanie (Vision 2025)

La vision vise à améliorer la production agricole et les niveaux de productivité; promouvoir la création de richesses au profit de toutes les parties prenantes; tout en étant à la pointe de la transformation intérieure accrue des marchandises pour accroître la valeur ajoutée et l'industrialisation de la production.

(c) La Politique Agricole et d'Elevage et la Politique de Développement Coopératif

Ces deux politiques définissent les rôles des diverses institutions dans le traitement des cultures; tout en plaident en faveur de l'amélioration des organisations de parties prenantes.

(d) La Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté - SNCRP (MKUKUTA)

Il s'agit de la Seconde Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (SNCRP II) à mettre en œuvre entre 2010/11 et 2014/15. Il cherche à surmonter les obstacles à la croissance rurale, à améliorer la productivité de l'exploitation et à renforcer les capacités et l'efficacité humaines.

(e) La Stratégie et le Programme de Développement du Secteur Agricole.

La Stratégie de Développement du Secteur Agricole et le Programme de Développement du Secteur Agricole ont établi le cadre d'une

production agricole durable en définissant l'obtention d'opportunités et en plaident pour un financement progressif accru des programmes clés.

(f) Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les objectifs de développement durable (ODD), également connus sous le nom d'objectifs mondiaux, sont un ensemble d'objectifs convenus au niveau intergouvernemental relatifs au développement international. Ils feront suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et s'appuieront sur le programme de développement durable qui a été finalisé par les États membres lors du Sommet de Rio. Les ODD ont d'abord été officiellement discutés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012.

Jusqu'en 2015, le programme de développement était axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont été officiellement établis à la suite du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000. Les OMD englobaient huit objectifs convenus au niveau mondial dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation et de l'égalité des sexes. l'égalité et l'autonomisation des femmes, la santé infantile et maternelle, la durabilité de l'environnement, la réduction du VIH/SIDA et des maladies transmissibles, et la construction d'un partenariat mondial pour le développement.

Les OMD étant censés être atteints d'ici 2015, un processus supplémentaire était nécessaire pour convenir et élaborer des objectifs de développement pour 2015-2030. La discussion

sur le cadre de développement international pour l'après-2015 a commencé bien à l'avance. Le débat formel concernant les ODD a eu lieu pour la première fois lors de la conférence des Nations Unies de 2012 à Rio de Janeiro. Les 192 États membres de l'ONU ont convenu au sommet de Rio de lancer un processus de conception d'objectifs de développement durable, qui sont «orientés vers l'action, concis et faciles à communiquer, limités en nombre, aspiration, de nature mondiale et universellement applicables à tous les pays tout en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux de développement nationaux et en respectant les politiques et priorités nationales ».

Cela comprenait les objectifs suivants;

1. Mettre fin à la pauvreté partout et sous toutes ses formes.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4. Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.
7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités dans et entre les pays.
11. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.
12. Assurer des modes de consommation et de production durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets.
14. Conserver et utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.
15. Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification et arrêter et inverser la dégradation des terres et mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique.
16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Des mesures de développement durable ont été intégrées dans les stratégies TCB, notamment le plan quinquennal 2016/17-2019/20. Le plan quinquennal pour le développement de la filière coton vise principalement à régler les questions clés pour améliorer la production et la qualité ainsi que la capacité de la filière à mettre en œuvre le programme de développement national.

Caractéristiques de la zone géographique/nombre de producteurs de coton / production annuelle de coton/productivité à l'hectare/ production de fibres et de coton graines

Le coton est cultivé par 350.000 à 500.000, pour la plupart petits agriculteurs situés dans 46 districts de 15 régions. Le nombre d'agriculteurs varie en fonction des conditions météorologiques et de l'évolution des prix du marché du coton. Les sécheresses et les variations à la baisse des prix du coton sur le marché international obligent certains agriculteurs à passer à des cultures alternatives; portant préjudice aux volumes de production de coton graine et de la fibre.

Les rendements de coton sont encore très faibles de 500 à 700 kg/ha de coton brut, ce qui équivaut à environ 260 kg/ha de fibres.

1. Institutions de Recherche dédiées au Coton

Il existe deux instituts de recherche sur le coton dans le pays. Il s'agit de TARI-Ilonga et TARI-Ukiriguru, ces stations de recherche poursuivent leurs objectifs globaux d'augmentation de la productivité et de la rentabilité de la culture cotonnière à travers le dévelop-

ment de nouvelles variétés, la multiplication des semences, la diffusion de technologies de production appropriées telles que le nouvel écartement du coton et de nouvelles doses différentes d'engrais minéral et de taux d'application de pesticides.

2. Principaux domaines de recherche

Les principaux domaines de recherche comprennent; La multiplication des semences, l'évaluation de nouveaux candidats, recherche sur de nouveaux écartements de coton et de nouvelles doses différentes d'engrais minéral et taux d'application de pesticides.

3. Partenariats internationaux en cours

La Tanzanie est membre de l'Association Cotonnière Africaine

4. Principaux acteurs de la filière coton:

Les principaux acteurs de la filière coton sont:

(a) Les agriculteurs

Le coton est cultivé par 350.000 à 500.000, pour la plupart petits agriculteurs situés dans 46 districts de 15 régions. Le nombre d'agriculteurs varie en fonction des conditions météorologiques et de l'évolution des prix du marché du coton. Les sécheresses et les variations à la baisse des prix du coton sur le marché international obligent certains agriculteurs à passer à des cultures alternatives; affectant les volumes de production de coton graine et de la fibre.

(b) Instituts de Recherche Cotonnière

Actuellement, il existe deux instituts qui s'occupent directement de la recherche cotonnière -

le Lake Zone Agricultural Research Development Institute (LZARDI); et l'Institut de recherche agricole d'Ilonga (IARI). Les deux appartiennent au gouvernement. Le LZARDI se trouve dans la zone de culture du coton de l'Ouest (WCGA); tandis que l'IARI se trouve dans la zone de culture du coton de l'Est (ECGA).

Ces instituts sont limités par un financement limité de la recherche et de la formation; mauvaise infrastructure de recherche et autres installations; un problème de vieillissement du personnel qui est accentué par les difficultés de recrutement et de rétention des chercheurs en raison d'une mauvaise rémunération et de programmes de promotion inadéquats.

(c) Coopératives

Actuellement, il existe quatre coopératives régionales qui connaissent des problèmes multiformes qui les empêchent d'entrer efficacement dans la concurrence au niveau de l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation du coton graine libéralisé. Leur part de marché, qui était de 100% avant la libéralisation au début des années 1990, a progressivement diminué et représente actuellement moins de 3,0% de la part de marché du coton graine.

(d) Huilerie de Coton

La plupart des égreneurs ont des huileries qui font partie intégrante de leurs activités commerciales de coton. Actuellement, 12 égreneurs ont installé des huileries dans leurs locaux commerciaux, capables de traiter 16.121 Mt d'huile de coton; représentant seulement 14% de la capacité installée qui s'élève à 115,150MT p.a. Ces huileries produisent égale-

ment environ 52.000 tonnes de graines de coton par an.

(e) Textile, Vêtements, Association des fabricants de Tanzanie

(TEGAMAT)

Cette association a été créée en 2015 et comprend des filateurs de coton, des tisserands, des tricoteurs et des meuniers de textile. La Tanzanie possède 20 moulins anciens et nouveaux qui appartiennent à des intérêts privés; produisant annuellement 110m m² de tissus exclusivement khanga et vitenge; tissus teints; draps. Ils n'utilisent qu'environ 20% de la fibre domestique, préférant importer le reste en raison de prix défavorables et de niveaux de qualité inacceptables des fibres locales. Ils fonctionnent à 40-50% de la capacité installée; et emploient environ 18.000 travailleurs.

(f) Le gouvernement

Le sous-secteur du coton relève du Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des coopératives. C'est l'organe de tutelle qui a la responsabilité ultime de garantir le succès du sous-secteur du coton et sa contribution au PIB de la nation. Le gouvernement accorde des subventions minimales pour l'achat d'intrants de coton et pour le financement des fonctions promotionnelles et réglementaires de la TCB.

Les autres ministères qui contribuent au sous-secteur du coton à travers des questions transversales comprennent le bureau du vice-président, le bureau du premier ministre, le ministère des Finances, le ministère des Travaux, le ministère des Terres et des Établissements humains, la commission de planification du bureau

du président, le ministère des industries et du commerce et le ministère de l'intérieur. D'autres incluent les autorités gouvernementales locales (AGL) qui jouent un rôle clé dans la phase de mise en œuvre au niveau du district.

(g) Institutions gouvernementales

Il existe un certain nombre d'institutions gouvernementales dans le secteur agricole, qui jouent un rôle public essentiel dans divers secteurs, y compris le sous-secteur du coton, qui comprend l'Institut Officiel de Certification des Semences de Tanzanie (TOSCI), l'Institut de Recherche sur les Pesticides Tropicaux (TPRI), le Conseil National de Gestion de l'Environnement (NEMC), le Bureau Tanzanien des Normes (TBS), l'Agence des Semences Agricoles (ASA), Agence de Pesage et de Mesures (WMA), l'Authorité fiscale de la Tanzanie (TRA), La police tanzanienne et le pouvoir judiciaire.

(h) Partenaires de développement

Les partenaires au développement comprennent des organisations et agences bilatérales et multilatérales qui soutiennent le gouvernement et la communauté dans le secteur agricole en général et le sous-secteur du coton en particulier, par le biais de subventions et de prêts à des conditions avantageuses. Ces partenaires de développement tels que TGT/ GCF; L'UE, le Centre du commerce international (ITC), le DFID et la FAO fournissent également un appui technique dans la mise en œuvre des programmes convenus.

(i) Association cotonnière de Tanzanie (TCA)

La TCA est une association faîtière pour les égreneurs qui a été créée en 1997. L'association

a été créée dans le but plus large de protéger les intérêts des égreneurs tout en participant activement au développement du secteur cotonnier aux côtés d'autres acteurs clés comme TCB et le gouvernement. Cependant, dans la pratique, elle est restée en grande partie une association d'égreneurs, de négociants et d'exportateurs. Le TCA a plus d'influence lorsqu'il s'agit de questions cruciales sur le coton comme la fixation des prix et la gouvernance de l'ensemble du sous-secteur.

5. Description des systèmes de commercialisation

Sur les quatre produits pouvant être produits à partir du coton graine (fibre, graine, tourteau et huile), la Tanzanie est un exportateur net des quatre produits, à savoir la fibre, la graine, l'huile de graine et le tourteau, mais importe également des graines de coton. La fibre est principalement exportée, représentant environ entre 56-68 pour cent. En ce qui concerne les tourteaux de coton, et là encore, la principale destination du produit est un marché d'exportation, la part des exportations dans la production est passé de 34 pour cent en 1996-2007 à 56 pour cent en 2008-2019. Les données disponibles montrent que la plupart de ces exportations sont destinées au Kenya, à l'Ouganda et à l'Afrique du Sud. Les semences et l'huile sont beaucoup moins orientées vers le commerce international.

6. Partenariats public-privé pour la production de sous-produits du coton

Bien que le coton soit principalement cultivé pour la fibre, plusieurs sous-produits du coton peuvent être dérivés pour augmenter la valeur

ajoutée dans le secteur et profiter aux acteurs tels que les agriculteurs, les égreneurs, les huileries et d'autres acteurs en aval. Les sous-produits du coton comprennent: l'huile de coton utilisée pour la consommation humaine et la fabrication de savon; tourteau de coton utilisé pour l'alimentation animale; et les déchets utilisés pour des applications industrielles, telles que le polissage des vêtements et des essuie-glaces. En outre, les tiges de coton peuvent être utilisées dans la production de: granulés et briquettes pour le chauffage; champignons; compost; fumier; panneaux de particules; pâte, papier et carton ondulé.

7. Associations de producteurs de coton existantes dans le pays

Actuellement, il existe quatre coopératives régionales avec des problèmes multiformes qui les empêchent de rivaliser efficacement dans l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation du coton graine libéralisés. Leur part de marché, qui était de 100% avant la libéralisation au début des années 1990, a progressivement diminué et représente actuellement moins de 3,0% de la part de marché du coton graine.

8. Nombre d'usines d'égrenage

Il y a 48 usines d'égrenage mais actuellement seules 25 usines d'égrenage fonctionnent.

9. Nombre d'huileries

La plupart des égreneurs ont des huileries qui font partie intégrante de leurs activités commerciales cotonnières. Actuellement, 12 égreneurs ont installé des huileries dans leurs locaux com-

merciaux, capables de traiter 16.121 Mt d'huile de coton; représentant seulement 14% de la capacité installée qui s'élève à 115.150MT p.a. Ces huileries produisent également environ 52.000 tonnes de graines de coton par an.

Près de la moitié des 79 égreneurs enregistrés en Tanzanie sont restés inactifs pour diverses raisons; en raison de la pénurie de coton graine, les coûts de transformation élevés dus à la faible utilisation des capacités d'égrenage et à l'obsolescence technologique. Un autre défi qui a limité le développement des sous-produits du coton, en particulier l'huile de coton, concerne la concurrence des huiles de palme importées moins chères et d'autres huiles comestibles produites localement (par exemple le tournesol). Parmi les autres défis au développement du secteur des sous-produits du coton figuraient le manque de liens entre les secteurs et un manque de promotion en vue d'investir dans le secteur.

10. Situation de la mécanisation agricole

Les machines, intrants et équipements agricoles sont des outils importants pour augmenter la superficie en production. Malgré leur importance, l'utilisation des machines et des outils agricoles dans le pays reste très faible avec environ 64 pour cent des agriculteurs utilisant la houe manuelle, 24 pour cent des animaux de trait et 12 pour cent des tracteurs.

La Tanzanie a connu une croissance lente mais régulière de la mécanisation agricole au cours des dernières décennies. La tendance à la croissance de la mécanisation du pays est assez cohérente avec les tendances d'ailleurs, les condi-

tions agroécologiques et socio-économiques étant les principaux déterminants d'une mécanisation accrue. Le secteur privé a souvent assumé le leadership du développement de marchés de machines et de fournisseurs de services pour répondre à la demande de mécanisation, y compris les agriculteurs émergents de moyenne à grande échelle agissant en tant que propriétaires autofinancés de tracteurs offrant des services de location personnalisés. Malgré ces progrès, il existe plusieurs lacunes dans les connaissances concernant les rôles de divers facteurs dans la mécanisation, y compris la politique foncière, et l'identification des rôles des gouvernements pour soutenir efficacement le secteur privé vers une croissance plus poussée de la mécanisation.

Aspects socio-économiques de la filière coton

Le coton est cultivé en Tanzanie depuis plus de 100 ans. C'est l'une des principales cultures commerciales traditionnelles; les autres étant le café, le thé, le tabac, les noix de cajou et le sisal. Le coton contribue directement et indirectement aux moyens d'existence d'environ 40% de la population. Le coton relie les pays africains au marché international, ce qui représente une source majeure de revenus et d'emplois, offrant des opportunités économiques à plus de 500.000 ménages ruraux. La production la plus élevée de 697.390 balles standard et les exportations de 544.227 balles ont été réalisées au cours de la campagne de commercialisation 2005/2006, contribuant à la hauteur de 116.102.918,45 USD en recettes étrangères, contre 89.7 millions USD (tabac), 88.6 millions USD (café), 42.2 millions USD (noix de cajou) et 32 millions de dollars EU (thé). La production la plus faible de seulement

225.926 balles a été enregistrée en 2016/2017. À partir de la saison 2007/2008, la production a recommencé à augmenter et en 2008/2009, plus de 682.772 balles standard ont été produites. Au niveau national, la production de coton atteint en moyenne 460.000 balles par an, soit 126.000 tonnes de fibre de coton. Tout le coton est égrené dans le pays et (dont auparavant) environ 70% était exporté sous forme de coton brut tandis que le reste était consommé localement.

Le potentiel de l'industrie cotonnière en vue de contribuer davantage au développement socio-économique est limité par:

- ✓ Faible productivité par unité de surface où le rendement moyen national est de 750 kg/ha de coton graine, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 2000 kg/ha;
- ✓ Absence de système durable d'approvisionnement en intrants qui soit fiable et abordable pour la plupart des agriculteurs;
- ✓ Détérioration de la qualité du coton;
- ✓ Dépendance excessive aux conditions météorologiques. La production de coton dépend à 100% d'une agriculture pluviale;
- ✓ Services de recherche et de vulgarisation limités;
- ✓ Des infrastructures médiocres, en particulier les routes de desserte et les installations de stockage limitées pour les balles de coton graine et de fibres;
- ✓ Valeur ajoutée limitée; et

- ✓ Ressources limitées pour la promotion et le développement.

Le plan stratégique d'entreprise du TCB (Conseil du Coton de Tanzanie) envisagé vise à mettre en place une feuille de route à travers laquelle chaque partie prenante (c'est-à-dire les producteurs de coton, les égreneurs de coton, les instituts de recherche, les autorités gouvernementales et autres) jouera un rôle important pour accroître la production, la productivité et la rentabilité. Une telle approche unifiée est d'une importance vitale pour élucider une multitude d'obstacles qui empêchent actuellement l'industrie d'atteindre ses objectifs.

Sociétés cotonnières

Le nombre de sociétés cotonnières a fluctué d'une saison à l'autre, en 2020/2021, nous avions 22 sociétés cotonnières.

Programmes de coopération internationale

- ✓ Projet régional de renforcement de la filière coton dans le bassin du lac Victoria (Tanzanie, Kenya et Burundi);
- ✓ La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH soutient la culture du coton biologique en Tanzanie. À cette fin, ils collaborent avec l'organisation suisse de développement Helvetas pour le compte de la Fondation C&A. La commission est réalisée par la division des services internationaux de la GIZ. L'objectif est de stimuler la production de coton biologique et de donner aux producteurs tanzaniens un accès au marché mondial;

- ✓ Le programme de développement du secteur cotonnier (PSDC) de Gatsby Africa constitue un effort important pour renverser la situation en s'attaquant aux principales causes de la faible productivité de la culture et de l'égrenage du coton (production de coton fibre) dans la zone des lacs en Tanzanie.

Forces, faiblesses, potentiels et menaces auxquels l'industrie est confrontée

Forces

- ✓ Possède un personnel organisé; avec les qualifications et les compétences requises; connaissance et expérience dans la filière coton;
- ✓ Le TCB est la seule institution chargée de réglementer, promouvoir, développer, faciliter et surveiller la filière coton;
- ✓ Le TCB a développé une expérience dans la mise en œuvre des CSP I et II;
- ✓ Le TCB est créatif et innovant dans le développement du secteur du coton, par ex. élaboration de la loi sur le coton, création du Fonds fiduciaire pour le développement du coton;
- ✓ Le TCB a mis en place un forum permanent des parties prenantes pour une meilleure articulation des intérêts de la filière coton;
- ✓ Portefeuille d'actifs du TCB important asset portfolio;
- ✓ Bons réseaux, relations et partenariat, par ex. LAG.

Faiblesses

- ✓ Manque de personnel dans les domaines suivants;
 - a. Suivi des niveaux de qualité du coton;
 - b. Suivi et régulation du sous-secteur du coton libéralisé.
- ✓ Capacités internes limitées - Manque de compétences;
- ✓ Rétention limitée du personnel;
 - a. Formation et recyclage;
 - b. Rémunération.
- ✓ Financement insuffisant;
- ✓ Incapacité d'accéder aux ressources externes potentielles pour le développement et les activités liées au commerce;
- ✓ Un niveau de dotation restreint empêche la formation et le recyclage de la main-d'œuvre et une bonne planification de la relève;
- ✓ Absence de système de suivi et d'évaluation des performances;
- ✓ Commerce transfrontalier informel.

Opportunités

- ✓ Le sous-secteur du coton a un producteur primaire unique - les agriculteurs - qui sont dévoués et travailleurs;
- ✓ Demande perpétuelle de tissus de coton et de textiles en raison de la croissance

démographique et de l'augmentation des revenus partout; et changer les habitudes de consommation de préférence pour les tissus en coton;

- ✓ Les politiques gouvernementales reconnaissent les effets multiplicativeurs potentiels du coton sur la création d'emplois et la génération de revenus tout au long de la chaîne de valeur-production primaire; l'approvisionnement et la commercialisation; l'égrenage; filature, tissage, tricotage et meunerie; exportation; et la vente au détail;
- ✓ Bonnes politiques sectorielles, attractives pour les partenaires au développement;
- ✓ Existence de grandes étendues de sols fertiles; nombreux et grands plans d'eau permanents adaptés à l'augmentation de la superficie et à l'irrigation de la culture du coton;
- ✓ Actuellement, plus de 90% des revenus générés par le coton et les emplois connexes sont gagnés et créés à l'étranger, 80% du coton étant exporté sous forme de fibre. Il existe des opportunités pour conserver jusqu'à 60 à 100% de ces revenus et des emplois connexes si la fibre est filée, tissée et transformée en textiles et vêtements localement;
- ✓ Par rapport au CFA, les foires du coton tanzanien sont meilleures - les coûts d'égrenage sont bien inférieurs; le résultat à l'égrenage est plus élevé; les tarifs de transport et de fret sont plus bas en raison de la proximité des principaux pays consommateurs de coton d'Extrême-Orient et du sous-continent indien; et il est disponible sur les marchés beaucoup plus tôt - entre juillet et septembre.

Défis/Menaces

- ✓ Sécheresses persistantes et conditions météorologiques imprévisibles;
- ✓ De nombreux petits agriculteurs ayant un accès limité aux pratiques agronomiques modernes et aux connaissances en application de technologies nouvelles et améliorées au niveau des exploitations;
- ✓ Mauvaise infrastructure pour la distribution des intrants et l'achat des cultures;
- ✓ Insécurité alimentaire dans les zones cotonnières;
- ✓ Recherche et vulgarisation inadéquates;
- ✓ La contamination rampante du coton graine et de la fibre réduit la qualité de la fibre et réduit les prix et la compétitivité de la culture;
- ✓ Volumes de production et rendements insatisfaisants de la récolte;
- ✓ Perpétuelles de coton brut;
- ✓ L'émergence de cultures, moins chères à cultiver mais rapportant des revenus plus élevés que le coton dans les principaux districts cotonnier;
- ✓ L'expansion de la superficie, l'augmentation des rendements et la baisse des coûts de production dans les principaux pays producteurs et consommateurs réduisent les prix et les marchés du coton tanzanien;
- ✓ Les taxes sur les produits de base et les tarifs des services publics élevés empiètent sur les opérations de la filière coton;

- ✓ Les subventions à la production et à l'exportation dans les pays développés producteurs de coton entraînent une surproduction, une concurrence déloyale et une baisse des prix du coton;
- ✓ La concurrence des matières synthétiques réduit la part de marché du coton;
- ✓ Une tendance historique à la baisse des prix du coton conduit à une nouvelle baisse des prix;
- ✓ Des parties prenantes incohérentes pour défendre les intérêts du coton de manière unifiée;
- ✓ Conflit d'intérêts et ingérence politique dans le rôle de réglementation et de surveillance du TCB;
- ✓ Financement limité des activités de développement du coton;
- ✓ Forfaits incitatifs et rémunérateurs inadéquats pour les employés.

Politiques de vulgarisation rurale et d'assistance technique aux agriculteurs

(a) Politiques de vulgarisation rurale

Les services de vulgarisation sont essentiels pour soutenir la réduction de la pauvreté dans les zones rurales et la compétitivité du marché de l'agriculture commerciale sur les marchés nationaux et mondiaux. Il permet aux producteurs de réaliser une production et une productivité accrues grâce à l'accès à l'information pour la commercialisation et à d'autres services de soutien essentiels au

développement agricole. La transformation des services de vulgarisation agricole est importante afin de transmettre les bons outils, connaissances et compétences ainsi que pour garantir que les agriculteurs adhèrent aux bonnes pratiques agricoles.

Cependant, le service de vulgarisation est limité par i) le manque de liens solides entre la recherche et la vulgarisation; iii) Faible participation du secteur privé à la fourniture des services de vulgarisation; iv) Absence de normes et de réglementations en matière de prestation de services; v) Mauvaises conditions de vie et de travail; et vi) Connaissance insuffisante des progrès technologiques et faible coordination des services de vulgarisation agricole.

Les déclarations de politique comprennent:

- i) Les services de vulgarisation doivent être transformés pour assurer la fourniture de services de qualité avec une participation accrue du secteur privé;
- ii) L'éducation et la publicité des agriculteurs seront renforcées pour une liaison et une diffusion efficaces des technologies et de l'information;
- iii) Les approches participatives et les aspects sexospécifiques doivent être encouragés dans la fourniture de services de vulgarisation en utilisant une approche intégrée de système de prestation unique;
- iv) Les services de vulgarisation des produits spécifiques seront promus et renforcés;
- v) Le gouvernement veillera au respect des normes de performance, des règlements, de la supervision et de la responsabilité.



Tchad

Feuille de route pour une description synthétique des caractéristiques du secteur cotonnier du Tchad.

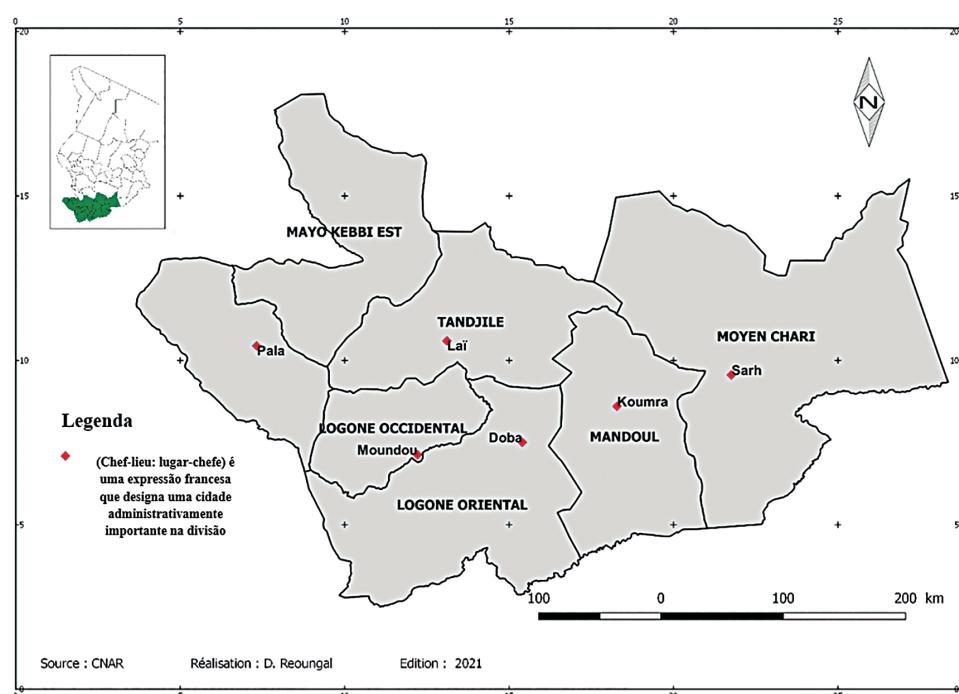
Introduction

La filière du coton au Tchad remonte aux années 1920 et à la présence française dans le pays. Après l'indépendance du pays en 1960, le coton a été pendant plusieurs décennies la principale source de devises. Depuis 2003 le pétrole est devenu le principal contributeur de la valeur ajoutée nationale à 64,6% de la valeur ajoutée nationale, viennent ensuite l'élevage avec 17%, l'agriculture (avec le coton notamment) à hauteur de 15,3% et la pêche (3,7%). La régression de la place du coton, au sein du secteur agricole au sens large, est ainsi perceptible, indépendamment des effets de l'exploitation pétrolière dans le changement de structure économique du pays.

1. La zone cotonnière

La zone de la culture du coton au Tchad est une portion du territoire située dans la zone soudanienne, comprise entre les 8e et 11e parallèles Nord et d'une superficie de 127 000 km² (soit environ 10% de la superficie nationale). La zone soudanienne est l'une des trois zones agro climatique du pays avec une saison de pluies d'une durée de 5 à 7 mois. Administrativement, la zone cotonnière du Tchad comprend sept provinces sur les 22 que comptent le pays (carte 1), elle abrite une population de plus de 4,3 millions d'habitants. La densité de la population varie de moins de 15 habitants/km² dans les portions de territoire les moins peuplés à près de 100 habitants/km² dans les zones les plus denses.

Carte 1. Carte de la zone soudanienne du Tchad



Le coton est cultivé chaque année par environ 300 000 producteurs regroupés dans plus de 5 000 Associations Villageoises (AV). Plus de 3 millions de personnes tirent directement ou indirectement l'essentiel de leurs revenus de cette activité (CEEAC, 2011). Les exploitations agricoles qui cultivent le coton sont de type familial (5 à 6 individus par exploitation) et de petite superficie (généralement entre 1 et 2 ha) (Hauswirth et Djinodji, 2006). Le niveau d'équipement des agriculteurs est également faible. La proportion des exploitations possédant un attelage complet (charrue plus bœufs de trait) est de l'ordre de 30% et seulement 10% possèdent l'ensemble des équipements de traction animale (Djinodji et Djondang, 2009). La tentative d'introduction de la motorisation en milieu paysan par le gouvernement a donné des résultats mitigés. En production cotonnière, le travail est à dominante manuelle, l'utilisation de la traction animale est limitée au labour et au transport.

2. Les principaux acteurs de la filière

2.1.1 A COTONTCHAD SN

La COTONTCHAD SN est le principal acteur de la filière cotonnière tchadienne et a pour mission de:

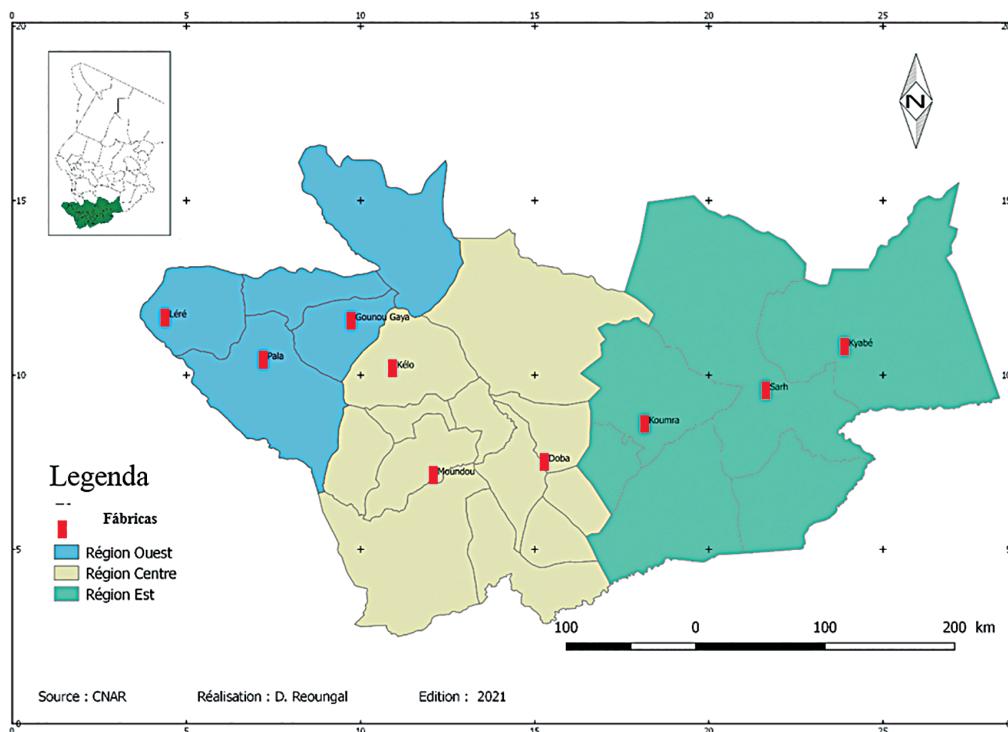
- ✓ Planifier et mettre en place et suivre les activités de production de coton graine;
- ✓ Acheter collecter et transporter le coton graine des villages vers les usines d'égrenage;
- ✓ Égrenner le coton graine et commercialiser la fibre.

Après plusieurs report, le processus de privatisation commencé depuis 1997 a abouti en avril 2018 à la privatisation de la COTONTCHAD SN. L'Etat tchadien unique actionnaire s'est désengagé en libérant une partie de ses actions dans la Société. Le capital social de 5 010 000 000 FCFA est réparti entre la firme Olam international (60%), l'Etat tchadien (25%) et l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad (UNPCT) qui a bénéficié gracieusement de 5% offert par l'Etat.

La production cotonnière est structurée par la COTONTCHAD SN autour de trois régions renfermant chacune trois usines d'égrenage (Carte 2). La société possède également une huilerie savonnerie à Moundou dans la région du Centre.

En tonnage de coton graine produit annuellement, la région Ouest, pourtant la moins vaste (26000 km^2), est généralement la première suivie de celle du centre. La relative faible production de la Région Ouest est due à la faible densité de la population dans sa partie Nord (département de Lac Iro) qui est la zone la moins peuplée de la zone cotonnière avec une densité moyenne de 15 habitants/ km^2 , alors qu'elle dépasse de 100 habitants/ km^2 dans certaines zones de la région Centre. Une partie de la Région Centre (Département de la Tandjilé) est située sur des plaines inondables inadaptées à la culture cotonnière.

Carte 2. Carte de la zone cotonnière



L'État des voies de communication et la situation du pays sont des facteurs défavorables à la compétitivité de la filière cotonnière tchadienne. A l'enclavement externe, s'ajoute un enclavement interne des zones de production, l'isolement total de certains villages pendant la saison des pluies complique d'avantage les problèmes de collecte de coton-graine (Djinodji et Djondang, 2009). Le Tchad a les coûts de collecte du coton graine et de d'évacuation de fibre les plus élevés, par rapport à d'autres pays producteurs, notamment ceux d'Afrique de l'Ouest (Angé, 2004).

En 1985, l'effondrement du cours de la fibre de coton sur le marché international, s'est traduit au niveau de la filière tchadienne par une crise qui a causé de grandes difficultés de fonctionnement pour la COTONTCHAD, et durci les conditions de production des agriculteurs.

Malgré l'appui de l'État et les nombreuses mesures de redressement, la COTONTCHAD, était entré dans une longue période de crise qui s'est traduite au fil des années par des difficultés de fournir les intrants et une gestion chaotique des campagnes de commercialisation (Angé 2004).

En 2014, la COTONTCHAD SN avait obtenu un prêt de 30 milliards de FCFA auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale pour le renforcement de ces capacités: réhabilitation et modernisation de l'outil industriel, renouvellement de la flotte, réhabilitation du service d'entretien routier etc. (BDEAC, 2018). Le processus qui avait de la peine à être déroulé semble avoir trouvé un nouvel élan depuis la privatisation. Il est donc permis d'espérer que les capacités opérationnelles de la COTONTCHAD SN s'amélioreront dans les années à venir.

2.1.2 Les producteurs de Coton

Les producteurs de coton sont représentés au sein de la filière cotonnière tchadienne par l'Union Nationale des producteurs de coton du Tchad (UNPCT), une organisation faîtière créée en 2007 pour fédérer les Comités de Coordination Locaux (CCL) qui avaient été créés pour remplacer les organes du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS), la toute première institution de représentation paysanne reconnue en zone cotonnière (Gadjibet, 2009). L'UNPCT est actuellement actionnaire de la COTONTCHAD SN et détient 5% des parts qui lui ont été cédées par l'Etat tchadien lors de la privatisation de la société en avril 2018. Elle assure une interface entre les producteurs et la société cotonnière pour tous les aspects relatifs à la production et à la commercialisation de coton graine. A cet effet, il représente les producteurs dans les comités paritaires de fixation de prix d'achat de coton aux producteurs, de commande et réception des intrants livrés par les fournisseurs. Elle est membre des organisations africaines de producteurs de coton.

En partant du village qui est l'échelle de représentation de base, la structure de l'UNPCT est structurée et agrégée en Cinq niveaux: Goulement, Association Villageoise (AV), Délégation Cantonale, Comité de Coordination Locale (CCL), et Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad (UNPCT).

Les associations villageoises correspondent à un collectif de producteurs de coton généralement structuré à l'échelle d'un finage villageois. Elles assument: a) la gestion locale de l'approvisionnement en intrants (centralisation des demandes d'intrants, commande à la

COTONTCHAD SN, répartition locale et b) la commercialisation locale du coton graine par le biais d'une équipe technique nommée en son sein (Hauswirth, 2006).

Si la moyenne annuelle du nombre des associations villageoises impliquées dans la culture du coton de ces 10 dernières années est 2907 pour 216 517 producteurs de coton, les variations annuelles sont assez fortes car le nombre des AV entre deux campagnes agricoles peut passer par exemple de plus 300 000 (campagne 2016-2017) à environ 150 000 (campagne 2017-2018) (CTD 2017). En comparaison des autres organisations des producteurs de coton de la sous-région, l'UNPCT n'est pas encore parvenu à se faire une bonne place parmi les autres acteurs au sein de la filière cotonnière tchadienne, et l'absence d'une interprofession n'est pas de nature à lui faciliter la tâche. La faiblesse de ses revenus et son niveau d'organisation actuel ne lui permettent pas de constituer un véritable contre poids lorsqu'il faut définir les orientations stratégiques ou prendre de décisions concernant les producteurs. La faiblesse des revenus rend l'Union dépendante de la société cotonnière, pour les participations aux différentes rencontres et pour les missions de suivi de ses organes sur le terrain.

L'amélioration des conditions de production des producteurs et l'obtention des marges bénéficiaires intéressantes ne peuvent être obtenues que par une organisation représentative bien structurée et possédant les moyens matériels et financiers de ses ambitions.

2.1.3 Les services de vulgarisation

Crée en 1965, l'Office National de Développement Rural (ONDR) est une institution qui

relève du Ministère de l'agriculture et dont les missions statutaires recouvrent la vulgarisation technique et l'appui aux organisations professionnelles agricoles. Il fut à l'origine de la diffusion de l'usage d'engrais minéraux, de produits phytosanitaires et de la traction animale. Initialement créé pour la diffusion des innovations permettant d'améliorer la productivité cotonnière, l'ONDR a été, de sa création jusqu'au milieu des années 1990, un des principaux maillons de la filière cotonnière tchadienne. Il assurait l'octroi des crédits intrants de la production cotonnière et leur recouvrement ainsi que la structuration et le suivi de l'organisation des producteurs (Groupements et Associations Villageoises). L'ONDR était financé conjointement par l'État, sur les ressources publiques, et par la société cotonnière à travers une rétrocession de 12 francs CFA par kilogramme de fibre commercialisé.

De la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980, le nombre des agents de cette institution permettait une couverture satisfaisante de la zone soudanienne. En 1983, l'effectif des agents de l'ONDR était de 985 agents « vulgarisateurs », soit un ratio de 1 pour 2100 habitants. En 1986, l'État tchadien a décidé de suspendre la subvention versée par la société cotonnière au titre des mesures de redressement de la filière. Le nombre des agents a alors amorcé une réduction qui ne s'est plus arrêtée, et le nombre de vulgarisateurs est passé de 481 en 1989 à 209 en 2000, ce qui représente sur cette même période le passage d'un vulgarisateur pour 7 500 habitants à un pour 15 000 habitants (Nuttens F., 2001). L'agence National d'Appui au développement Rural (ANADER) qui a remplacé l'ONDR en 2012 n'est pas mieux loti en ressources humaines et ne dispose pas non plus de la capacité pour assumer son rôle d'encadrement des producteurs.

Le dispositif de vulgarisation actuelle constitue l'une des faiblesses de la filière cotonnière tchadienne, il n'est pas seulement en sous-effectif, mais manque terriblement de moyens de travail. Parmi les filières cotonnières des pays producteurs de coton de l'Afrique francophone, celle du Tchad est la seule où les services de vulgarisation des producteurs de coton est entièrement assuré par l'Etat sans qu'il n'y ait de relation étroite avec la société cotonnière. L'exemple des autres filières cotonnières africaines montre que l'amélioration de la productivité au champ et de l'efficacité des organisations des producteurs de coton passe nécessairement par un dispositif de vulgarisation opérationnel et efficace.

2.1.4 La recherche

La recherche agronomique tchadienne est assumée par l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) créé en 1998, après le départ du CIRAD de la zone soudanienne du Tchad. L'ITRAD est organisée selon une double logique géographique (Centre Régionaux de Recherche Agronomique) et thématique (programmes thématiques de recherche).

L'ITRAD est le principal partenaire de la COTONTCHAD SN en matière de recherche cotonnière. Il reprend ainsi les fonctions précédemment assuré par l'Institut des recherche sur le Coton et les Textile (IRCT) de 1946 à 1984, puis par le Centre International de Recherche Agricole pour le Développement (CIRAD) de 1984 à 1997. La recherche cotonnière est assumée par le Centre Régional de Recherche Agronomique pour la Zone soudanienne ayant son siège à la Station de Bébédjia. La Station de Bébédjia est bâti sur un domaine de 400 ha ré-

partis entre une base-vie (300 ha) et des terres agricoles (300 ha). Elle s'appuie sur un réseau de cinq Points d'Appui disséminé dans toute la zone soudanienne.

Après les départ de l'IRCT, puis du CIRAD et la rétrocession de la Station de Bébédjia à l'ITRAD, la recherche cotonnière était financée exclusivement par l'Etat tchadien. Malheureusement les allocations budgétaires du Ministère de tutelle ont chuté à des niveaux très bas. Il n'y a pas eu pour la filière cotonnière tchadienne des innovations majeures pour cette période. En matière sélection et d'amélioration variétales, les variétés actuellement cultivées ont été créées il y a plus de trente ans. Il en est autant des principales recommandations sur l'itinéraire technique de la culture du cotonnier (formules et doses d'épandage des engrains, date de mise en place des cultures etc.).

Actuellement, le partenariat entre l'ITRAD et la COTONTCHAD SN s'exerce à travers une convention qui formalise le cadre d'exécution des prestations de service et de réalisation des expertises au profit de la COTONTCHAD SN. Ces prestations comprennent la contribution à la mise en place du plan semencier, la production de semences de pré base et de base en vue de maintenir la pureté variétale, la formation des agents de terrain de la COTONTCHAD SN, du personnel de la ferme de multiplication de semence de Békamba et des producteurs semenciers sur les thèmes relatifs à la production de semence du coton.

Elles comprennent aussi l'élaboration des recommandations scientifiques et techniques et la participation aux réunions relatives aux appels d'offre des intrants agricoles.

Olam International, le nouvel actionnaire majoritaire de la COTONTCHAD SN, a déjà exprimé son désir d'établir un partenariat qui débordera largement du cadre actuel et permettra de soutenir formellement les autres segments de la recherche cotonnière (amélioration variétale, entomologie, pratiques culturales, etc.). Des discussions sont actuellement en cours pour la conception d'un cadre de partenariat pluriannuel.

Le nombre de chercheurs, en particulier dans les spécialités intéressant le coton est très faible et mériterait d'être renforcé pour permettre à l'ITRAD, au besoin, d'accompagner efficacement les autres acteurs.

Il faut également noter que le lien institutionnel entre la recherche et la vulgarisation est très faible, depuis la suppression au sein de l'ONDR du service en charge de la pré vulgarisation des résultats de recherche.

2.1.5 **Les entreprises privées**

a - **Les fournisseurs d'intrants**

Il s'agit des entreprises nationales et internationales qui fournissent les engrains et les produits phytosanitaires pour chaque campagne agricole. Elles sont retenues au terme d'un appel d'offre international qui est lancé au dernier trimestre de chaque année pour les intrants de la campagne agricole de l'année suivante.

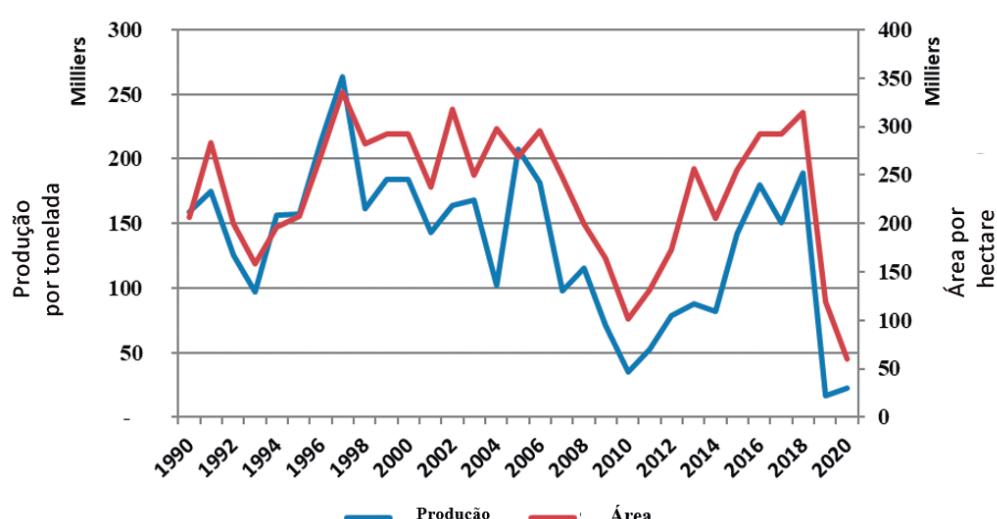
b - **Les transporteurs**

Le transport de la production de coton graine des villages vers les usines d'égrenage est partagé entre la COTONTCHAD SN et les transporteurs privés nationaux.

3. Evolution de la production cotonnière

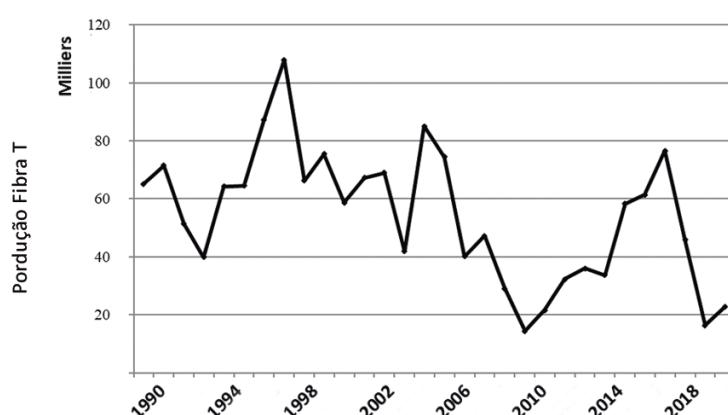
Premier producteur de coton-graine dans la région Afrique francophone dans les années 1960, le Tchad a perdu ce rang à la fin des années 1970, au profit des principaux pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest (Djondang et al., 2008). La baisse de la production a été accentué par les crises successives survenues au sein de la filière à partir du milieu des années 1980. Malgré l'appui de l'État et les nombreuses mesures de redressement, la COTONTCHAD, société en charge de l'achat du coton-graine aux agriculteurs, n'a pas réussi à sortir la filière coton de la crise. Après une production record de coton graine de 263 476 tonnes obtenu en 1997, l'évolution de la production a été chaotique indépendamment du prix payé aux producteurs et a atteint un niveau plancher d'à peine 25 000 tonnes en 2018 (Figure 1 et Figure 2).

Figure 1. Evolution des superficies et de la production de coton graine.



Source: COTONTCHAD SN

Figure 2. Evolution de la production de fibre.

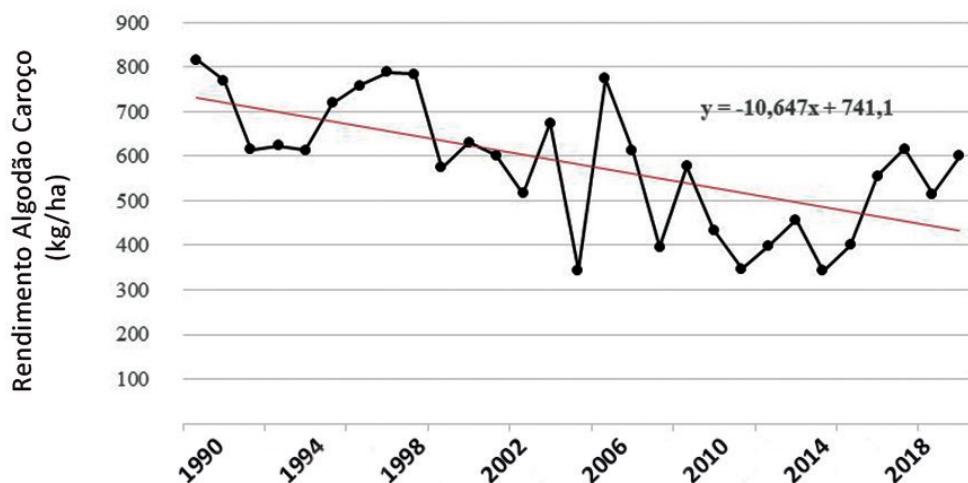


Source: COTONTCHAD SN

Le rendement en culture cotonnière du Tchad (507 kg/ha sur la période 1998-2018) est faible et de loin inférieur à ceux obtenus dans les autres pays producteurs de coton de la zone Afrique Occidentale et Centrale où les rendements moyens dépassent 1t/ha (UEMOA, 2015). Le faible niveau de fertilisation minérale est le principal responsable de la faible productivité de la culture cotonnière au Tchad. Celui-ci résulte surtout d'une stratégie d'adaptation des producteurs de coton en réponse à un contexte externe défavorable lié à l'absence d'autres sources d'approvisionnement en engrains minéraux. Les dosages des engrains restent en moyenne inférieures aux recommandations, notamment du fait de stratégies opérées en l'absence de solutions pour l'approvisionnement en intrants pour les autres cultures que le coton: sous dosage des apports, limitation des quantités commandées individuellement pour réduire le risque financier lié à la caution solidaire, transfert à d'autres cultures ou vente des engrains reçus en début de cycle pour pallier les besoins en trésorerie (Hauswirth, 2006)

Les rendements sont faibles et aléatoire, avec une nette tendance à la baisse (Figure 3). Les crises récurrentes de ces dernières années en perturbant les calendriers de mises en place des intrants ont apporté des difficultés supplémentaires qui ont contribué au sous dosage des engrais.

Figure 3. Evolution des rendements en production cotonnière au Tchad.



Source: COTONTCHAD SN

4. La commercialisation du coton graine

L'organisation de la commercialisation du coton graine par le mécanisme des « Marchés Auto Géré » (MAG) a été mise en place concomitamment avec l'émergence des associations villageoises. Dans un contexte de réforme cotonnière visant notamment la réduction des coûts de la société cotonnière, les MAG permettait de transférer aux producteurs toute la gestion de l'organisation de la commercialisation du coton graine. Mode d'organisation imaginée par les Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) en 1988, les MAG ont été très rapidement promus et vulgarisés par l'ONDR à tel enseigne qu'à partir de 1992, la totalité du coton produit en zone soudanienne est commercialisée par les producteurs sur 3 445 MAG (Nuttens et Youlé, 2007).

Le MAG est un activité de commercialisation primaire de coton graine géré par une AV régie par une charte qui en précise les modalités d'organisation. Avec les MAG est apparu la caution solidaire qui est une méthode de partage des responsabilités sur les risques associés à la production du coton. Dans ce système ce n'est plus le producteur isolé, mais le groupe, représenté par l'AV qui est collectivement responsable de la vente mais surtout du remboursement des intrants octroyés à crédit par la société cotonnière. Les associations achètent collectivement les intrants, vendent le coton, reçoivent les paiements de Cotontchad, et les répartissent entre les producteurs. Leurs membres sont tout aussi responsables de la bonne utilisation des intrants que du remboursement de ceux acquis à crédit, indépendamment du niveau d'efficience des paysans autonomes. Lorsque des intrants n'ont pas été utilisés, ou que la production n'a pas été vendue par l'association, tous les membres de l'AV sont censés en assumer conjointement les coûts (Verardo et Ezemani, 2002).

Le principe de la caution solidaire se traduit théoriquement par un risque partagé sur la production à l'échelle des AV. Il permet à la Cottontchad de diminuer le risque sur le recouvrement du crédit intrant tout en palliant à l'échelle du village un problème isolé de production. Ce système est toutefois insuffisant en cas d'accident généralisé de production (inondation, déficit hydrique), car il revient alors à faire supporter uniquement aux producteurs l'intégralité du coût et du risque lié à un tel phénomène (Hauswirth, 2006). Les montants des dettes dues aux impayés des crédits intrants de ces dernières se sont accrus à tel point qu'on en est arrivé à des situations où tout le revenu issu de la vente du coton n'a pu couvrir le montant des dettes (Verardo et Ezemani, 2002).

Heureusement pour les producteurs qu'une solution a été trouvé avec le nouvel actionnaire Olam international et les dettes résultant du dysfonctionnement de la COTONTCHAD ont été intégrées dans les passifs de la société et gérées globalement lors de la privatisation.

5. Forces et faiblesses de la filière

Forces

- ✓ Environnement (climat et sol) favorable à la culture du coton;
- ✓ Longue expérience de pratique de culture cotonnière par les agriculteurs;
- ✓ Présence des organisation des producteurs;
- ✓ Maîtrise de la commercialisation du coton graine par les producteurs;
- ✓ Actionnaire principal doté de grande capacité de mobilisation de fonds;
- ✓ Volonté politique d'accompagner la filière coton.

Faiblesses

- ✓ Pression foncière compétition entre agriculteurs et entre agriculteurs et éleveurs;
- ✓ Pratiques culturales extensives (non application des recommandations techniques);
- ✓ Niveau d'équipement des agriculteurs faible;
- ✓ Difficultés d'accéder aux intrants en dehors de la COTONTCHAD SN;

- ✓ Retard dans la mise en place des intrants;
- ✓ Mauvais État des pistes rurales;
- ✓ Coût de transport fibre élevé;
- ✓ Absence d'interprofession;
- ✓ Dispositif de vulgarisation peu efficace;
- ✓ Faible pouvoir de l'organisation des producteurs;
- ✓ Coûts des intrants élevé.



Conclusion

Depuis le milieu des années 1980, la filière cotonnière tchadienne s'était engluée dans une crise qui a eu des profondes répercussions sur tous les segments de la filière. Malgré de nombreuses mesures de soutien, la société cotonnière n'arrivait plus à retrouver un fonctionnement équilibré. Les campagnes de mise en place des intrants et de commercialisations étaient devenues chaotiques. Le montant de la dette due aux producteurs pour les production de coton graine achetée mais non payé s'élevaient en 2017 à plus de six milliards de FCFA. La majorité des producteurs désabusés ont abandonné la culture du coton, entraînant une chute de la production à son plus bas niveau en 2017 à moins de 25 000 t de coton graine. C'est dans ce contexte que la privatisation de la société cotonnière COTONTCHAD SN est intervenu en avril 2018 avec la session par l'Etat, actionnaire majoritaire, de 60% de ses parts dans la société à la firme internationale Olam.

Les informations utilisées pour la rédaction de cette feuille de route proviennent majoritairement des sources écrites avant la prise en main de la COTONTCHAD SN par Olam. Un accord entre Olam et l'Etat tchadien, en 2020, a permis de payer toute la dette des producteurs. Des signes de la remise en État de l'outil industriel et de l'appareil administratif sont perceptibles. La situation de la filière est probablement différente de celle qui a été décrite ci-dessus. Nul doute que des améliorations substantielles sont déjà en place ou en cours de réalisations, mais nous n'avons pas pu obtenir de plus amples informations.

Bibliographie

Angé A. L., 2004, *Chad - Cotton sector reform support program. Section 1*, Cirad - tera. 86p.

BDEAC, 2018. *Rapport annuel 42e exercice social 2018*. BDEAC, 76p.

CEEAC, 2011. Stratégie de développement de la filière coton-textile-confection en Afrique Centrale. 115 p

Damien HAUSWIRTH Djinodji REOUNGAL, 2009. Le coton, vecteur de développement des exploitations agricoles en zone soudanienne du Tchad ? L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD (éditeurs scientifiques), 2010. Actes du colloque *Savanes africaines en développement: innover pour durer*, 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad; Cirad, Montpellier, France, cédérom

Djinodji et Djondang, 2009, Adaptation des exploitations agricoles familiales à la crise cotonnière dans la zone soudanienne du Tchad. In l. Seiny-Boukar, Ph. Boumard (éditeurs), Actes du colloque « *Savanes africaines en développement innover pour durer* », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djamena, Tchad; Cirad, Montpellier, France, cédérom

Djondang K, et al., 2008. Cotton sector reform in Chad: On move or stucked?. In: *Conférence Internationale sur le coton, justifications et évolutions des politiques cotonnières des principaux pays producteurs dans le monde*. ISS. Montpellier: ISSCRIP Project, 14 p. ISSCRIP International Conference, Montpellier, France, 13 Mai 2008/17 Mai 2008

Gadjibet N., et Tobdé A. Les organisations paysannes de la zone de savanes du Tchad: dynamiques d'émergence et modes de fonc-

tionnement. *Savanes africaines en développement: innover pour durer*, Apr 2009, Garoua, Cameroun. 7 p. cirad-00471539v2

Hauswirth D. et Djinodji R., 2006, Dynamique des systèmes de production cotonniers et organisation des producteurs en zone soudanienne du Tchad. Synthèse, SCAC, ITRAD-PRASAC, N'Djaména, 73 p.

Hauswirth D., 2004, *Gestion Intégrée des Écosystèmes: Modes de gestion de la fertilité en zone soudanienne du Tchad*, Rapport d'étude, ITRAD/Banque Mondiale, Coopération Française. [En ligne] URL: <http://agroecologie.cirad.fr/content/keyword/tchad>. Consulté le 13 février 2013.

Hauswirth D., 2006, *Diagnostic de la filière coton au Tchad: Perspectives et privatisation*, rapport d'étude, N'Djamena, ITRAD/SCAC, 75 p.

Nuttens, F. et Youlé T., 2003. Tchad: coton, environnement, société: des producteurs en difficultés. 15 p.

Padacké F., 2012. *La filière cotonnière du Tchad. Historique, Evolution et Perspectives*, CO-TONTCHAD SN, 27p

UEMOA, 2015, *Coton de l'UEMOA. L'or blanc d'Afrique de l'Ouest à la conquête du marché mondial*. UEMOA, 20 p.

Verardo B. et Ezemaní K., 2002, *Poverty and Social Impact Analysis Chad Cotton Sector Reform Ex-ante Qualitative Analysis – First Phase*, Worldbank. [En ligne] URL: http://siteresources.worldbank.org/INTPSIA/Resources/490023-1120841262639/14668_ChadCotton_PSIA.pdf. Consulté le 03 novembre 2013.



Togo

Feuille de route pour une description synthétique des caractéristiques du secteur cotonnier du Togo

Comment remplir ce document:

- ✓ Cette feuille de route a pour objectif de permettre de décrire les caractéristiques principales du secteur cotonnier de chaque pays partenaire du Projet. Il convient de noter que les aspects et éléments énumérés ci-dessous ne sont que des guides pour orienter les réponses, les descriptions. Il revient à chaque partenaire d'y rajouter ou d'y inclure d'autres aspects, d'autres éléments jugés pertinents, et ce, pour permettre finalement une représentation la plus complète de la filière coton de son pays;
- ✓ Les questions peuvent être répondues par le biais d'un texte descriptif mentionnant l'ensemble des éléments ou des aspects suggérés ci-dessous, à savoir:

1. Les politiques publiques mises en œuvre pour le renforcement de la culture cotonnière.

Le coton est la première culture industrielle du pays. A ce titre, la filière cotonnière intervient pour une part importante aux recettes globales d'exportation (entre 1% et 4,3% du PIB selon les années) et fait du Togo un des principaux producteurs de fibres et graines en Afrique.

Cependant, en raison d'une série de dysfonctionnements et d'un problème de gouvernance au niveau de la Société togolaise du coton (SOTOCO) entre 2000 et 2005, la filière a traversé une crise profonde. Celle-ci a entraîné la décadence de la filière faisant chuter la pro-

duction de coton graine de 174 000 tonnes en 2004/2005 à 27 900 tonnes en 2009/2010 et la dissolution de la SOTOCO et la création de la NSCT le 29 mars 2009.

Afin de redresser la filière, le gouvernement a pris des mesures fortes contribuant à réinstaurer la confiance au niveau des producteurs notamment la participation des producteurs aux capital de la NSCT à 40% et leurs implications à toutes les instances de décision.

Pour poursuivre le renforcement des actions dans la filière cotonnière en vue de la rendre durable face aux chocs endogènes et exogènes, il s'est avéré indispensable de réfléchir sur la vision à donner à la filière, pour éviter de tomber dans la situation antérieure tout comme celle connue par les pays de la sous-région. Ainsi le gouvernement a décidé de l'ouverture du capital au Groupe OLAM afin d'injecter des fonds dans la filière et moderniser les équipements. Ainsi le groupe OLAM est devenu actionnaire majoritaire au capital de la NSCT avec 51%.

La mission de la filière cotonnière togolaise est de toujours contribuer substantiellement et durablement à l'amélioration des revenus des cotonculteurs, des conditions de vie en milieu rural et au soutien de l'économie nationale

Fort de cette vision et de sa mission, l'objectif global que s'est assigné la filière est de développer et de valoriser, conformément aux principes de bonne gouvernance, la culture du coton au

bénéfice du monde rural et de l'économie nationale. Plus spécifiquement, elle ambitionne de: (i) renforcer et mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprises, (ii) produire au moins 200 000 tonnes de coton-graine de 95% de premier choix, avec un rendement moyen de 1600 kg/ha: et de (iii) valoriser les produits issus de l'égrenage (coton graine).

Pour atteindre les objectifs mentionnés, l'État a mis en place cinq grands axes de travail

Axe 1: Renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel.

L'objectif est de permettre un développement durable de l'ensemble de la filière et un juste partage des richesses entre les différents acteurs de la filière. La stratégie de la filière coton au Togo devra mettre l'accent entre autres sur: (i) la professionnalisation et la fidélisation des producteurs et de leurs organisations: (ii) le suivi rapproché et individuel des producteurs: (iii) la gestion du mécanisme de prix du coton-graine: (iv) l'opérationnalité de la comptabilité analytique à la NSCT: (v) le système de communication entre les acteurs:

Pour ce faire, les efforts conséquents qui seront développés porteront essentiellement sur les actions suivantes: l'approvisionnement et distribution des intrants, l'appui accompagnement, la recherche cotonnière, la mécanisation agricole et la sécurisation foncière.

Axe 3: Développement des infrastructures et équipements.

L'investissement dans la filière cotonnière devra porter essentiellement sur: (i) la réhabilitation et renforcement le parc roulant génie

civil, (ii) la modernisation des équipements industriels actuels des usines, (iii) la réhabilitation et renforcement du parc roulant transport coton-graine, (iv) le renforcement de la capacité de l'atelier de maintenance, (v) le renforcement de l'équipe technique et de leur capacité opérationnelle, (vi) le renforcement des capacités de stockage et amélioration du cadre de travail, et (vii) la gestion des Risques liés aux différents domaines d'activités de la filière.

Axe 4: Valorisation et mise en marché.

Cet axe cherchera à développer des orientations visant à garantir une meilleure commercialisation du coton graine, du coton fibre, des graines et promouvoir la transformation locale. Il s'agit de: (i) l'appui à l'amélioration de la qualité du coton graine: (ii) la valorisation et mise en marché du coton graine, (iii) la valorisation et mise en marché de la fibre en inscrivant la filière togolaise dans les programmes sous-régionaux UEMOA et ACA, et (iv) la valorisation et mise en marché de la graine en s'engageant résolument dans la vente par appel d'offres des graines de coton, afin de bénéficier du meilleur prix sur le marché.

Axe 5: Mise en place d'un mécanisme de financement de la filière.

Pour une production visée de 200 000 tonnes de coton graine, la filière a besoin de lever des fonds auprès des institutions financières pour assurer ses achats et investissements. Pour ce faire un mécanisme de financement innovant impliquant des institutions financières nationales et internationales sera mis en place et organisé dans un cadre institutionnel pour un accès des producteurs et des entreprises aux

financements adaptés. Ce mécanisme portera sur la mobilisation des ressources classiques, la mise en place d'une ligne de financement par un pool d'institutions financières, la mise en place des fonds de garantie, le développement d'un mécanisme assurantiel, et le développement de fonds compétitifs.

2. Les caractéristiques géographiques des surfaces cultivées; le nombre d'agriculteurs impliqués dans cette filière; les chiffres liés à la production de coton; la productivité par hectare; la production de fibre et celle de coton graine; entre autres.

La superficie emblavée en culture cotonnière a fluctué en général entre 100 000 et 200 000 ha en fonction des années. Elle occupe entre 130 000 et 250 000 producteurs, avec une production qui a évolué ces dernières années entre 66 000 tonnes et 117 166 tonnes et des rendements qui ont fluctué entre de 600 et 800 kg/ha. La production de fibre varie entre 40 et 42% du coton graine produit à l'hectare.

Ces dernières années, la production du coton a connu une chute de 15% entre 2018 et 2020 et de 43% entre 2020 et 2021. De 137 000 tonnes au titre de la campagne 2018-2019, elle est passée à 116 000 tonnes entre 2019-2020 et est tombée à 66 000 tonnes au titre de la campagne 2020-2021 avec les problèmes de déficit pluviométrique.

3. Les institutions de recherche intervenant sur la filière.

Au Togo, la recherche cotonnière est assurée par Le Programme National Coton (PNC) du

Centre de Recherche Agronomique de la Savane Humide (CRA-SH).

Le CRASH est l'un des quatre centre l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA). Le Programme National Coton a pour mission principale le développement de technologie pour la filière coton.

4. Les principaux domaine de la recherche.

Les principaux domaines de recherches exécuté aux PNC sont regrouper en trois sous la conduite de trois sections:

La Section Génétique se charge de la création et l'amélioration variétale, de la production des semences noyau, de l'égrenage des semences de pré base NSCT, le suivie des parcelles de production de semences, la formation des semenciers et les tests de rendements fibre à l'égrenage pour le suivi de la performance des usines.

Pour la section Agronomie, les activités de recherche cotonnière concernent la mise au point et l'actualisation des itinéraires techniques de production (date de semis, densité et dose de semis, doses et types de fumures minérales et/ou organique, recommandations des herbicides).

Pour la section Entomologique, les axes de recherches concernent le suivi du faciès de ravageurs et l'évaluation de l'efficacité des programmes de protection, les tests d'efficacité des matières actives, les tests de nouveaux programmes de protection contre les ravageurs majeurs et émergeants, l'efficacité

biologique de nouvelle formulations, la mise à jour des recommandations phytosanitaires (listes actualisée des matières homologués et efficaces), appuie au montage de DAOI et aux dépouillements des offres de produits phytosanitaires.

5. Le nombre de chercheurs impliqués.

Quatre (04) chercheurs sont impliqués dans l'ensemble des projets de recherche cotonnière.

6. Les partenariats internationaux en cours dans le domaine de la recherche.

Les partenariats en cours dans le domaine de la recherche sont le CIRAD, l'ABC et le PR PICA.

7. Les principaux acteurs de la filière coton.

Au Togo, la culture cotonnière est assurée par la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) dont l'actionnariat est assuré par la Fédération National des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC) à 24%, l'Etat Togolais à 25% et la société singapourienne OLAM à 51%.

8. Des descriptions précises de l'ensemble des systèmes de commercialisation.

Au Togo, la fibre est vendue après égrenage sur le principe des ventes à termes sur les marchés mondiaux suivant le cours des bourses par la NSCT. Une cellule de commercialisation de la NSCT suis les évolutions des cours mondiaux de la fibre pour le placement de la fibre.

9. Les partenariats public-privé existant dans le cadre de la production des sous-produits du coton.

L'achat du coton graine qui est assurer par les équipes d'achat des GPC sous le contrôle de l'agent d'encadrement de la NSCT. Une fois chargé, le coton graine est convoyé à l'usine pour égrenage. Les résidus de fibre estimés à 1000 tonnes sont également vendus en exportation. Une petite quantité estimée à 25 tonnes est cédée aux industries matelassières du pays.

Les graines sont vendues sur appel d'offres sous régional et beaucoup de pays de la sous-région se disputent l'achat. Seul la Nouvelle Industrie des Oléagineuses du Togo (NIOTO) transforme une petite quantité de graines en huile et en tourteaux pour l'alimentation des animaux. Près de 55 000 tonnes de graines sont vendues en huilerie, 200 tonnes sont souvent cédées aux éleveurs.

10. Où on en est de l'organisation des agriculteurs.

Les producteurs de coton sont organisés à la base en Société coopérative simplifiée dans les groupements de producteurs de coton (GPC). Les GPC au niveau préfectoral sont regroupés en l'Union Préfectorale des Producteurs de Coton (UP GPC). Les UP GPC sont regroupées au niveau régional en l'Union Régional des Producteurs de Coton (UR GPC). L'association des UR GPC donne la Fédération National des Groupements de Producteur de Coton (FN GPC). La FNGPC-COOP CA est dotée d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance.

11. Les associations d'agriculteurs qui existent dans le pays.

Au Togo, tous les producteurs de coton sont réunis en une grande association dénommée Fédération National des Groupement de Producteur de Coton qui est une faitière des Sociétés Coopératives Simplifiées que sont les groupements de producteurs de Coton.

12. Le nombre d'usines d'égrenage.

Cinq (5) usines d'égrenage sont installées dans le pays notamment à Dapaong, Kara, Blitta, Atakpamé (Talo) et Notsé. Les usines sont la prospérité de la NSCT.

13. Le nombre d'industries de l'huile de coton.

Une seule industrie de l'huile de Coton est installée à Lomé, il s'agit de la Nouvelle Industrie des Oléagineuses du Togo (NIOTO).

14. Où on en est de la mécanisation agricole.

La mécanisation est très peu développée au Togo. La filière a fait des efforts pour acquérir quelque centaine de tracteurs au profit des gros producteurs. Le terrain de la mécanisation agricole est largement occupé par les privés qui font des prestations de service.

15. Les aspects socioéconomiques de la filière coton.

Comme première culture de rente du pays, la filière cotonnière intervient pour une part impor-

tante aux recettes globales d'exportation (entre 1% et 4,3% du PIB selon les années) et fait du Togo un des principaux producteurs de fibres et graines en Afrique.

En année normal la filière Cotonnière Togolaise implique plus de 250 000 producteurs et fais vivre près de 3 000 000 de personnes.

Au Togo, le coton rapporte environ 50% des recettes d'exportation agricole, soit en moyenne 50 milliards FCFA par an..

16. Les sociétés cotonnières.

Une seule société cotonnière est installée au Togo: Nouvelle Société Cotonnière du Togo dont les Actionnaires sont la Société OLAM, l'Etats Togolais et les producteurs.

17. Les programmes et projets de coopération internationale.

Projet C4 + Togo avec l'Agence Brésilienne de Coopération

Programme Régionale de Production intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA) regroupant le Benin, le Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal, Mali et Togo.

18. Les points forts et les points faible de cette filière chez vous, et les menaces auxquelles elle est confrontée.

Les points forts de la filière Cotonnière sont: l'organisation Administrative et l'implication des producteurs dans les prises de décisions concernant la filière. Les acquis de la

recherche Cotonnières notamment en matière de variétés (STAM) dont les rendements ont évolué de 500 kg à 3500 kg à l'hectare avec des rendements fibre qui avoisinent les 44% et des caractéristiques très intéressantes pour la filière. Ces variétés sont en diffusion également dans certains pays de la sous-région comme le Sénégal, le Mali, le Tchad et le Ghana. Les itinéraires techniques ont été définis en fonction des zones agro écologiques.

Les points faibles de la filière sont la pauvreté des sols se traduisant par les mauvais rendements, et le non-respect des itinéraires techniques et le détournement des produits d'insecticides et des engrains au profit d'autres cultures.

19. Les politiques d'encadrement mises en œuvre: où on en est de l'assistance technique et de la vulgarisation.

La vulgarisation est assurée par la NSCT, à travers les Agents Technico-commerciales (ATC) reparties dans toutes les zones cotonnières. Ils accompagnent les producteurs de la préparation des parcelles jusqu'à la commercialisation du coton graine. Les ATC sont supervisés par les Chargés de programme (CP) qui sont sous l'autorité des Directeur Régionaux de Soutien à la production (DRSP). Les DRSP sont sous l'autorité du Directeur de Soutien à la Production (DSP).



Zimbabwe

1. Les politiques publiques de promotion de la culture du coton

- ✓ Programme présidentiel d'intrants gratuits pour le coton: Le programme est géré par la Société cotonnière du Zimbabwe (COTTCO), entreprise parapublique relevant du Ministère du Territoire, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et de la Réinsertion rurale.

2. Caractéristiques de la zone géographique / du nombre de cotoniculteurs / de la production annuelle de coton / du rendement à l'hectare / de la production de coton-fibre et de coton-graine

- ✓ Le coton cultivé par l'homme se trouve dans les régions du Moyen-Veld et du Bas-Veld au Zimbabwe. Le Moyen-veld et le Bas-veld se situent entre 600 et 1200 mètres d'altitude. Les températures sont plus élevées dans ces zones, en comparaison avec la région du Haut-veld, et sont donc typiquement plus sèches;
- ✓ Le coton cultivé est une source de revenus pour 200 à 350 000 petits exploitants;
- ✓ Les variétés locales de coton atteignent un taux d'égrenage de 42% en moyenne;
- ✓ L'aire de culture moyenne (ha) consacrée au coton était de 164 927 entre 2015 et 2019. Le rendement moyen du coton-graine durant cette période était de 85 473 tonnes métriques.

3. Les institutions de recherche dans le secteur du coton

- ✓ L'Institut de recherche sur le coton (CRI): Le CRI est une institution publique dirigée

par le Département de la recherche agricole, de l'innovation et du développement sous l'égide du Ministère du Territoire, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et de la Réinsertion rurale;

- ✓ Quton Seed Company (Pvt) Ltd: Quton est une entreprise privée dirigée par la principale compagnie agro-biotechnologique indienne Maharashtra Hybrid Seeds Company (Mahyco).

4. Les principaux domaines de recherche

- ✓ Au **CRI**: Le développement de variétés de coton (amélioration génétique/sélection); l'agronomie du cotonnier; les maladies du cotonnier (pathologies) et l'entomologie du cotonnier;
- ✓ à **Quton**: Le développement de variétés de coton (amélioration génétique/sélection);
- ✓ Nombre de chercheurs: 12 au total (CRI-9, Quton-3);
- ✓ Partenariats internationaux en cours: Projet d'intégration Brésil-Zimbabwe; Coopération technique Sud-Sud.

5. Principaux intervenants de la filière coton

- ✓ Les responsables politiques (élaboration et mise en œuvre de politiques);
- ✓ Les producteurs de coton;
- ✓ Les institutions de recherche sur le coton;
- ✓ L'Inspection des semences de coton et l'Agence de certification;

- ✓ Les responsables de la réglementation de l'industrie cotonnière;
- ✓ Les producteurs de semences de coton;
- ✓ Les usines d'égrenage;
- ✓ L'industrie textile;
- ✓ Les fabricants de vêtements;
- ✓ Les fabriques d'huile;
- ✓ L'industrie de l'alimentation animale.

6. Description des systèmes de commercialisation

- ✓ La commercialisation du coton-graine se fait sous contrat;
- ✓ L'élimination de la fibre et des graines après égrenage se fait sur le marché libre.

7. Les partenariats public-privé dans la fabrication de produits dérivés du coton

- ✓ Le coton durable pour les femmes et l'autonomisation des jeunes en Afrique australe: un projet mis en œuvre conjointement par le syndicat agricole «Zimbabwe Farmer's Union» et le centre coopératif suédois «We Effect of Swedish Cooperative Centre».

8. Les associations de producteurs de coton au Zimbabwe

- ✓ L'Association des marchands de coton du Zimbabwe (Cotton Marketers Association of Zimbabwe).

9. Nombre d'usines d'égrenage

- ✓ 22.

10. Nombre de fabriques d'huile

- ✓ environ 8.

11. État des lieux de la mécanisation agricole

- ✓ Équipements à traction animale pour les petits exploitants agricoles;
- ✓ Tracteurs et matériel d'attelage pour tracteur pour les grosses exploitations agricoles;
- ✓ Récolteuses de coton pour les [très] grosses exploitations agricoles.

12. Les aspects socio-économiques de la filière coton

- ✓ La pandémie de COVID-19;
- ✓ Des rendements faibles;
- ✓ Des régimes pluviométriques défavorables;
- ✓ Le soutien du gouvernement a permis de réduire les coûts de production des agriculteurs.

13. Les organisations d'agriculteurs

- ✓ Le Syndicat des agriculteurs du Zimbabwe (Zimbabwe Farmers Union);
- ✓ Le Syndicat des agriculteurs commerciaux du Zimbabwe (Zimbabwe Commercial Farmers Union);

- ✓ Le Syndicat national des agriculteurs du Zimbabwe (Zimbabwe National Farmers Union).

14. Les sociétés cotonnières

- ✓ La compagnie cotonnière du Zimbabwe (Cotton Company of Zimbabwe);
- ✓ La compagnie cotonnière du Sud du Zimbabwe (Southern Cotton Company);
- ✓ La multinationale Alliance Ginneries;
- ✓ Le Consortium du coton du Zimbabwe (Zimbabwe Cotton Consortium);
- ✓ L'entreprise ShawashaAgri (Pvt) Ltd.

15. Les programmes de coopération internationale

- ✓ Projet d'intégration Brésil-Zimbabwe; Coopération technique Sud-Sud;
- ✓ Le Comité consultatif international du coton.

16. Les forces, les faiblesses, le potentiel et les menaces auxquels l'industrie est confrontée

- ✓ **Les forces:** Appui gouvernemental en intrants; population importante d'agriculteurs favorables à l'agro-écologie; une capacité d'égrenage élevée; une forte tradition d'agriculture contractuelle; la législation cotonnière favorable disponible;
- ✓ **Le potentiel:** Une bonne agronomie et un retour sur investissement attractif

permettront d'augmenter la production pour atteindre la capacité d'égrenage;

- ✓ **Les faiblesses:** La précarité des contrats privés;
- ✓ **Les menaces:** La pluviométrie irrégulière (périodes de sécheresse et d'inondations); les nouveaux ravageurs; le marché parallèle pour la vente des produits.

17. Les politiques de vulgarisation agricole et d'assistance technique aux agriculteurs

- ✓ Le service public de vulgarisation est disponible dans tout le pays. La mobilité a été améliorée;
- ✓ Le service privé de vulgarisation agricole de la culture du coton renforce la vulgarisation du secteur public.



IBA Institut
Brésilien
du Coton



Volume 1

Panorama de la filière coton en Afrique et au Brésil

Volume 2

Les variétés de coton cultivées en Afrique et au Brésil

